6
N

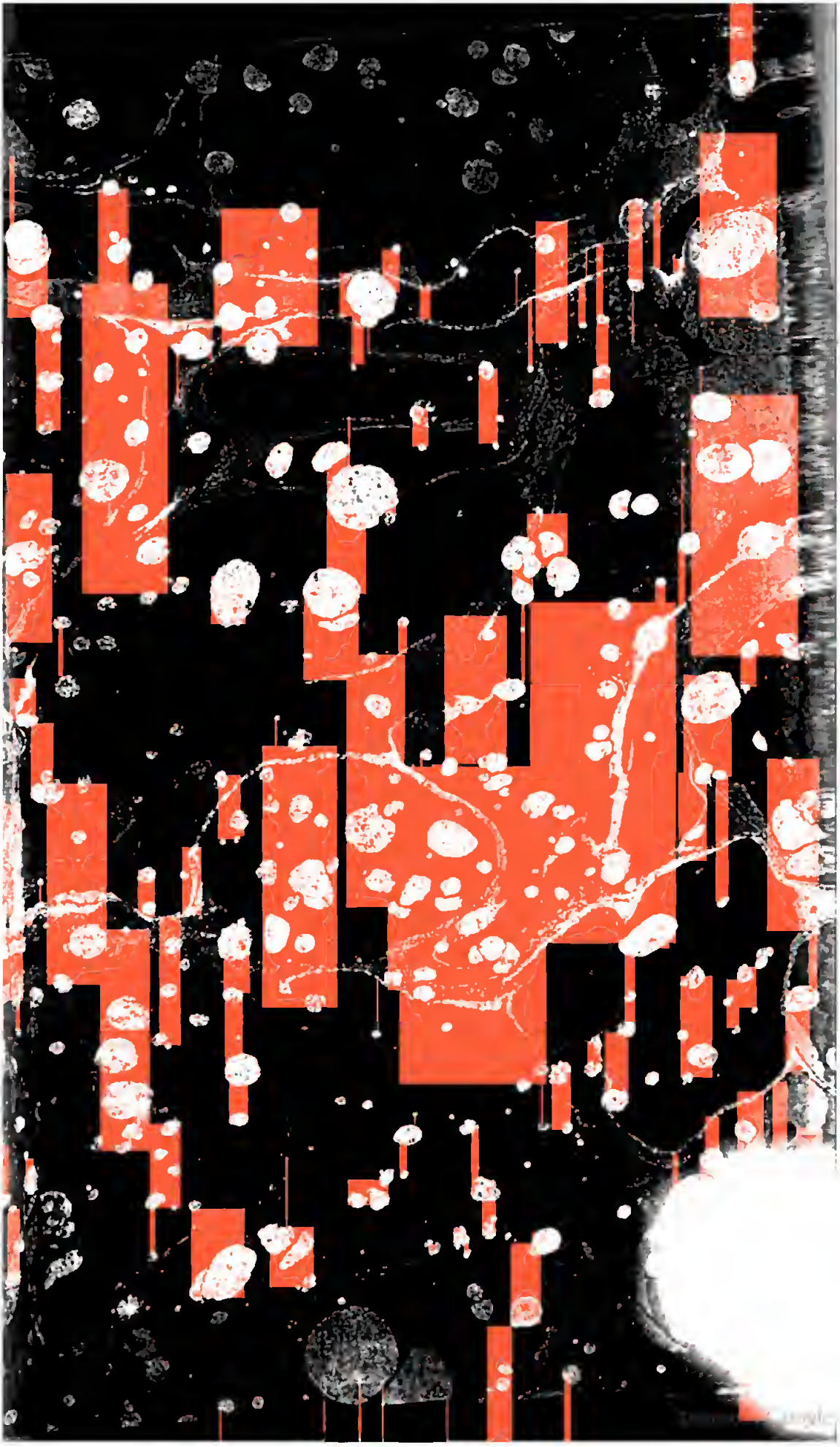

5116

Digitized by Google

Palat. LX 1 124

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSELLE
DES DAMES.

Seconde Classe :

HISTOIRE.

Il paroît tous les mois deux Volumes de cette Bibliothèque. On les délivre ſoit brochés, ſoit reliés en veau fauve ou écaillé, & dorés ſur tranche, ainſi qu'avec ou ſans le nom de chaque Souſcripteur imprimé au frontiſpice de chaque volume.

La ſouſcription pour les 24 vol. reliés eſt de 72 liv., & de 54 liv. pour les volumes brochés.

On eſt libre de ne ſouſcrire que pour la demi-année.

Les Souſcripteurs de Province, auxquels on ne peut les envoyer par la poſte que brochés, payeront de plus 7 liv. 4 ſ. pour l'année entiere, ou 3 liv. 12 ſ. pour la demi-année, à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer au Directeur de la Bibliothèque, *rue d'Anjou, la deuxième porte cochère, à gauche, en entrant par la rue Dauphine, à Paris.*

TREIZIÈME LIVRAISON.

SBN

BIBLIOTHÈQUE

UNIVERSELLE

DES DAMES.

HISTOIRE.

TOME CINQUIÈME.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

A PARIS,

Rue d'Anjou, la ſeconde porte cochère à gauche, en entrant par la rue Dauphine.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

1785.

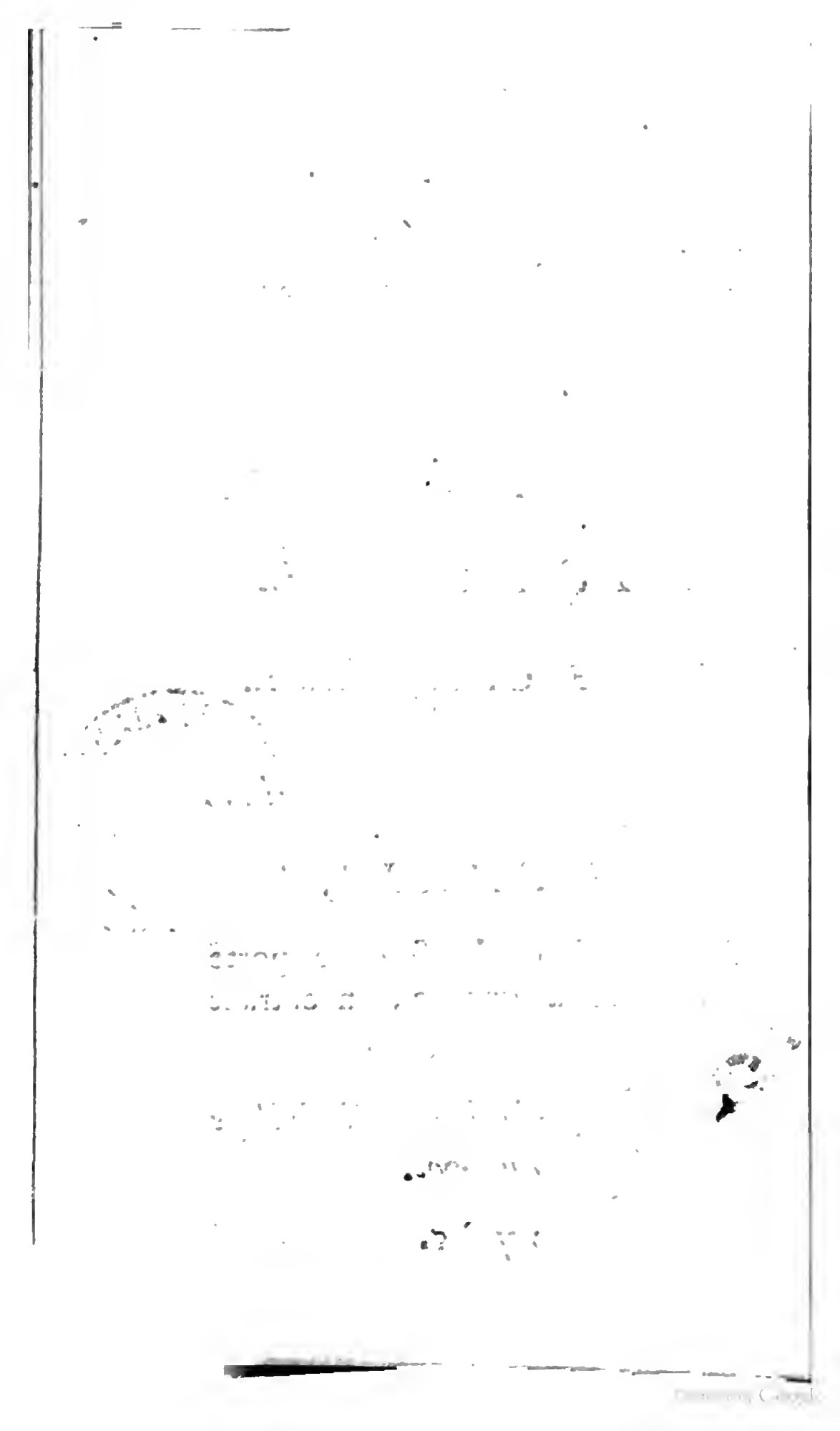

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSELLE
DES DAMES.
HISTOIRE ANCIENNE.
LIVRE SIXIÈME.
CHAPITRE PREMIER.
Du gouvernement des décemvirs.

Les décemvirs gouvernèrent avec beaucoup de ſageſſe & de modération. Chacun d'eux avoit, tour-à-tour & pendant un ſeul jour, l'autorité & les faiſceaux. Les neuf autres, ſans aucune marque de puiſſance, & précédés d'un ſimple officier qu'on nommoit *accen-*

ſus, paroiſſoient vouloir ſe confondre avec les citoyens.

Celui qui étoit de jour pour commander, aſſembloit le ſénat; il le conſultoit, il faiſoit exécuter les réſolutions qu'il avoit priſes avec ce corps, & il ne ſe montroit que comme le chef de la république. Ils s'appliquoient tous, avec le même ſoin & la même équité, à rendre la juſtice. On les trouvoit tous les matins dans la place publique, prêts à donner audience à tous les citoyens qui venoient à eux.

L'amour du bien public, qu'ils affichoient à l'envi, les maintenoit dans une parfaite intelligence; ils étoient ſans jalouſie, & aucun

d'eux n'ambitionnoit d'avoir plus de part à l'empire. Claudius, quoiqu'on le regardât comme le premier, n'affectoit aucune ſupériorité ſur ſes collègues. Populaire, il ſaluoit les moindres citoyens ; magiſtrat équitable, il donnoit à tous un libre accès & une prompte juſtice.

Les loix qu'on avoit apportées de Grèce, les ordonnances des rois de Rome, les décrets du ſénat & du peuple, les uſages qui s'étoient introduits, furent les ſources où les décemvirs puisèrent les loix qu'ils jugèrent les plus convenables à la conſtitution de la république. Après en avoir fait un corps qui fut gravé ſur dix tables, ils les exposèrent aux yeux du public,

invitant chaque citoyen à dire librement ce qu'il en penſoit. Le ſénat s'aſſembla pour les examiner. Lorſqu'il les eut approuvées, il ordonna la convocation des centuries; & les décemvirs, après avoir déclaré au peuple aſſemblé qu'ils n'avoient eu d'autres vues que d'aſſurer la liberté des citoyens, offrirent de faire au corps des loix tous les changemens qu'on jugeroit néceſſaires. On leur répondit par des applaudiſſemens, & les dix tables furent reçues d'un conſentement unanime.

Le gouvernement des décemvirs étoit ſur le point d'expirer, lorſqu'on déſira un ſupplément aux loix qu'ils avoient faites; & le ſé-

nat aſſemblé à ce ſujet arrêta qu'on créeroit de nouveaux décemvirs pour l'année ſuivante. Il ſaiſiſſoit ce prétexte d'éloigner l'élection des tribuns, parce qu'il penſoit que le tems pourroit faire naître l'occaſion de ſupprimer cette magiſtrature, & le peuple approuva cette réſolution, parce que les conſuls lui étoient tout auſſi odieux, que les tribuns pouvoient l'être au ſénat. D'ailleurs, tout le monde jugeoit que pour aſſurer l'obſervation des nouvelles loix, il convenoit de les laiſſer quelque tems ſous la protection de la puiſſance ſouveraine qui les avoit portées.

Beaucoup de ſénateurs aſpirèrent au décemvirat ; les uns par am-

bition, les autres pour écarter ceux qui leur étoient ſuſpects. Ap. Claudius, qui feignoit de ne déſirer que le repos, paroiſſoit leur céder la place, & demandoit qu'on lui donnât des ſucceſſeurs à lui & à ſes collègues. Mais on avoit de la peine à concilier tant de modération avec le caractère qu'on lui connoiſſoit. Ses liaiſons avec les plébéiens les plus déclarés contre le ſénat étoient publiques. Il ne s'en cachoit même pas, & aux manières populaires qu'il affectoit, on préſumoit qu'il ſe propoſoit d'être continué dans le décemvirat, & que ſes artifices avoient uniquement pour objet d'exclure ſes collègues, & de faire élire d'au-

tres décemvirs à ſa dévotion.

Moins il paroiſſoit vouloir être continué, plus le peuple déſiroit qu'il le fût; mais ſes collègues, qui démêloient ſes deſſeins, ſongeoient à lui donner l'excluſion. Dans cette vue ils le nommèrent pour préſider à l'élection des nouveaux décemvirs. Comme c'étoit au préſident des comices à nommer ceux qui aſpiroient à la charge qu'il falloit remplir, on ſe flattoit qu'après la déclaration qu'il avoit faite, il n'oſeroit pas ſe mettre au nombre des candidats. Il s'y mit néanmoins. Il ſe propoſa lui-même pour le premier décemvir; & ayant été agréé, il fit tomber les ſuffrages ſur ſix ſénateurs dont il

diſpoſoit. Ce qui ſurprit davantage, c'eſt qu'il prit les trois autres décemvirs dans l'ordre du peuple. C'étoient trois hommes, avec leſquels il s'étoit auparavant concerté, & qui avoient contribué au ſuccès de ſes projets.

Comme le peuple avoit été heureux ſous les premiers décemvirs, il n'examinoit pas ce qu'étoit le décemvirat en lui-même, & il le croyoit le plus parfait des gouvernemens. Claudius pouvoit donc ſe flatter que tout concourroit à ſes vues, s'il ſe conduiſoit d'après le plan qu'il avoit ſuivi l'année précédente. Il devoit ménager le ſénat & le peuple; il lui ſuffiſoit même, dans les diſpoſitions

où étoient les deux ordres, de ne pas affecter la tyrannie.

Il tint une conduite toute différente, & il en dreſſa le plan conjointement avec ſes collègues. Déterminés à retenir toute leur vie la puiſſance ſouveraine, ils réſolurent de ne plus convoquer ni le ſénat ni le peuple, d'appeler toutes les affaires à leur tribunal, d'en décider ſans appel, de ſe réunir pour ſe ſoutenir dans les démarches qu'ils feroient ſéparément, de n'avoir en un mot d'autres règles que leur intérêt commun, & celui de chacun d'eux en particulier; & comme s'ils avoient craint de ne pas répandre aſſez-tôt la fayeur & la conſternation, dès la première

fois qu'ils parurent en public, ils ſe firent précéder chacun de douze licteurs armés de haches.

On conçoit que des tyrans, qui ont employé la violence pour ſe ſaiſir de l'autorité, emploient encore la violence pour la conſerver. On conçoit auſſi que, quoiqu'ils aient été choiſis par les ſuffrages libres du peuple, ils ſongent néanmoins à ſe rendre terribles, lorſque par l'abus qu'ils ont fait de la puiſſance, ils ſont devenus odieux à tous les citoyens. Mais on a peine à croire que les décemvirs aient été aſſez abſurdes, pour afficher la tyrannie dans le tems où les deux ordres s'applaudiſſoient de leur avoir confié le gouverne-

ment de la république. Ils pouvoient tout; pour être obéis, ils n'avoient pas beſoin de ſe faire craindre. Vouloient-ils donc, avant d'avoir abuſé de leur pouvoir, aliéner le peuple & le forcer à un ſoulèvement ? Il ſemble que les hiſtoriens, qui ont vécu dans des républiques, veuillent refuſer aux tyrans juſques au ſens commun.

Quoi qu'il en ſoit, les décemvirs ont été l'objet de l'indignation publique, & alors ſans doute ils ont uſé de violence. Ils marchoient accompagnés d'une troupe de gens ſans aveu, qui chargés de crimes ou de dettes, cherchoient leur ſûreté dans les troubles. On voyoit encore à leur ſuite une

foule de jeunes patriciens, qui, préférant la licence à la liberté, devenoient les miniſtres des tyrans, pour partagèr avec eux le droit d'opprimer le peuple. Cette jeuneſſe ſans frein ſe portoit impunément aux derniers excès. Il n'étoit pas poſſible aux malheureux qu'elle vexoit d'obtenir juſtice. Les décemvirs étoient ſourds aux plaintes, ou les rejettoient avec mépris ; & ſi des citoyens conſervoient encore quelques reſtes de liberté, on les dépouilloit de leurs biens, on les battoit de verges, on les banniſſoit, ou même on les faiſoit mourir.

De tems immémorial, les patriciens & les plébéiens ne s'allioient point par des mariages réciproques.

Les décemvirs, faiſant de cet uſage une loi expreſſe, défendirent ces ſortes de mariages. On les a ſoupçonnés d'avoir voulu entretenir la diviſion entre les deux ordres. C'eſt auſſi vraiſemblablement par cette raiſon, qu'ils ne ſtatuèrent rien ſur les terres de conquéte. Ces hommes, qui fouloient aux pieds les droits les plus ſacrés, achevèrent néanmoins le corps des loix romaines, ou du moins ils ajoutèrent deux nouvelles tables aux dix qu'on avoit promulguées l'année précédente. Il eſt difficile de ſe perſuader que les loix, données par de pareils légiſlateurs, aient été telles qu'il les falloit pour la liberté des citoyens, &

qu'elles n'aient rien laiſſé à déſirer.

L'année expira. Les décemvirs, qui auroient dû rendre à la république ſes anciens magiſtrats, ſe maintinrent dans le gouvernement de leur propre autorité. Comme ils fondoient leur droit ſur la force, ils crurent devoir appeſantir le joug & ils commirent de nouvelles violences. Les principaux citoyens cherchèrent un aſyle dans les villes des alliés.

Cette conjoncture paroiſſant favorable aux Eques & aux Sabins, ils prirent les armes & vinrent ſans le ſavoir au ſecours de la république. En effet, les décemvirs ſentirent toute leur foibleſſe, lorſqu'ils ſe virent comme aſſiégés

par deux armées, qui faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Rome. Ils appréhendoient de ſe compromettre, s'ils ordonnoient la levée des troupes; & s'ils vouloient s'autoriſer d'un ſénatus-conſulte, ils craignoient qu'on ne leur conteſtât juſqu'au droit de convoquer le ſénat. Il falloit qu'ils euſſent bien peu de prévoyance. Etoit-il ſi difficile de prévoir une guerre? Pourquoi donc n'avoient-ils pris aucunes meſures pour la détourner ou pour la ſoutenir?

Ils convoquèrent le ſénat, comptant ſur les partiſans qu'ils avoient dans ce corps, ſe flattant d'intimider les ſénateurs qui leur ſeroient contraires, & jugeant qu'un séna-

tus-conſulte rendroit le peuple obéiſſant. Cependant on ſe félicitoit des circonſtances qui mettoient les décemvirs dans la néceſſité de reconnoître une autorité ſupérieure à la leur.

Les hiſtoriens rapportent ce qui fut dit de part & d'autre dans le ſénat. Ce ſont des harangues qu'ils font eux-mêmes ; & on n'a pas pu en prononcer de ſemblables dans une aſſemblée qui devoit être ou fort intimidée ou fort tumultueuſe. Tout ce qu'on peut préſumer, c'eſt que le plus grand nombre des ſénateurs garda le ſilence ; que quelques uns parlèrent contre la tyrannie & contre les tyrans ; que les décemvirs & leurs partiſans éle-

vèrent la voix encore plus haut; & qu'au milieu du tumulte ou de la conſternation, Claudius dicta un ſénatus-conſulte, que le ſénat n'oſa déſavouer.

Ce décret, arraché par violence, donna des troupes aux décemvirs. Ils en firent trois corps. Deux marchèrent, l'un contre les Sabins, l'autre contre les Eques; & Claudius retint le troiſième à Rome, où il reſta avec Sp. Oppius, un de ſes collègues.

Quoiqu'à la tête des forces de la république, les décemvirs ne devoient pas croire que leur domination en fût plus aſſurée; car des citoyens ne s'arment pas comme des ſoldats mercenaires, pour la

défenſe des tyrans. Les troupes, qu'on voulut faire marcher aux ennemis, refusèrent de combattre; elles abandonnèrent leur camp, leurs armes & leurs bagages. En-vain les chefs tentèrent de les contenir par la crainte des châtimens. Il faudroit une armée pour en contenir une autre qui eſt prête à ſe ſoulever. L'eſprit de révolte paſſoit du camp à Rome, lorſque Claudius, qui méditoit un nouvel attentat, hâta ſa perte.

Frappé de la beauté de Virginie, il réſolut d'aſſouvir la paſſion qu'il avoit conçue pour elle. C'étoit une fille de Virginius qui ſervoit dans l'une des deux armées, en qualité de centurion. Elle devoit épouſer

Icilius, qui avoit été tribun.

N'ayant pu réuſſir par la ſeduction, Claudius entreprit de l'enlever à ſes parens. En conſéquence, Marcus Claudius, un de ſes cliens, arrête cette jeune perſonne ſur la place, & veut l'entraîner de force chez lui, déclarant qu'elle eſt née d'une de ſes eſclaves, & qu'à ce titre elle lui appartient. L'affaire eſt portée devant le tribunal du décemvir.

Numitorius, oncle de Virginie, repréſente que Virginius eſt à l'armée. Il demande un délai de deux jours pour le faire revenir. Il offre, en attendant ſon retour, de garder Virginie. Il s'engage à la repréſenter, ſous telles cautions qu'on exi-

geroit. Enfin, il réclame une loi des douze tables, qui ordonnoit que dans un litige, & avant le jugement définitif, le demandeur ne pût pas troubler le défendeur dans ſa poſſeſſion.

Claudius, ne pouvant refuſer le tems néceſſaire pour faire revenir Virginius de l'armée, ordonna cependant que Virginie fût, par proviſion, remiſe entre les mains de Marcus, parce qu'il prétendoit que le délai qu'il avoit accordé, ne devoit pas être préjudiciable à un maître qui redemandoit ſon eſclave.

Tout le peuple ſe récrioit contre l'injuſtice de cette ſentence; il enveloppoit Virginie, il s'oppoſoit aux efforts du raviſſeur, lorſque

Icilius, qui avoit appris ce qui ſe paſſoit, arrive la fureur & la colère dans les yeux. L'audace, avec laquelle il ſe préſente devant le tyran, augmente le tumulte ; les licteurs ſont repouſſés ; Marcus ſe refugie au pié du tribunal ; Claudius effrayé lui-même fut forcé de céder ; il conſentit que Virginie reſtât libre, juſqu'au retour de celui qu'on avoit dit être ſon père. Tout le public étoit d'autant plus ſcandaliſé, qu'on ne doutoit pas que la paſſion criminelle du décemvir ne fût le vrai motif de toute cette intrigue.

Virginius arriva le lendemain. Claudius n'en fut pas déconcerté. Il fit deſcendre du capitole des

troupes ſur leſquelles il comptoit ; il les conduiſit ſur la place, & après avoir menacé ceux qui tenteroient de ſoulever le peuple, il commanda à Marcus d'expoſer ſa demande. Il ne fut pas difficile à Virginius de détruire l'impoſture aux yeux de l'aſſemblée ; mais Claudius, ſans lui répondre, déclara qu'il ſavoit depuis long-tems que Virginie étoit en effet l'eſclave de Marcus, & en conſéquence, il ordonna qu'elle fût livrée à cet impoſteur.

Auſſi-tôt les ſoldats écartent le peuple, & Marcus avance avec les licteurs pour ſe ſaiſir de Virginie. Alors le père au déſeſpoir, ſe ſaiſiſſant d'un couteau : *voilà*,

dit-il à ſa fille, *le ſeul moyen de ſauver ton honneur.* En même tems, il lui enfonce le couteau dans le ſein, & l'ayant retiré tout ſanglant, il le montre au décemvir, auquel il crie : *par ce ſang innocent, je dévoue ta tête aux dieux infernaux !*

A la faveur du tumulte qui s'élevoit, il échappe au tyran qui le veut faire arrêter, & ſe rend à l'armée. Cependant Icilius & Numitorius exposèrent le corps de Virginie. On accourt de toutes parts à ce ſpectacle ; & le tumulte croît avec la multitude. L'indignation portoit à tout oſer, lorſque L. Valerius & M. Horatius ſe montrèrent à la tête du peuple. Ces

deux ſénateurs, qui depuis quelque tems ſe préparoient à oppoſer la force à la violence, étoient ſuivis d'un grand nombre de cliens. Enhardis par leur préſence, les citoyens s'arment de tout ce qui leur tombe ſous la main; & Claudius, abandonné de ſes troupes, fut contraint de s'enfuir.

Virginius avoit rejoint l'armée dans laquelle il ſervoit. Au récit de ce malheureux père, le ſoulèvement fut général. Les ſoldats prennent leurs armes; ils marchent à Rome ſous la conduite des centurions, & ſe retirent ſur le Mont Aventin, où ils élurent dix chefs ſous le nom de tribuns militaires. Ils déclarèrent qu'ils ne ſe ſépareroient

roient point, qu'auparavant on n'eût aboli le décemvirat, & rétabli les tribuns du peuple.

Claudius n'oſoit ſe montrer. Oppius, ſon collègue, convoqua le ſénat. Quoique ce corps ne fût pas fâché du ſoulèvement des troupes, il crut néanmoins devoir, pour le maintien de la diſcipline, paroître le déſapprouver. C'eſt pourquoi ſa première démarche fut d'envoyer au Mont Aventin trois conſulaires, qui demandèrent aux ſoldats par quel ordre ils avoient abandonné leur camp & leurs généraux. Ils répondirent qu'ils rendroient compte de leur conduite à Horatius & à Valérius, ſi on les leur envoyoit. Bientôt après,

la ſeconde armée qu'Icilius & Numitorius avoient ſoulevée, vint ſe joindre à la première.

Le ſénat qui s'aſſembloit tous les jours ne formoit point de réſolution, parce que Horatius & Valérius déclaroient qu'ils ne feroient aucune démarche auprès des deux armées, tant que les décemvirs ſeroient maîtres du gouvernement; & cependant ceux-ci refuſoient leur démiſſion, perſuadés qu'ils ne la pouvoient donner ſans ſe livrer au reſſentiment de leurs ennemis. Les troupes, qui menaçoient de les y forcer, abandonnèrent la ville, & paſsèrent au Mont ſacré, où la plus grande partie du peuple les ſuivit. Elles

vouloient faire voir, en ſe retirant dans cet aſyle, qu'elles défendroient la liberté publique avec cette même fermeté républicaine qui en avoit autrefois jetté les premiers fondemens. Leur déſertion, qui dépeuploit la ville, mit enfin les décemvirs dans la néceſſité d'abdiquer, & alors Horatius & Valérius ſe rendirent au camp.

Les ſoldats vouloient avant toute choſe qu'on leur livrât les décemvirs. Mais ils ſe déſiſtèrent bientôt de cette demande, parce qu'ils comprirent que c'étoit les leur livrer, que de faire rentrer le peuple dans tous ſes droits. Ils ſe bornèrent donc à demander le rétabliſſement des tribuns, celui des

appels, & une amniſtie pour avoir quitté le camp ſans la permiſſion des généraux. Tout cela leur fut accordé.

Auſſi-tôt que l'armée fut revenue à Rome, le peuple, s'étant aſſemblé ſur le Mont Aventin, élut ſes tribuns. Les trois premiers furent Virginius, Numitorius & Icilius. Le ſénat créa enſuite un entre-roi qui préſida aux comices pour l'élection des conſuls. Ce choix tomba ſur L. Valérius & ſur M. Horatius. Ce conſulat fut tout-à-fait favorable au peuple.

Les plébiſcites, c'eſt-à-dire, les décrets portés par l'aſſemblée des tribuns, devoient avoir ſans exception force de loix pour tous les

citoyens, puiſqu'il ne paroiſſoit pas qu'on pût conteſter la puiſſance légiſlative à une aſſemblée où tous avoient le même droit de ſuffrage. Les ſénateurs néanmoins ne vouloient ſe ſoumettre qu'aux décrets rendus par les comices des centuries; & c'étoit-là, depuis que le peuple s'aſſembloit par tribus, un ſujet de conteſtation entre les deux ordres. Les deux conſuls la terminèrent. Ils convoquèrent les centuries, & ils firent rendre un décret, par lequel il fut arrêté que les plébiſcites auroient force de loix pour tous les citoyens.

Non-ſeulement la loi Valéria fut confirmée; on déclara encore qu'à l'avenir aucune magiſtrature ne

pourroit porter aucune atteinte au droit d'appeller au peuple. Enfin comme les ſénatus-conſultes étoient ſouvent altérés ou même ſupprimés, ſur-tout lorſqu'ils étoient favorables aux plébéiens, on régla que dans la ſuite ils ſeroient remis en dépôt aux édiles, & conſervés dans le temple de Cérès. Tels furent les réglemens qui ſe firent ſous ce conſulat, & auxquels les ſénateurs ne ſouſcrivirent que malgré eux; ils ne pardonnoient pas aux conſuls d'avoir diminué l'autorité du ſénat, pour accroître celle du peuple.

Lorſque le gouvernement eut repris ſa première forme, Virginius, en qualité de tribun, cita

devant le peuple Ap. Claudius. Ce décemvir fut jetté dans une priſon, où il mourut. Sp. Oppius eut le même ſort. Les huit autres s'exilèrent, & leurs biens furent confiſqués. Quant à Marcus Claudius, on le condamna à mort, mais Virginius ſe contenta de le bannir.

Le ſénat blâmoit hautement les deux conſuls qui donnoient un libre cours à la vengeance du peuple, lorſque le tribun Duillius mit fin, par ſon oppoſition, aux pourſuites de ſes collègues, & rendit le calme à la république.

CHAPITRE II.

De quelques changemens qui ſe firent inſenſiblement dans la conſtitution de la république.

IL y avoit deux ordres dans la république ; on étoit par la naiſſance de l'ordre des patriciens, ou de celui des plébéiens.

Après les changemens faits par Servius Tullius, il y eut ſix claſſes. Des plébéiens riches furent confondus avec les patriciens dans les premières ; dans les dernières, des patriciens pauvres furent confondus avec les plébéiens.

Des patriciens s'appauvrirent encore, & des plébéiens s'enrichi-

rent ; il y eut donc toujours plus de plébéiens dans les premières classes, & plus de patriciens dans les dernières. Alors ceux-ci répandus confusément dans les six, auroient cessé d'être considérés comme un ordre, s'ils n'avoient pas conservé les privilèges de leur naissance, c'est-à-dire, le droit exclusif d'exercer le sacerdoce & les premières magistratures.

Cependant depuis Servius Tullius, on ne distinguoit pas les citoyens par la naissance seule : on les distinguoit encore par les biens de la fortune ; & cette distinction étoit d'autant plus grande, que plaçant les plus riches dans la première classe, elle leur donnoit la

principale influence dans les délibérations publiques. Mais quelle que fût cette influence, les plébéiens les plus riches étoient par leur naissance exclus du consulat & du sacerdoce.

Les patriciens & les plébéiens continuèrent d'être considérés comme deux ordres différens, tant que la naissance continua de donner aux uns des privilèges, qu'elle ôta aux autres. Mais si jamais les dignités devoient être communes aux deux ordres, alors la naissance ne fut plus un titre distinctif; & les patriciens, confondus dans toutes les classes avec les plébéiens, cessèrent de faire un ordre à part.

Cependant, parce qu'on étoit

dans l'uſage de diſtinguer deux ordres, on continua d'en diſtinguer encore deux; & on ſubſtitua l'ordre des ſénateurs & l'ordre du peuple à l'ordre des patriciens & à l'ordre des plébéiens. Tous les citoyens, qui entrèrent au ſénat, plébéiens comme patriciens, compoſèrent l'ordre des ſénateurs; tous ceux qui furent exclus du ſénat, patriciens comme plébéiens, furent compris dans l'ordre du peuple.

Dans les commencemens les plébéiens ont été exclus du ſénat; dans la ſuite ils y ont été admis, quoiqu'on les jugeât indignes du conſulat & du ſacerdoce.

Les patriciens, comme nous l'avons remarqué, tiroient leur ori-

gine des ſénateurs créés ſous Romulus. Ils ſe multiplièrent, & leur nombre excéda celui des membres, dont le ſénat devoit être compoſé. Tous ne purent donc pas entrer dans ce corps; mais ils conſervèrent pendant un tems le droit excluſif de remplir les places qui venoient à vaquer.

On ne peut pas aſſurer ſi ſous la monarchie les rois diſpoſoient ſeuls de ces places, ou ſi le peuple y concouroit par ſes ſuffrages. Il eſt au moins certain que ceux qui avoient été élus, n'étoient reconnus ſénateurs qu'avec l'agrément du prince, & qu'on les tiroit toujours du premier ordre. Il eſt vrai que Tarquin l'ancien fit entrer

trer cent plébéiens dans le ſénat ; mais auparavant il leur donna le titre de patriciens ; ce qui prouve qu'un plébéien ne pouvoit pas être ſénateur. Tarquin lui-même n'étoit pas de famille patricienne ; c'étoit un Toſcan, qu'Ancus Marcius ne fit ſénateur qu'après l'avoir fait patricien.

Les conſuls, qui ſuccédèrent à toutes les prérogatives des rois, eurent, comme eux, le droit de faire les ſénateurs ; ou du moins on ne put l'être ſans leur agrément. Or, c'eſt vraiſemblablement après l'établiſſement du conſulat, que les patriciens ont perdu le privilège excluſif d'entrer au ſénat. Comme il falloit avoir un certain bien pour

y être admis, les conſuls prenoient les ſénateurs dans les premières claſſes; & lorſque leur choix tomboit ſur des plébéiens, ils les faiſoient patriciens, à l'exemple des rois. Mais parce que dans la ſuite, ils auront négligé cette formalité, l'uſage d'introduire les plébéiens riches dans le ſénat, ſans leur donner préalablement aucun titre, aura peu-à peu prévalu. Les hiſtoriens au teſte ne ſe ſont pas expliqués ſur ce ſujet. Mais notre conjecture eſt d'autant plus fondée, que nous trouverons dans le ſénat des plébéiens, que la naiſſance avoit exclus des premières magiſtratures.

L'honneur d'être un des membres

du ſénat ne changeoit donc rien à la naiſſance. Il laiſſoit le plébéien parmi les plébéiens, & il n'y avoit encore de nobles que les familles patriciennes. Cette nobleſſe continua d'être la ſeule, juſqu'au tems où les dignités devinrent communes aux deux ordres. Alors on ceſſa d'avoir égard à la naiſſance patricienne ou plébéienne, & chaque famille tira ſa nobleſſe des dignités qu'elle avoit occupées.

La république donnoit un anneau d'or à ceux qui ſervoient dans la cavalerie, & elle leur fourniſſoit un cheval. On les a nommés chevaliers. Dans les commencemens, ils étoient les premiers dans l'ordre des plébéiens, comme les

ſénateurs étoient les premiers dans l'ordre des patriciens. Dans la ſuite, ils obtinrent des diſtinctions, & ils formèrent un nouvel ordre entre le ſénat & le peuple. Mais c'eſt une révolution qui ſe fit peu-à-peu, & dont par conſéquent on n'a pu remarquer l'époque.

Ces révolutions étoient une ſuite des changemens faits par Servius Tullius. Dès que l'inégalité de fortune diſtinguoit ſeule les claſſes, il n'étoit pas poſſible d'aſſurer la condition des citoyens. La conſtitution de la république devoit changer d'une génération à l'autre, & il en devoit naître tous les jours de nouvelles diſſentions. C'eſt pourquoi nous verrons les

Romains toujours entraînés par les circonſtances ſe conduire, pour ainſi dire, au jour le jour, & ne jamais rien prévenir. Ils auroient eu beſoin d'un légiſlateur qui eût connu les vices de leur conſtitution.

Lorſqu'une ville de la Grèce vouloit réformer ſon gouvernement, elle confioit la puiſſance légiſlative à un ſeul citoyen. Or, il étoit plus facile à un ſeul homme, qu'à pluſieurs enſemble, d'embraſſer toutes les parties de l'adminiſtration, & de faire un corps ſyſtématique où tout fût lié & ſe ſoutînt. S'il ſe trompoit, il étoit auſſi plus diſpoſé à écouter les critiques, & à corriger ſes erreurs. D'ailleurs un

homme ſeul eſt naturellement plus impartial. Dès qu'il eſt nommé légiſlateur, il ne tient à aucun ordre, il eſt au-deſſus de tous, & il n'a d'autre intérêt que de répondre à la confiance de ſes concitoyens. Enfin le gouvernement qu'il établit, a des loix fondamentales, qui diſtribuent avec préciſion les différens pouvoirs de la ſouveraineté; & il n'eſt pas, comme celui que font les circonſtances, une choſe changeante par ſa nature.

A Rome, les dix ſénateurs, choiſis pour faire un corps de loix, repréſentoient un ordre entier. Il n'étoit donc pas poſſible qu'ils fuſſent ſans partialité. L'ouvrage auquel

ils concouroient tous, n'étoit dans le vrai l'ouvrage d'aucun d'eux, & par conſéquent tous s'y intéreſſoient foiblement. Enfin, ils ne pouvoient pas ſe faire un plan ſuivi & ſoutenu, parce que chacun d'eux avoit ſa manière de voir. Il ne leur reſtoit donc qu'à faire une copulation, dans laquelle chacun, ſuivant ſes lumières & ſouvent par des vues différentes, fît entrer toutes les loix qui lui paroiſſoient utiles. C'eſt vraiſemblablement tout ce qu'ils ont pu faire. En effet, les loix des décemvirs n'ont remédié à aucun des abus. Elles ont laiſſé ſubſiſter les anciennes diſſentions, & elles en occaſionnèrent de nouvelles. Si elles

étoient parvenues juſqu'à nous, nous pourrions prévoir quelle fut leur influence. Mais il n'en reſte que quelques fragmens.

Pour aſſurer la conſtitution du gouvernement, il faut déterminer où réſide la puiſſance légiſlative. C'eſt la première choſe qu'on doit faire, & c'eſt préciſément ce que les décemvirs n'ont pas fait. Cette faute a été un principe de changemens inſenſibles.

On liſoit dans les loix des douze tables, que tout décret du peuple auroit force de loi. Or, cela ſeul faiſoit de la puiſſance légiſlative un ſujet de conteſtation entre les deux ordres. C'eſt ce qu'il faut expliquer.

Par le mot *peuple*, les Romains entendoient le corps entier des citoyens. Un décret n'avoit donc force de loi, qu'autant qu'il émanoit du corps entier. Diſtinguons les tems.

Avant Servius Tullius, le peuple, ou le corps entier des citoyens, faiſoit véritablement les loix. Car dans les comices par curies, les patriciens ne prétendoient avoir aucun avantage ſur les plébéiens; ni les plébéiens ſur les patriciens. Les choſes ſe décidoient à la pluralité des ſuffrages, & tous les citoyens avoient la même part à la légiſlation.

Depuis l'établiſſement des comices par centuries, ce furent pro-

prement les riches qui firent les loix ; ils les firent ſeuls, ſans les pauvres, & ſeulement en leur préſence. Il eſt vrai que parce que tous les citoyens ſe trouvoient à ces aſſemblées, on y fut d'abord trompé, & on en regarda les décrets comme loix émanées du peuple entier ; mais les pauvres ouvrirent bientôt les yeux. Alors ils établirent l'uſage des comices par tribus, & à leur tour, ils firent des loix malgré les riches.

Si les ſénateurs refuſoient de reconnoître la puiſſance légiſlative des tribus, c'étoient néanmoins ces tribus qui les jugeoient ; & lorſque, ſous le conſulat de Valérius & d'Horatius, on arrêta que

les loix qu'elles porteroient, obligeroient tous les citoyens, on ne fit que confirmer au ſecond ordre une autorité qu'il s'arrogeoit. En vain les ſénateurs continuèrent de la lui conteſter; en vain ils tentèrent de la reprendre. Il arriva ſeulement que les plébéiens, qui vouloient s'en ſaiſir, ne ſe l'aſſurèrent que peu-à-peu; mais enfin ils ſe l'aſſurèrent.

Il eſt donc évident que depuis l'établiſſement des comices par tribus, les citoyens ont ceſſé de faire un ſeul corps. Il y a eu deux ordres, qui ont eu le même droit à la puiſſance légiſlative, & on ne comprend pas ce qui eſt établi par la loi que nous avons citée. Ce peuple légiſla-

teur, ce corps de citoyens, dont elle parle, ne ſubſiſte plus.

Si les centuries aſſemblées pouvoient dire : nous avons ſeules le droit de faire des loix, parce que nous l'avons eu les premières ; les tribus aſſemblées pouvoient répondre : nous l'avons ſeules, parce que nous l'avons les dernières. En effet, quand nous conſidérerons les circonſtances & les cauſes de ces révolutions, nous reconnoîtrons qu'on étoit également fondé de part & d'autre. Car dans un gouvernement, qui par ſa nature, eſt ſujet à des variations continuelles, les droits s'acquièrent & ſe perdent, comme toute autre choſe ; & pour avoir ceux qu'on s'arroge, il n'eſt

pas néceſſaire de prouver qu'on les a toujours eus, il ſuffit d'avoir des raiſons pour s'en ſaiſir. C'eſt ainſi que les tribuns, qui n'avoient que celui d'oppoſition, s'en étoient fait de nouveaux, & s'en firent encore.

La puiſſance légiſlative réſidoit donc dans deux corps différens; dans les comices par centuries & dans les comices par tribus. Quant au ſénat, ſes décrets ne devenoient des loix, que lorſqu'ils avoient été confirmés dans l'aſſemblée du peuple. On peut dire néanmoins qu'il participoit indirectement à la légiſlation; premièrement parce que les centuries ne s'aſſembloient qu'en vertu d'un ſé-

natus-conſulte qui leur marquoit ſur quoi elles avoient à délibérer ; en ſecond lieu, parce que les ſénateurs étoient comme aſſurés de dicter à ces aſſemblées les décrets qu'elles portoient. Voilà pourquoi, ce n'eſt jamais entre les deux eſpèces de comices, que s'élèvent les diſſentions au ſujet de l'autorité ; c'eſt toujours entre le ſénat & les plébéiens. Ces diſſentions continuèrent, & comme elles avoient produit des changemens, elles en produiſirent encore.

CHAPITRE III.

Juſqu'à la création des cenſeurs.

APRÈS que le calme eut été rétabli, L. Valérius & M. Horatius marchèrent contre les Sabins, les Eques & les Volſques, & revinrent vainqueurs. Le ſénat leur refuſa néanmoins les honneurs du triomphe. Il les vouloit punir de l'attachement qu'ils avoient montré pour le ſecond ordre.

Les conſuls portèrent leurs plaintes au peuple. En vain les ſénateurs repréſentèrent à l'aſſemblée, que de tout tems il n'appartenoit qu'à eux d'accorder ou de refuſer le triomphe. Les loix, par la conſ-

titution de la république, pouvoient être éludées; les droits, qui dans le fond n'étoient que des uſages, pouvoient être abolis par des uſages contraires, & ces abus, autoriſés par des exemples, ſuffiſoient pour rejetter les raiſons des ſénateurs. On décerna donc le triomphe aux deux conſuls. Le peuple, qui en cette occaſion s'arrogea le droit de diſpenſer les récompenſes, eut dans la ſuite un moyen de plus pour acquérir des partiſans dans le ſénat.

L'accord, qui régnoit entre les conſuls & les tribuns de cette année, auroit porté de nouveaux coups à l'autorité du premier ordre, s'ils avoient tous été conti-

nués dans leurs magiſtratures. Ce fut auſſi le projet des tribuns. Ils réſolurent de briguer le tribunat pour l'année ſuivante, ils invitèrent le peuple à continuer Horatius & Valérius dans le conſulat.

Le ſeul Duillius s'oppoſa au projet de ſes collègues, & le fit échouer. Les deux conſuls entrèrent même dans ſes vues, perſuadés que la liberté ſeroit en danger ſi les dignités ſe perpétuoient dans les mêmes perſonnes. Pour s'aſſurer d'eux, le tribun leur demanda en pleine aſſemblée, ce qu'ils feroient, ſi le peuple les vouloit continuer dans le conſulat. Ils répondirent l'un & l'autre, qu'ils

refuſeroient cette faveur, comme contraire aux loix.

Cette réponſe autoriſa Duillius à donner l'excluſion à ſes collègues, dans les comices qui ſe tinrent pour l'élection des tribuns, & on en élut cinq nouveaux. Alors il congédia l'aſſemblée, remettant la nomination des cinq derniers aux cinq qu'on venoit d'élire. Il prit ce parti parce qu'il s'apperçut que les brigues des anciens tribuns étoient aſſez fortes, pour procurer à quelques-uns la pluralité des ſuffrages. Il y étoit d'ailleurs autoriſé par une loi, qui portoit, que *ſi dans un jour d'élection, on n'avoit pas pu élire le nombre complet des tribuns, ceux qui au-*

roient été élus les premiers, nommeroient leurs collègues.

Il y avoit une autre loi, qui excluoit du tribunat tout patricien. Elle avoit été faite, lors de la création de cette magiſtrature. Cependant les nouveaux tribuns choiſirent, entr'autres pour collègues, S. Tarpéius & A. Hatérius, qui étoient non-ſeulement patriciens, mais encore ſénateurs & conſulaires. On reconnut alors que Duillius avoit agi de concert avec le ſénat. C'étoit en effet un avantage pour ce corps d'avoir dans le tribunat deux patriciens qui pouvoient par leur *veto* arrêter toutes les entrepriſes des autres tribuns. Mais cet avantage n'étoit que pour un an.

L'année ſuivante, pour empêcher que l'exemple de Duillius ne fût ſuivi, le tribun L. Trébonius fit paſſer une loi qui ordonnoit que lorſque tous les tribuns n'auroient pas été élus dans une première aſſemblée, on en convoqueroit de nouvelles, juſqu'à ce que le nombre des tribuns fût complet.

Après quelque tems de calme, il ſurvint de nouveaux troubles. Ils éclatèrent ſous le conſulat de T. Quintius & d'Agrippa Furius. Ils avoient pour cauſe la hauteur des patriciens. Les jeunes gens de cet ordre ſe croyoient tout permis, lorſqu'ils appartenoient aux premières maiſons de la république. Les violences qu'ils commi-

rent, furent le ſujet de pluſieurs procès que les tribuns portèrent devant le peuple, & dont le ſénat conteſtoit à ces magiſtrats le droit de prendre connoiſſance. Pendant cette conteſtation, les Eques & les Volſques ravageoient le territoire de Rome. Les tribuns s'oppoſèrent à l'enrôlement.

T. Quintius convoqua les comices. Sans flatter & ſans offenſer aucun des deux ordres, il leur reprocha les injures qu'ils ſe faiſoient l'un à l'autre. Il s'éleva contre la licence du peuple ; il ne s'éleva pas moins contre la négligence du ſénat à contenir les patriciens ; il fit honte à tous deux des diviſions éternelles qui les met-

toient hors d'état de défendre la patrie.

Comme ſon diſcours n'avoit d'autre objet que de réunir les citoyens pour la défenſe commune, il perſuada. Les tribuns levèrent leur oppoſition. Les Eques & les Volſques furent entièrement défaits; & les ſoldats revinrent, chargés des dépouilles des ennemis.

Plus les ſuccès étoient grands, plus les plébéiens s'en prévaloient. Que deviendroient les ſénateurs, diſoient-ils, ſi nous les abandonnions? N'eſt-ce pas nous qui faiſons la force de la république? & cependant on nous exclut du conſulat, & on nous interdit toute alliance avec les familles patri-

ciennes. Eſt-ce donc là l'égalité qu'on nous avoit promiſe, lorſqu'on ſe propoſa de travailler à un corps de loix.

Les tribuns ne pouvoient qu'applaudir à ces ſentimens. Car s'ils parvenoient à établir l'égalité entre les deux ordres, c'étoient eux qui devoient en retirer le plus grand avantage, puiſqu'ils ſe trouvoient à la tête du peuple. Canuléius demanda la révocation de la loi, qui défendoit aux plébéiens & aux patriciens de s'allier par des mariages réciproques; & ſes collègues proposèrent d'ouvrir le conſulat aux plébéiens.

Les conſuls répandirent que les Eques & les Volſques avoient re-

pris les armes, & ils ordonnèrent des levées. C'étoit la reſſource uſitée du ſénat, lorſqu'il vouloit éluder les propoſitions des tribuns. Mais ceux-ci avoient auſſi une reſſource, & quoique toujours la même, elle manquoit rarement ſon effet. Canuléius déclara qu'aucun plébéien ne s'enrôleroit, ſi auparavant on ne levoit l'inégalité odieuſe, qui aviliſſoit le ſecond ordre. Cette affaire fut portée au ſénat.

Les mariages ſe contractoient de trois manières. Ceux des patriciens ſe faiſoient avec ſolemnité, en préſence de dix témoins. Ils étoient accompagnés de cérémonies religieuſes ; on y prononçoit certaines paroles, & pendant le ſacrifice,

fice, on offroit aux nouveaux mariés un gâteau de froment, dont ils mangeoient en ſigne d'union. Cette manière de contracter. étoit réſervée pour les patriciens, parce qu'ils diſpoſoient ſeuls des auſpices & de toutes les choſes de religion. Quant aux plébéiens, ils ſe marioient de deux manières. L'une étoit une eſpèce d'achat. La femme tenant trois pièces de monnoie dans ſa main, en donnoit une à celui qu'elle épouſoit, & paroiſſoit l'acheter; l'autre conſiſtoit dans la ſeule cohabitation. Une femme étoit engagée, lorſque pendant une année entière, elle n'avoit pas découché trois nuits de ſuite. On croiroit à ces uſages, que les plébéiens n'étoient pas faits

pour avoir le même culte que les patriciens, & que même ils ne méritoient pas qu'on assurât le sort de leurs enfans.

La religion élevoit donc une barrière entre les patriciens & les plébéiens, & c'est elle aussi qu'on opposoit, sur-tout aux tribuns. Les mariages entre les deux ordres paroissoient une confusion monstrueuse des races, & le violement des droits divins, comme des droits humains. Mais cette façon de penser, odieuse aux plébéiens, n'étoit qu'un vieux préjugé des patriciens. Ne sommes-nous pas tous concitoyens, disoient les tribuns? Pourquoi défendroit-on entre nous des ma-

riages qu'on permet entre des Romains & des étrangers ?

Le ſénat donna ſon conſentement à la loi pour les mariages, parce qu'il ne put le refuſer. Il croyoit d'ailleurs qu'en accordant une des deux choſes qu'on demandoit, il engageroit les tribuns à ſe déſiſter de l'autre, ou du moins à ſuſpendre leur pourſuite, juſqu'à ce qu'on eût terminé la guerre dont on étoit menacé. Il ſe trompoit. Les dernières diſputes avoient fait voir combien il importoit aux plébéiens, pour établir l'égalité, de pouvoir aſpirer au conſulat. Ils ſentirent même bientôt qu'il falloit encore qu'ils participaſſent au ſacerdoce. Une demande dans laquelle ils

réuſſiſſoient, étoit toujours un motif pour en former de nouvelles. Déterminés à faire paſſer la ſeconde loi, les tribuns jurèrent, s'ils ne l'obtenoient pas, de s'oppoſer à la levée des troupes, & ils s'y opposèrent.

Le bruit de la guerre croiſſoit, & il étoit néceſſaire de prendre une dernière réſolution. Le ſénat chercha un tempérament qui pût contenter les deux ordres. Il imagina de ſuſpendre pour un tems la dignité conſulaire, & de créer, au lieu de conſuls, ſix tribuns militaires, qui auroient la même autorité, & dont trois pourroient être plébéiens. Cet avis, qui paſſa à la pluralité des voix, fut agréa-

ble au ſecond ordre, qui, ſe voyant admis à la première magiſtrature, jugeoit indifférent que ce fût à titre de conſul ou de tribun militaire. Cependant le ſénat ſe flattoit de rétablir un jour le conſulat, & il s'applaudiſſoit de l'avoir réſervé pour lui.

On voit que plus l'autorité veut être abſolue, moins elle eſt aſſurée. Le ſénat croyoit gagner beaucoup, en gagnant du tems, & en attendant des circonſtances où il comptoit pouvoir ſe reſſaiſir de toute l'autorité, mais il acheva de perdre ce qu'il en avoit conſervé juſqu'alors. Le grand point pour aſſurer ſa puiſſance, c'eſt de ſoutenir avec fermeté tout ce qu'on

oſe entreprendre ; mais pour pouvoir être toujours ferme, il faut être toujours juſte. Le ſénat avoit à peine une idée de juſtice.

C'étoit l'uſage que ceux qui briguoient une magiſtrature, ſe préſentaſſent vêtus de blanc, dans les comices qui ſe tenoient pour l'élection. C'eſt ainſi que parurent les plébéiens qui aſpiroient au tribunat militaire. Mais tel eſt le caractère du peuple, il demande avec paſſion ce qu'on lui refuſe, & il ne ſait pas ſe ſaiſir de ce qu'on lui accorde. On n'élut que trois tribuns militaires, & ils furent tous pris dans le premier ordre. Peut-être les tribuns n'eurent-ils pas aſſez de crédit dans l'aſſemblée,

parce qu'elle ſe tenoit par centuries.

Trois mois après être entrés en charge, les tribuns militaires ſe déposèrent, ſous prétexte qu'il y avoit eu quelque irrégularité dans leur élection. Ce ſcrupule pouvoit avoir pour cauſe l'eſpérance de rétablir le conſulat. En effet, les plébéiens qui aſpiroient au tribunat militaire, ne pouvant s'accorder, conſentirent plutôt que de céder les uns aux autres, qu'on élût des conſuls, & on procéda à cette élection. Cette jalouſie qui diviſoit le ſecond ordre, fut cauſe qu'on reſta encore quelques années ſans élire des tribuns militaires.

Il y avoit environ dix-ſept ans

que les guerres & les diſſentions domeſtiques n'avoient pas permis aux conſuls de faire le dénombrement du peuple. Il étoit arrivé bien des changemens dans les familles. On ne ſavoit plus exactement ni les contributions qu'on pouvoit tirer des citoyens, ni le nombre de ceux qui étoient en âge de porter les armes ; en un mot, on ne connoiſſoit pas les forces de la république. Le ſénat, conſidérant que les conſuls étoient trop occupés pour vaquer régulièrement au cens, créa deux nouveaux magiſtrats qui furent chargés de faire tous les cinq ans le dénombrement du peuple. Ainſi la cenſure fut un démembrement du conſulat.

Cette magiſtrature fut dans la ſuite le comble des honneurs ; on ne la donna même qu'à des conſulaires. Les cenſeurs nommèrent les membres du ſénat. Ils en chaſsèrent ceux qu'ils jugèrent indignes d'y occuper une place ; ils ôtèrent le cheval & l'anneau aux chevaliers qu'ils vouloient dégrader ; ils firent deſcendre un citoyen d'une claſſe dans une autre ; ils le rejettèrent dans la dernière ; ils lui enlevèrent juſqu'au droit de ſuffrage ; en un mot, ils étoient les maîtres de la condition de chaque particulier.

Avant eux les conſuls, à l'exemple de Servius Tullius qui avoit inſtitué le cens, exerçoient cette

puiſſance en ſouverains, & ſans avoir de compte à rendre. C'eſt ainſi que les cenſeurs l'exercèrent eux-mêmes. En faiſant la liſte des ſénateurs, il leur ſuffiſoit, par exemple, pour en exclure quelques-uns, d'en omettre les noms; & pour y ſubſtituer de nouveaux ſénateurs, il leur ſuffiſoit de mettre de nouveaux noms dans cette liſte.

Ce n'eſt donc pas uniquement pour tenir un état des noms & des biens des citoyens, que les cenſeurs ont été inſtitués. Il eſt vrai qu'on ſuppoſe communément que leur autorité, d'abord renfermée en d'étroites bornes, s'eſt dans la ſuite accrue par degrés; &

peut-être ont-ils été quelque tems, avant de l'exercer dans toute ſon étendue. Mais pour ſe convaincre que dès leur inſtitution, ils ont été les maîtres d'ouvrir ou de fermer le ſénat à leur choix, & de rejetter un citoyen dans telle claſſe qu'ils jugeoient à propos; il ſuffit de remarquer que la loi qui les avoit établis leur ordonnoit de ne ſouffrir dans le ſénat aucun membre qui le pût déshonorer, & leur preſcrivoit de veiller ſur les mœurs de tout le peuple.

« Comme la force de la république, dit M. de Montèſquieu, conſiſtoit dans la diſcipline, l'auſtérité des mœurs & l'obſervation conſtante de certaines coutumes,

les cenſeurs corrigeoient les abus que la loi n'avoit pas prévus, ou que le magiſtrat ordinaire ne pouvoit pas punir. Il y a de mauvais exemples qui ſont pires que les crimes; plus d'états ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les loix. A Rome, tout ce qui pouvoit introduire des nouveautés dangereuſes, changer le cœur ou l'eſprit d'un citoyen, & en empêcher, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, la perpétuité, les déſordres domeſtiques ou publics étoient réformés par les cenſeurs ».

Tel étoit l'objet de la cenſure. Tant qu'elle a été exercée par les conſuls, on en connoiſſoit mal les fonctions,

fonctions, parce qu'il ne leur étoit pas poſſible d'y vaquer avec aſſez de ſoin ; & on n'a connu toute l'autorité qu'on y avoit attachée, que lorſqu'on l'a eu confiée à des magiſtrats particuliers. Le ſénat lui-même ne s'apperçut pas de la puiſſance, que la loi qu'il avoit faite, conféroit aux cenſeurs. Cela, quoique difficile à comprendre, eſt ſi vrai, que la cenſure n'excita l'ambition d'aucun ſénateur, & qu'ils ne parurent ſe la réſerver, que parce qu'ils auroient voulu poſſéder ſeuls toutes les magiſtratures. Il ſemble que les plébéiens n'avoient qu'à la demander. La conjoncture étoit favorable ; mais ils n'y ſongèrent pas. Cependant

s'ils avoient remarqué ces mots de la loi, *afin qu'ils ne laiſſent rien d'entaché dans le ſénat*, ils auroient vu que les cenſeurs alloient être les juges du ſénat, & qu'ils auroient le droit de chaſſer de ce corps tous ceux qu'il ne leur conviendroit pas d'y laiſſer.

CHAPITRE IV.

Juſqu'à l'établiſſement d'une ſolde pour les troupes.

LES tribuns étoient moins remuans, & la république paroiſſoit tranquille, lorſqu'une grande famine renouvella les mécontentemens des deux ordres; le peuple rejettant la cauſe de la diſette ſur la négligence du ſénat, & le ſénat

la rejettant ſur l'oiſiveté du peuple. Les diſſentions faiſoient ſouvent négliger l'agriculture. On a même de la peine à comprendre de quoi ſubſiſtoient les Romains, quand on conſidère que leurs campagnes étoient continuellement ravagées; & que depuis long-tems, ils prenoient les armes, moins pour porter la guerre chez l'ennemi, que pour le chaſſer de deſſus leurs terres.

On força les particuliers à déclarer la quantité de blé qu'ils avoient pour leur proviſion, & on fit des viſites chez ceux qu'on ſoupçonnoit d'en cacher. Mais ces recherches, qui ne diminuèrent pas la diſette, la firent juger plus grande qu'elle n'étoit. L'opinion exa-

géra ſi fort le mal, que pluſieurs citoyens ſe croyant ſans reſſource, ſe précipitèrent dans le Tibre. Dans de pareilles circonſtances, le gouvernement ne ſauroit ſe conduire avec trop de circonſpection ; car il eſt bien plus difficile de remédier à la diſette d'opinion, qu'à la diſette réelle.

L. Minucius, chargé par le ſénat de faire venir des blés de Toſcane, n'en put tirer qu'une petite quantité, parce qu'un chevalier, Sp. Métius, les avoit preſque tous enlevés. Il découvrit même que Métius, qui en faiſoit des diſtributions gratuites, tenoit chez lui des aſſemblées ſecrètes, & qu'il cherchoit à ſéduire le peuple par

ſes libéralités. Les tribuns gagnés, diſoit-on, par ſon argent, entroient dans ſes vues; il faiſoit des amas d'armes dans ſa maiſon; & on ne doutoit pas qu'il ne prît des meſures pour uſurper la ſouveraineté.

Les Romains n'avoient alors que fort peu d'argent monnoyé. Leurs eſpèces étoient de cuivre. Les plus riches ne l'étoient qu'en fonds de terre; & par conſéquent leurs richeſſes conſiſtoient en denrées plutôt qu'en argent. Comment donc un ſimple chevalier étoit-il en état de nourrir à ſes dépens une multitude aſſez grande pour faire craindre une révolution? Où avoit-il pris l'argent, avec lequel il avoit corrompu les tribuns, & enlevé

preſque tous les blés de Toſcane ?

Quoi qu'il en ſoit, cette conſpiration avoit échappé à la vigilance des conſuls ; & le ſénat leur en ayant fait des reproches, ils répondirent qu'ils n'avoient pas aſſez d'autorité, pour punir un citoyen qui pouvoit appeller au peuple, & qui étant adoré de la multitude, échapperoit infailliblement à la juſtice. On nomma dictateur L. Quintius Cincinnatus.

Après avoir fait mettre des corps de garde dans tous les quartiers de la ville, Quintius eſcorté de ſes licteurs ſe rendit à la place publique, monta ſur ſon tribunal, & envoya Servilius Ahala, général de la cavalerie, ſommer Métius de venir ren-

dre compte de ſa conduite. Soit que ce chevalier fût coupable, ſoit qu'il reconnût qu'on avoit conjuré ſa perte, il refuſa d'obéir, & il implora le ſecours du peuple qui repouſſa les licteurs. Mais lorſqu'il cherchoit à s'échapper dans la foule, Servilius lui paſſa ſon épée au travers du corps.

Les tribuns s'élevèrent contre ce meurtre. Ils menaçoient de faire le procès à Servilius, auſſi-tôt que le dictateur ſeroit ſorti de charge. Ils crioient ſur-tout contre le ſénat qui paroiſſoit approuver de pareilles violences, & ils s'opposèrent à l'élection des conſuls. Il fallut pour les calmer, créer des tribuns militaires. Mais

aucun ne fut pris dans le ſecond ordre.

L'année ſuivante, le bruit d'une ligue des peuples d'Etrurie, qui menaçoient de ſe joindre aux Véiens & aux Volſques, ſervit de prétexte au ſénat pour nommer dictateur Mamercus Emilius. Ce général triompha des Véiens. Quant aux autres peuples d'Etrurie, ils ne penſoient pas à faire la guerre.

Trois ans après, M. Emilius fut nommé dictateur pour la ſeconde fois. Il triompha encore des Véiens. On remarqua dans ce triomphe Cornelius Coſſus, qui ayant tué dans le combat Tolumnius, roi de Véies, remporta les dépouilles opimes. Il eſt le premier depuis

Romulus qui ait eu cet honneur.

Comme en créant les cenſeurs, on avoit mal jugé de la puiſſance qu'on leur accordoit, il avoit été arrêté qu'ils ſeroient en charge pendant cinq ans. Emilius voulant corriger la faute que le ſénat avoit faite, propoſa de réduire la durée de la cenſure à dix-huit mois, & la loi en fut portée. On y ajouta même pluſieurs modifications, pour prévenir l'abus que les cenſeurs auroient pu faire de leur autorité.

Autant le peuple applaudit à ce règlement, autant les ſénateurs en furent offenſés. Ils ne pardonnoient pas au dictateur d'avoir diminué la durée d'une magiſtrature attachée à leur ordre. Les cenſeurs C.

Furius & M. Géganius firent ſurtout éclater leur reſſentiment. Ils exclurent Emilius du ſénat; ils le rayèrent de ſa claſſe, le rejettèrent dans la dernière, le privèrent du droit de ſuffrage, & mirent ſur lui une impoſition huit fois plus forte que celle qu'il avoit payée juſqu'alors. Cette cenſure n'étoit encore que la ſeconde. On peut juger par-là, de l'autorité que les cenſeurs ont eue, dès leur inſtitution.

Le peuple eût inſulté C. Furius & M. Géganius, ſi Emilius n'eût pas eu la généroſité de le contenir, mais les tribuns ſaiſirent cette occaſion de déclamer contre les cenſeurs & contre le ſénat qui les

avoit approuvés. Ils firent ſentir au peuple qu'il devoit être ſeul offenſé du traitement honteux fait à Mamercus Emilius, pour avoir porté une loi qui aſſuroit la liberté publique.

Ils ne crioient néanmoins que parce qu'ils vouloient empêcher qu'on n'élût des conſuls. Ils y réuſſirent. La république fut gouvernée, deux années de ſuite, par des tribuns militaires. Mais aucun plébéien n'obtint cette magiſtrature. Les tribuns reprochèrent au peuple d'être ingrat à leur égard, ſervile envers les grands, & permirent d'élire des conſuls pour l'année ſuivante.

Les Eques & les Volſques recom-

mençoient alors la guerre. Les deux conſuls ayant été défaits, le ſénat leur ordonna de nommer un dictateur. Ils s'y refuſèrent, ſoit qu'ils ne vouluſſent pas ſe donner un ſupérieur, ſoit qu'ils ſe cruſſent humiliés, ſi tout autre qu'eux réparoit les pertes qu'ils avoient faites. Pour les forcer à obéir, le ſénat eut recours aux tribuns, qui, ſaiſiſſant avec empreſſement l'occaſion qu'on leur offroit, menacèrent de les envoyer en priſon, s'ils ne nommoient pas un dictateur. Les conſuls obéirent. Mais le ſénat, en les traduiſant devant les magiſtrats du peuple, les avoit avilis, & s'aviliſſoit lui-même.

Le dictateur battit les ennemis,

prit leur camp, revint à Rome, & triompha. Voilà depuis la prise d'Antium, c'est-à-dire, depuis près de quarante ans, à quoi se bornoient les avantages des Romains à la fin de chaque campagne. On prétend que la république n'accordoit les honneurs du triomphe, que lorsque les ennemis avoient laissé cinq mille hommes sur le champ de bataille. Mais si cette règle eût été observée scrupuleusement, les triomphes fréquens des consuls auroient exterminé les Eques & les Volsques, & de pareilles victoires auroient coûté cher aux Romains. Si on ajoute à ces pertes celles qui se faisoient de part & d'autre dans les combats pour lesquels on ne

triomphoit point, on aura de la peine à comprendre qu'il y eut une grande population dans ces cités, qui ne paroiſſoient armées que pour ſe détruire, & qui étoient ſouvent ravagées par la famine & par la peſte. L'hiſtoire de toutes ces guerres eſt au moins bien obſcure.

Quelques années après cette dernière dictature; la tranquillité, dont la république jouiſſoit au-dedans & au-dehors, fut troublée par une contagion, qui fit mourir beaucoup de beſtiaux & beaucoup d'hommes. Comme le peuple ſe livroit à toutes ſortes de ſuperſtitions, le ſénat défendit pour la première fois tout culte étranger & toute cérémonie religieuſe, qui ne ſe-

roit pas autoriſée par les loix.

Lorſque la peſte ceſſoit, la guerre recommença. C'étoient des tribuns militaires qui commandoient l'armée. Ils furent défaits; & on propoſa de nommer un dictateur. Mais on ne ſavoit comment y procéder.

Comme un long uſage devient une loi, il ſembloit que les conſuls pouvoient ſeuls nommer le dictateur, parce que c'étoient eux qui l'avoient nommé juſqu'alors, & cependant il n'y avoit point de conſuls. Cette difficulté embarraſſa le ſénat. Il auroit pu la lever lui-même; mais afin, ſans doute, de ne donner lieu à aucun ſcrupule, il voulut qu'elle fût levée par les

augures. Ceux-ci déclarèrent qu'un tribun militaire, puiſqu'il avoit la puiſſance conſulaire, pouvoit nommer le dictateur. Le choix tomba ſur Mamercus Emilius. Il vainquit & abdiqua la dictature ſeize jours après l'avoir reçue. Il triompha, en quelque ſorte, des cenſeurs qui l'avoient voulu flétrir.

Les deux années ſuivantes, la république eut encore, pour premiers magiſtrats, des tribuns militaires, tous ſénateurs. Les tribuns du peuple parurent d'autant plus indignés, qu'il eût été moins honteux pour eux d'être exclus de cette dignité par la loi, que d'être toujours rejettés, comme incapables de la remplir. Ils menaçèrent d'aban-

donner les plébéiens à la tyrannie du ſénat ; ils leur promirent des terres, ſi jamais ils étoient à la tête du gouvernement ; ils tentèrent tout, en un mot, pour réunir les ſuffrages en leur faveur. Le ſénat, qui crut s'appercevoir que le peuple ſe diſpoſoit à leur être favorable, ſaiſit le prétexte d'une guerre contre les Volſques, pour tirer hors de Rome les principaux plébéiens, ceux, ſur-tout, qui avoient le plus d'influence dans les comices, & en leur abſence, il fit procéder à l'élection des conſuls. Cette petite ruſe qui lui réuſſit, décéloit ſa foibleſſe, & étoit d'un bon augure pour les principaux citoyens du ſecond ordre. Cette guer-

re fut courte, comme toutes les autres. Il n'y eut qu'une action que la nuit termina ; & la perte fut ſi grande des deux côtés, que les deux armées abandonnèrent leur camp, croyant chacune avoir été vaincue. Les conſuls, cités devant le peuple par les tribuns, eurent à ſe juſtifier de leur défaite.

Deux ans après, il s'éleva une nouvelle conteſtation entre les deux ordres, à l'occaſion de deux nouveaux magiſtrats qu'on propoſa de créer.

P. Valérius Publicola avoit fait mettre le tréſor public dans le temple de Saturne, & depuis ce tems, deux ſénateurs qui avoient le titre de queſteurs, étoient choiſis par le

peuple pour garder ce tréſor. Ils levoient les impôts ; ils faiſoient les dépenſes publiques, au nom du peuple, & ils étoient les introducteurs des ambaſſadeurs, parce que les Romains défrayoient les envoyés des puiſſances amies.

Comme ces deux queſteurs ne ſortoient point de Rome, les conſuls alors en exercice proposèrent d'en créer deux autres qui ſuivroient les généraux en campagne, qui ſeroient chargés de la ſubſiſtance des armées, & qui tiendroient compte du butin fait ſur les ennemis.

Le ſénat & le peuple applaudirent à cette propoſition. Mais les tribuns, qui ne vouloient pas laiſſer échapper cette dignité, deman-

dèrent que des quatre queſteurs deux fuſſent néceſſairement pris dans le ſecond ordre. Le ſénat conſentoit que les plébéiens puſſent prétendre à la queſture ; cependant il ne vouloit pas que la loi fît une néceſſité de la leur donner, & il demandoit que le peuple, abſolument libre, à cet égard, pût conférer les quatre places de queſteurs à quatre plébéiens. Il comptoit qu'il en ſeroit de cette magiſtrature, comme du tribunat militaire.

Les deux partis ſoutenoient leurs prétentions avec beaucoup de chaleur, & leur opiniâtreté à ne ſe relâcher ni l'un ni l'autre menaçoit la république d'une eſpèce d'anarchie ; lorſque le ſénat ayant

consenti à l'élection des tribuns militaires pour l'année suivante, les tribuns à cette considération adoptèrent la proposition du sénat. Mais les plébéiens n'obtinrent ni le tribunat militaire ni la queſture.

Les principaux de cet ordre, humiliés des avantages que les sénateurs remportoient dans toutes les élections, renouvellèrent leurs plaintes & leurs menaces contre le peuple, & les renouvellèrent encore inutilement pendant six ans, où l'on continua d'élire des tribuns militaires. Au milieu de ces dissentions, Métilius, tribun pour la troisième fois, & Mécilius, qui l'étoit pour la quatrième, résolus

de ſe perpétuer au moins dans cette magiſtrature, demandèrent l'exécution de la loi agraire. Cette reſſource étoit la dernière des tribuns lorſqu'ils vouloient intéreſſer le peuple à leur élévation.

Il y avoit près de quatre-vingts ans que la loi agraire avoit été propoſée pour la première fois par Sp. Caſſius. Si dès-lors elle ſouffroit des difficultés, elle en devoit ſouffrir de plus grandes par les révolutions qui s'étoient faites dans les fortunes. Il n'étoit plus poſſible de découvrir les bornes qui avoient ſéparé les terres légitimement acquiſes, des terres uſurpées ſur le domaine public; & quand on l'auroit pu, les plébéiens riches ſe

ſeroient oppoſés à cette recherche avec autant de force que les ſénateurs mêmes. Il nous ſemble donc que les tribuns auroient été bien embarraſſés, ſi le ſénat les avoit laiſſé faire.

Soit que les ſénateurs vouluſſent prévenir les déſordres que cette recherche occaſionneroit, ſoit qu'ils craigniſſent pour les terres qu'ils s'étoient appropriées, ils ne s'en repoſèrent pas ſur l'impoſſibilité de cette entrepriſe, & ils s'aſſurèrent de ſix tribuns qui s'y oppoſèrent. Il falloit s'en tenir là. Etoit-il convenable que le ſénat mît la république ſous la protection de la puiſſance tribunicienne, & qu'il implorât le ſecours des tribuns

qu'il nommoit ſages, contre les tribuns qu'il diſoit mal intentionnés? Voilà pourtant ce qu'il fit.

Ce concert entre le ſénat & quelques-uns des tribuns ne pouvoit pas durer long-tems. Pendant la guerre contre les Volſques, le tribun militaire P. Poſthumius, ayant mis le ſiège devant la ville de Voles, promit tout le butin aux ſoldats; & quand cette place fut priſe, il fit vendre le butin au profit du tréſor public. Ce manque de parole offenſa d'autant plus les troupes, qu'il les aliénoit déjà par ſa dureté & encore plus par ſes hauteurs.

Les tribuns déclamèrent à cette occaſion, & contre le tribun militaire

litaire & contre le ſénat ; car ce corps étoit coupable à leurs yeux de tout ce qu'ils pouvoient reprocher à chacun de ſes membres. Poſthumius vint à Rome pour s'oppoſer à leurs entrepriſes. Il étoit à l'aſſemblée du peuple avec tous les ſénateurs, lorſque le tribun Sextius, ayant repréſenté qu'on devoit la priſe de Voles au courage des ſoldats de ce général, il demanda qu'on leur abandonnât le territoire de cette ville, pour les dédommager du butin dont ils avoient été fruſtrés. Cette propoſition, reçue avec applaudiſſement, excita le courroux de Poſthumius. Il s'oublia juſques-là, que, joignant l'inſulte au refus, il parla

de ſes ſoldats d'un ton de menace & de mépris qui offenſa tout le peuple, & dont le ſénat même fut choqué. Voilà, s'écria Sextius, adreſſant la parole au peuple, les ſentimens que les patriciens ont pour vous ; & cependant ce ſont ces patriciens ſi cruels & ſi ſuperbes, que vous préférez, dans la diſtribution des dignités, aux citoyens qui ſoutiennent vos intérêts.

L'armée fut bientôt inſtruite de ce qui s'étoit paſſé dans la place de Rome. Indignée des diſcours de ſon général, elle ſe préparoit à un ſoulèvement, lorſque Poſthumius, qui revint au camp, acheva de la révolter. Il fut tué par ſes ſoldats.

Quoique Posthumius fût odieux, les soldats eurent horreur eux-mêmes de l'action qu'ils venoient de commettre; & le peuple, ainsi que le sénat, demanda qu'on informât contre les criminels, & qu'on en fît une punition exemplaire. Cet évènement suspendit les dissentions entre les deux ordres. Les tribuns n'osèrent pas même insister pour continuer le tribunat militaire; on élut des consuls; & l'armée, qui se reprochoit son crime, livra les plus coupables. Ces malheureux se tuèrent eux-mêmes.

Aux sentimens que montre le peuple en cette occasion, on voit qu'il étoit naturellement porté à se soumettre. Le sénat eût commandé

ſans trouver de réſiſtance, s'il eût été capable de quelque modération. Il devoit au moins accorder le territoire de Voles. Mais il avoit pour maxime, de tenir le peuple dans la misère ; & cette maxime qu'il n'abandonna pas, fut la cauſe de ſa ruine. Les tribuns ne ceſſoient de dire qu'il en ſeroit des terres de Voles, comme des autres terres de conquête ; & on auroit vu naître de nouveaux troubles, ſi la guerre, une famine & une peſte n'euſſent pas fait diverſion à leurs plaintes. Comme dans de pareilles conjonctures, l'autorité du ſénat étoit moins conteſtée, la république fut gouvernée par des conſuls cinq ans de ſuite. Mais

ſous le dernier de ces consulats la paix & l'abondance ramenèrent les diſſentions.

Il importoit aux tribuns de faire voir au peuple qu'il ne ſecoueroit pas le joug du ſénat, & qu'il n'obtiendroit pas le partage des terres de conquête, s'il s'obſtinoit à refuſer ſes ſuffrages aux plébéiens qui briguoient les premières magiſtratures. Cela étoit vrai, & c'étoit le ſujet de toutes leurs harangues. Ce qui n'étoit pas également fondé, c'eſt l'eſpérance qu'ils donnoient aux plébéiens de tout obtenir des premiers magiſtrats, lorſqu'ils auroient été pris dans leur ordre. Car, outre la difficulté de mettre à exécution la loi agraire,

il étoit facile de prévoir que les tribuns, qui deviendroient ſénateurs en devenant tribuns militaires ou conſuls, n'auroient plus le même eſprit que lorſqu'ils n'étoient que tribuns du peuple.

Le raiſonnement des tribuns n'étoit donc qu'un piège. Cependant le peuple s'y laiſſa prendre. Trompé par les premiers qu'il avoit élevés, il en éleva d'autres qui le trompèrent encore. Son ſort ne changea donc pas, & c'eſt parce qu'il ne changea pas, que les principaux plébéiens obtinrent ſucceſſivement toutes les magiſtratures.

Il y avoit alors dans le tribunat trois citoyens d'une famille où la haine contre le ſénat étoit hérédi-

taire, comme la haine contre les plébéiens l'étoit dans la maiſon Claudia. C'étoient proprement les Claudius du peuple. Ils ſe nommoient Sp. C. L. Icilius.

Ces trois tribuns demandèrent que l'élection des queſteurs ſe fît dans les comices par tribus ; & ayant eu aſſez de crédit pour l'obtenir, il ne fut pas difficile de faire tomber les ſuffrages ſur des plébéiens. De tous les ſénateurs qui briguèrent cette dignité, Céſo Fabius Ambuſtus fut le ſeul qui l'obtint. Les trois autres queſteurs furent pris dans le ſecond ordre.

Les Icilius venoient d'ouvrir au peuple le chemin des honneurs ; ce triomphe les fit penſer à bri-

guer pour eux-mêmes la première magiſtrature. Ils demandèrent en conſéquence qu'on élût pour l'année ſuivante des tribuns militaires. Mais ils n'obtinrent le conſentement du ſénat, que parce qu'ils donnèrent le leur à une loi qui portoit que les plébéiens ne pourroient aſpirer au tribunat militaire dans l'année où ils ſeroient tribuns du peuple. Exclus par là de cette magiſtrature, ils ne ſollicitèrent pas pour d'autres plébéiens, & les ſénateurs qui ſe mirent ſur les rangs, enlevèrent tous les ſuffrages.

Les guerres, qui n'étoient jamais de la part des ennemis que des courſes ſur les terres des Romains,

& dont par cette raiſon, nous ne parlons qu'autant qu'elles influent ſur les troubles domeſtiques ; les guerres, diſons-nous, continuoient toujours ; & il s'agiſſoit de repouſſer les Volſques & les Eques. Le ſénat, qui craignoit vraiſemblablement qu'il n'y eût pas aſſez d'intelligence entre les tribuns militaires, leur ordonna de nommer un dictateur. Offenſés de cet ordre, deux s'y oppoſèrent, & ce fut le ſujet d'une conteſtation qui diviſa le ſénat. Pour la terminer, ce corps répéta la faute qu'il avoit déjà faite; il implora la puiſſance tribunicienne. Les tribuns répondirent qu'ils étoient honteux pour les ſénateurs de les voir réduits à s'humi-

lier devant des plébéiens ; ajoutant que ſi jamais les honneurs, repartis également entre les deux ordres, établiſſoient l'égalité entre tous les citoyens, ils ſauroient bien faire reſpecter les ordres du ſénat. C'eſt ainſi qu'ils s'aſſuroient par leur refus même un droit qu'ils ne ſe ſeroient pas arrogé, ſi on ne le leur avoit pas offert. Cependant les ennemis menaçoient déjà les frontières. Alors un des tribuns militaires, malgré l'oppoſition de ſes collègues, nomma un dictateur qui défit les Volſques. Cette campagne fut, comme toutes les autres, terminée en peu de jours.

Lorſqu'il fut tems de tenir les comices pour l'élection des pre-

miers magiſtrats, les tribuns militaires, qui vouloient ſe venger du ſénat, firent élire des tribuns militaires. Mais tous furent encore choiſis dans le premier ordre, parce qu'on fit mettre ſur les rangs les ſénateurs les plus agréables au peuple. L'année ſuivante, la même précaution eut le même ſuccès.

Le ſénat vouloit alors faire la guerre aux Véiens. Les tribuns s'y oppoſèrent, diſant que la république n'avoit pas aſſez de force pour réſiſter tout à la fois aux Véïens & aux Volſques; qu'il n'étoit pas prudent de ſe faire de nouveaux ennemis, quand on avoit de la peine à ſe défendre contre ceux qu'on avoit déjà; & que les guer-

res n'étoient d'ailleurs qu'un prétexte pour éloigner de Rome les plébéiens qui pouvoient aſpirer aux premières magiſtratures. Le ſénat voulant ſecouer la dépendance où il étoit des tribuns, toutes les fois qu'il ordonnoit des levées, réſolut d'avoir déſormais des troupes à ſa ſolde.

Juſqu'alors, tous les citoyens avoient fait la guerre à leurs dépens. C'eſt pourquoi les campagnes n'étoient que des courſes, qui ſe terminoient ordinairement par un combat, & qui ne duroient que peu de jours. Il falloit déſarmer preſqu'auſſi-tôt qu'on avoit armé, & abandonner les fruits d'une victoire pour reprendre la charrue.

Autrement

Autrement les terres des plébéiens pauvres ſeroient tombées en friche, parce qu'ils n'avoient pas des eſclaves pour les cultiver. Cet uſage étoit donc auſſi ruineux pour le peuple, qu'il étoit peu favorable à l'agrandiſſement de la république.

Le ſénat ordonna qu'à l'avenir les ſoldats, qui ſervoient dans l'infanterie, ſeroient payés des deniers publics, & que pour fournir au payement des troupes, on mettroit une impoſition dont perſonne ne ſeroit exempt.

Le peuple, qui n'avoit pas demandé ce ſénatus-conſulte, n'en parut que plus reconnoiſſant. Il ne vit que de la généroſité dans

le décret du ſénat, & il le confirma par un plébiſcite.

Les tribuns repréſentèrent que, cette ſolde étant le ſujet d'un nouvel impôt, ce ſeroit le peuple qui la payeroit; que par conſéquent, la généroſité du ſénat n'étoit qu'un piége; & qu'il donnoit ce qui n'étoit pas à lui, pour ne pas rendre ce qu'il avoit uſurpé. Toutes leurs oppoſitions furent inutiles, parce que dans cette occaſion, ils ne pouvoient pas avoir les pauvres pour eux. D'ailleurs les ſénateurs, s'étant taxés à proportion de leurs biens, montrèrent avec oſtentation des chars, qui portoient au tréſor public de petites ſommes & beaucoup de cuivre. Les patriciens

riches, qui ſuivirent cet exemple, le donnèrent à leurs cliens ; & bientôt tout le monde paya, parce que pluſieurs avoient payé. Dès ce jour, le ſénat put ſe promettre de trouver toujours des ſoldats, au moins parmi les plébéiens pauvres que la ſolde feroit ſubſiſter. Il pouvoit, par de grandes entrepriſes, faire de longues diverſions aux diſſentions qui s'élevoient dans la place publique ; & les tribuns, dans l'impuiſſance de s'oppoſer aux levées, devoient être déſormais moins en état de lui faire la loi.

CHAPITRE V.

Juſqu'à la priſe de Veïes.

LES Volſques, tant de fois défaits, n'oſoient plus paroître devant les légions, & on avoit ravagé leurs terres impunément. Telle eſt la circonſtance où le ſénat déclara la guerre aux Véïens, & réſolut de les aſſiéger dans leur capitale.

Véïes, égale à Rome, auſſi grande & auſſi peuplée, avoit été dans la confédération des autres villes d'Etrurie. Mais depuis quelque tems, elle n'y étoit plus, & les Etruſques ne paroiſſoient pas diſpoſés à lui donner des ſecours. Cependant un ſiége dans les formes étoit

une grande entrepriſe pour les Romains, qui juſques-là n'avoient pris des villes que par ſurpriſe ou par eſcalade. Leur plus ſavante manœuvre en ce genre étoit une eſpèce d'aſſaut général, qu'ils nommoient couronne; parce qu'après avoir envelòppé une place, ils l'attaquoient en même-tems de toutes parts, ne ſongeant qu'à partager l'attention & les forces des aſſiégés, & faiſant tous leurs efforts pour s'ouvrir un paſſage du côté où ils trouvoient moins de réſiſtance. Si cette attaque ne réuſſiſſoit pas, ils ſe retiroient. Dans ces tems, une ville qui pouvoit réſiſter à un coup de main, étoit en quelque ſorte une place imprenable.

Ce ne fut plus la même choſe, lorſque les Romains eurent des troupes ſoudoyées. Si auparavant les guerres toujours interrompues étoient toujours à recommencer, déſormais ils purent pourſuivre ſans relâche celles qu'ils avoient entrepriſes. Une victoire n'étoit pas pour eux le dernier terme d'une campagne; elle les conduiſoit à d'autres ſuccès. Ils s'établirent devant une place; ils renouvellèrent les attaques, apprirent à conduire un ſiége; & comme il n'y avoit point de ville aſſez bien fortifiée pour faire une longue réſiſtance, il n'y en avoit point dont ils ne puſſent ſe rendre maîtres. Toujours armés, on conçoit combien ils eurent d'a-

vantages ſur des peuples qui n'armoient que par intervalles. On prévoit donc que leurs voiſins devoient ſuccomber ſous leurs efforts continuels, & que Rome alloit reculer ſes frontières qui n'étoient encore qu'à quelques milles.

Quoique par la loi qui inſtituoit les tribuns militaires, on en pût élire ſix, il n'y en avoit jamais eu plus de quatre, & quelquefois même il n'y en avoit eu que trois. On en créa ſix pour l'année où le ſiége de Véïes fut réſolu. Dans la ſuite, il n'y en eut jamais moins.

On leva ce ſiége à la fin de la première campagne. On le leva encore après la ſeconde, pendant laquelle l'attaque ſe ralentit, parce

qu'on fut obligé d'envoyer une partie des troupes contre les Volſques. Mais à la troiſième, où l'on avoit élu juſqu'à huit tribuns militaires, on le reprit pour ne plus le diſcontinuer. Les Romains firent le blocus de cette place. Ils élevèrent des forts de diſtance en diſtance, & ſe préparant à la ſerrer de plus près, ils empêchoient qu'on n'y fît entrer des troupes & des munitions.

Une armée, forcée à paſſer l'hyver ſous les tentes, étoit une choſe ſans exemple. Auſſi cette réſolution extraordinaire fut pour les tribuns un ſujet de déclamation. Ils en parloient comme d'une conſpiration contre la liberté; & ils aſſuroient que le ſénat n'avoit d'autre

deſſein que d'affoiblir le parti du peuple, en le privant des ſuffrages des ſoldats; il eſt vraiſemblable que leurs ſoupçons n'étoient pas tout-à-fait ſans fondement. Cependant les intérêts du ſénat concouroient en cette occaſion avec ceux de la république; il falloit ne pas interrompre le ſiége, ou il falloit renoncer à prendre Véies.

Les tribuns déclamoient avec chaleur, lorſqu'on apprit à Rome que les Véïens avoient ſurpris les aſſiégeans, & ruiné preſque tous leurs ouvrages. Il ſembloit que cette perte dût donner au ſénat de nouveaux torts, puiſqu'elle l'expoſoit à de nouveaux reproches de la part des tribuns. Elle produiſit

néanmoins un effet contraire. Ce furent les chevaliers qui firent cette révolution dans les esprits. Ayant offert au sénat de se monter à leurs dépens, cette générosité leur mérita des louanges, qui communiquèrent le même zèle à tous les citoyens. Les plébéiens se présentèrent à l'envi pour remplacer les soldats qui avoient été tués; tous jurèrent de ne point revenir que la ville n'eût été prise; & un grand nombre s'empressa de joindre l'armée en qualité de volontaires. Le sénat eut soin d'entretenir cette ardeur par les marques publiques qu'il donna de sa reconnoissance; il assigna cette année une paye pour la cavalerie.

Les tribuns ne pouvoient plus ralentir l'enthouſiaſme avec lequel tout le peuple ſe portoit à cette guerre, & ils voyoient non ſans inquiétude les avantages qu'elle devoit procurer au ſénat; lorſqu'un nouveau revers, plus grand que le premier, fut pour eux un prétexte d'attribuer à ce corps les deſſeins les plus odieux.

Les deux tribuns militaires, L. Virginius & M. Sergius, qui commandoient à ce ſiége, jaloux & diviſés, conduiſoient leurs opérations ſans ſe concerter; & ſe renfermant chacun dans ſon camp, ils ſe refuſoient même des ſecours l'un à l'autre. Les Capenates & les Faliſques profitèrent de cette méſintel-

ligence. Voiſins des Véïens, & par conſéquent intéreſſés à leur conſervation, ils armèrent ſecrètement; & tombant tout-à-coup ſur Sergius, qui fut en même-tems attaqué par les aſſiégés, ils mirent ſon armée en déroute.

Virginius, qui vit cette défaite, ſe piqua de ne point donner de ſecours, parce qu'on ne lui en demandoit pas, & Sergius qui eût mieux aimé périr, que d'en demander à ſon collègue, revint à Rome avec les débris de ſon armée. Pour ſe juſtifier, il accuſa Virginius. Le ſénat envoya ordre à celui-ci de venir rendre compte de ſa conduite.

Tous deux étoient coupables;

mais parce qu'ils avoient tous deux parmi les ſénateurs des amis & des ennemis, il ſembloit qu'on eût voulu tout à la fois les punir & les ſauver l'un & l'autre, & il s'éleva de grandes altercations à leur ſujet. Le ſénat, qui crut pouvoir ſuſpendre la déciſion de cette affaire, ordonna que les tribuns militaires de cette année abdiqueroient, & qu'on procéderoit à l'élection de leurs ſucceſſeurs, quoique le tems des comices ne fût pas arrivé.

A peine Virginius & Sergius eurent obéi, qu'ils furent traduits devant le peuple : les tribuns ſaiſirent cette occaſion de confirmer les ſoupçons qu'ils avoient, ou

qu'ils feignoient d'avoir d'une conſpiration ſecrète contre les plébéiens. Selon eux, ſi l'année précédente les généraux avoient laiſſé ruiner tous les ouvrages, c'eſt que le ſénat avoit beſoin d'un prétexte pour prolonger la guerre; & ſi, en dernier lieu, Virginus avoit vu la défaite de Sergius, ſans lui donner aucun ſecours, c'étoit un complot des ſénateurs pour affoiblir, par la déroute des légions, le parti du peuple. En un mot, ils prétendoient que la politique du ſénat étoit d'exterminer pour commander. En conſéquence, ils invitoient le peuple à punir Virginius & Sergius; & ils l'exhortoient ſur-tout à ne confier dé-

ſormais le tribunat militaire qu'à des plébéiens, l'aſſurant qu'il devoit, pour ſa ſûreté, ôter tout commandement aux ſénateurs. Virginius & Sergius furent condamnés à l'amende.

La république avoit alors trois guerres; car les Volſques avoient repris les armes, & les Capenates ne les avoient pas quittées. Les tribuns ſe prévalurent de cette conjoncture. Voyant le ſénat dans la néceſſité d'entretenir un plus grand nombre de troupes, ils s'opposèrent à la levée de l'impôt qu'on avoit mis pour les ſoudoyer.

Les ſoldats, qu'on ne payoit pas, commençoient à murmurer; on craignoit même un ſoulèvement,

lorſqu'un plébéien, P. Licinius Calvus, fut élevé au tribunat militaire. Glorieux de ce triomphe, les tribuns levèrent leur oppoſition, & le ſénat eut bientôt tous les fonds dont il avoit beſoin. Quoique plébéien, Licinius Calvus étoit ſénateur.

Enhardi par une première démarche, le peuple parut, l'année ſuivante, tout-à-fait livré aux brigues de ſes tribuns. De ſix tribuns militaires cinq furent pris parmi les plébéiens. Les patriciens commencèrent à craindre de ſe voir exclus de cette magiſtrature.

Sous ce tribunat militaire, un mal contagieux, qui faiſoit périr des animaux de toute eſpèce, ré-

pandit une conſternation générale. Les duumvirs, par ordre du ſénat, conſultèrent les livres des Sibylles; & ſur le rapport qu'ils rendirent, on ordonna, pour la première fois, un *lectiſternium*. Cette cérémonie conſiſtoit à coucher ſur trois lits magnifiques, Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure, Neptune & Jupiter. Pendant huit jours, on ſervoit de grands repas à ces divinités. Les portes de la ville étoient ouvertes. On donnoit la liberté aux priſonniers, & chaque citoyen s'empreſſoit d'offrir ſa table à tous ceux qui ſe préſentoient, citoyens & étrangers, amis & ennemis.

C'eſt ainſi que le peuple conju-

roit ce fléau. Les ſénateurs, attentifs à faire ſervir la ſuperſtition à leurs vues, diſoient hautement qu'il ne falloit pas être étonné ſi les dieux étoient courroucés, puiſqu'on avoit confié le gouvernement de la république à des hommes que la naiſſance excluoit du ſacerdoce. Le peuple, dont la crédulité s'accroît dans les tems de calamité, refuſa ſes ſuffrages aux plébéiens, qui briguèrent le tribunat militaire pour l'année ſuivante.

Véïes étoit toujours bloquée, mais le ſiège n'avançoit point; & parce que les Romains étoient uniquement occupés de cette entrepriſe, ils croyoient voir dans tout ce qui leur arrivoit le

préſage d'un bon ou d'un mauvais ſuccès. Telle étoit la diſpoſition des eſprits, lorſque le lac Albane groſſit extraordinairement. Ce phénomène parut un prodige, parce qu'on n'en voyoit pas la cauſe; & on envoya des députés à Delphes, pour ſavoir de l'oracle ce que les dieux vouloient faire connoître par ce ſigne.

La frayeur multiplia les prodiges, & on les crut tous également, parce qu'un prodige réel eſt une raiſon pour en croire beaucoup d'autres. On s'effrayoit d'autant plus qu'on ne ſavoit pas quel ſeroit le ſuccès du ſiége; car on avoit employé tous les moyens qui ſont au pouvoir des hommes, &

on n'eſpéroit plus que dans le ſecours des dieux. Au milieu de ces inquiétudes, le haſard fit trouver à Véïes même un augure, qui expliqua l'élévation extraordinaire des eaux du lac Albane. Il dit au ſénat que les Romains ne ſe rendroient maîtres de Véïes, que lorſqu'ils auroient fait écouler les eaux de ce lac, & qu'ils les auroient toutes employées à l'arroſement des terres. Les ſénateurs étoient trop prudens pour donner leur confiance à un augure ennemi. Mais les députés ayant rapporté la réponſe de l'oracle, elle ſe trouva tout-à-fait conforme à l'explication de l'augure ; & ce qui n'arrivoit pas ordinairement, elle étoit encore fort claire.

On exécuta ſcrupuleuſement tout ce que l'oracle avoit preſcrit. Mais à peine les Romains commençoient à ſe raſſurer, qu'un corps de troupes, qu'ils envoyèrent contre les Capenates & les Faliſques, tomba dans une embuſcade, & fut entièrement défait. Auſſi-tôt le bruit ſe répand que tous les peuples d'Etrurie viennent au ſecours des Véïens; & cette nouvelle, qui porte l'alarme dans le camp, paſſe à Rome, qui croit déjà voir l'ennemi à ſes portes. Dans cette circonſtance, on nomma dictateur M. Furius Camillus. Le ſénat ſans doute ne fut pas fâché d'avoir un prétexte pour ôter le commandement aux tribuns militaires, qui,

cette année, étoient tous plébéiens.

C'eſt ſous ce général que Véïes fut priſe, après avoir réſiſté pendant dix ans à tous les efforts des Romains. Tite-Live, en parlant des prodiges, a oublié le plus grand de tous. Il ne dit pas comment les Véiens ont ſubſiſté, eux qui n'ayant pu prévoir qu'on les tiendroit bloqués pendant pluſieurs années, ne pouvoient pas avoir aſſez de proviſions pour ſoutenir un ſi long ſiége.

CHAPITRE VI.

Juſqu'au ſac de Rome par les Gaulois.

LA priſe de Véïes cauſa une joie d'autant plus grande, qu'on avoit preſque déſeſpéré de ſe rendre maître de cette place. Les femmes coururent aux temples rendre grace aux dieux ; & le ſénat ordonna plus de prières publiques qu'il n'en avoit ordonné dans toute autre occaſion. Tout fut extraordinaire, juſqu'au triomphe du dictateur, qui ſe montra ſur un char attelé de quatre chevaux blancs. Mais, par cette pompe à laquelle on n'étoit pas accoutumé, il parut

inſulter tout à la fois à la liberté & à la piété des Romains ; car c'eſt ainſi qu'autrefois les rois triomphoient eux-mêmes, & c'eſt encore ainſi qu'on repréſentoit Apollon & Jupiter.

Pendant le ſiège, Camille avoit fait vœu d'envoyer au temple de Delphes la dixième partie du butin. Il étoit difficile de remplir cet engagement, parce que, lorſque la place fut emportée d'aſſaut, il avoit abandonné le butin aux ſoldats. Le ſénat ordonna néanmoins que chacun rapporteroit la dixième partie de celui qu'il avoit fait ; décret qui excita des murmures, & qui fit dire que le vœu de Camille n'étoit qu'un prétexte pour enlever

enlever aux ſoldats une partie de leur butin.

Le ſénat propoſa d'envoyer dans le pays des Volſques une colonie de trois mille citoyens, & il nomma des triumvirs pour faire le partage des champs qu'il leur deſtinoit. Il croyoit faire ceſſer les murmures. Mais ceux à qui il offroit ces terres ſe flattoient d'un meilleur établiſſement à Véïes, où le tribun T. Sicinius vouloit qu'on tranſportât la moitié des Romains; propoſition d'autant plus agréable au peuple, que Véïes étoit préférable à Rome pour la ſituation & pour le territoire.

C'eût été ruiner la république que d'en partager les habitans en-

tre deux villes, qui vivroient difficilement ſous les mêmes loix, & que des intérêts contraires armeroient tôt ou tard l'une contre l'autre. Le ſénat eut la ſageſſe de s'oppoſer à ce projet. Il montra le Capitole; il invoqua les dieux tutélaires de la patrie; en un mot, il fit parler la religion, & la propoſition de Sicinius fut rejettée.

Cette conteſtation duroit depuis deux mois. Le peuple avoit même continué dans le tribunat les tribuns qui vouloient faire une ſeconde Rome dans la ville de Véïes; & le ſénat, pour ſe venger du peuple, avoit ſubſtitué des conſuls aux tribuns militaires. Mais quand on ſe fut rendu à ſes prières, impatient

de témoigner ſa reconnoiſſance, il ordonna par un ſénatus-conſulte de diſtribuer à chaque chef de famille ſept arpens des terres des Véiens. La concorde fut alors ſi bien rétablie, que le peuple conſentit à élire des conſuls pour l'année ſuivante.

Cependant les tribuns ne pardonnoient pas à Camille une concorde qu'ils regardoient comme ſon ouvrage. Ils lui demandèrent compte du butin fait à Véïes; ils l'accusèrent d'en avoir détourné une partie; & ils le citèrent devant le peuple. Camille prévint ſa condamnation par un exil volontaire. Il fut néanmoins condamné à une amende. Sur ces entrefaites,

Cluſium, ville d'Etrurie, aſſiégée par les Gaulois, demanda du ſecours aux Romains.

De toutes les irruptions des Gaulois en Italie, la plus ancienne, dont l'hiſtoire ait conſervé le ſouvenir, eſt arrivée ſous le règne du premier Tarquin, vers le tems que les Phocéens s'établiſſoient à Marſeille. Ils ſe répandirent dans les provinces ſituées entre les Alpes & les Appennins. Ils en chaſsèrent les Etruſques, & ils y jettèrent les fondemens de pluſieurs villes. Ils y étoient établis depuis plus de deux cens ans, lorſqu'ils aſſiégèrent Cluſium, ſous les ordres de Brennus leur chef.

Rome leur députa les trois fils

de M. Fabius Ambuſtus, & leur offrit ſa médiation. Sans l'accepter ni la refuſer, ils répondirent avec une hauteur qui offenſa les députés. Les Fabius diſſimulant leur reſſentiment obtinrent d'entrer dans la place, ſous prétexte de négocier la paix ; & auſſi-tôt après, ils firent une ſortie à la tête des aſſiégés.

Brennus, irrité de ce violement du droit des gens, envoie à Rome & déclare la guerre, ſi on ne lui livre pas ces ambaſſadeurs. Le ſénat qui ne pouvoit ſe réſoudre à donner cette ſatisfaction, & qui appréhendoit néanmoins les ſuites d'un refus, ne voulut rien prendre ſur lui. Ne ſongeant donc qu'à

ſe mettre à l'abri de tout reproche de la part des plébéiens, il renvoya cette affaire à l'aſſemblée du peuple, qui bien loin de livrer les Fabius, les nomma tribuns militaires. Brennus lève le ſiège de Cluſium, & marche à Rome.

Pour juger de cette guerre, dont les circonſtances ſont peu vraiſemblables, il faudroit connoître les forces de la république. Voici les derniers dénombremens qu'on trouve dans les hiſtoriens. L'an de Rome 254, le cens donna 157700 citoyens en âge de porter les armes; en 260, 110000; & en 279, 103000. La population diminuoit donc, & cependant on ne dit pas quelle en pouvoit être la cauſe. Dans la ſuite,

elle augmenta continuellement, quoique Rome ait été ſouvent ravagée par la famine & par la peſte, & qu'il ne paroiſſe pas qu'on y ait tranſporté les habitans d'aucune autre ville. En 288, le cens fut de 124215; en 294, de 132049; & en 361, c'eſt-à-dire trois ans avant la guerre des Gaulois, Rome, par le dénombrement qui fut fait, pouvoit armer 152583 citoyens.

Pour peu que les guerres paruſſent difficiles, les Romains, remarque Tite Live, avoient recours à la dictature, & confioient le ſalut de la république au général le plus expérimenté. Cependant lorſqu'un nouvel ennemi les menaçoit, ils ne prenoient aucune précaution.

Les tribuns militaires affectoient de mépriſer les Gaulois, qui avoient fait des conquêtes ſur les Etruſques, & dont le nom ſeul répandoit l'épouvante. Ils lèvent des troupes à la hâte ; ils négligent de prendre les auſpices, & ils marchent avec audace, comme à une victoire aſſurée. Ils furent défaits près de l'Allia, à onze milles de Rome. La déroute fut entière. Les Romains firent à peine quelque réſiſtance ; & dans leur frayeur, au lieu de regagner Rome dont ils étoient plus près, la plus grande partie s'enfuit à Véïes.

Il paroît, par Tite-Live, que leur armée étoit de beaucoup inférieure à celle des Gaulois. Selon

d'autres qui la font de quarante mille hommes, elle étoit à-peu-près égale. Quand de tous ces ſoldats, il n'en ſeroit pas revenu un ſeul à Rome, il ſembloit que la république ne devoit pas ſe trouver ſans défenſe; mais il falloit qu'après l'exil de Camille, elle fût auſſi impuiſſante, qu'elle l'avoit été après celui de Coriolan.

Les Gaulois, étonnés du peu de réſiſtance des Romains, paroiſſoient ignorer qu'ils euſſent vaincu. Ils regardoient comme un piége cette fuite précipitée; ils craignoient de tomber dans une embuſcade, & ils n'oſoient avancer. Enfin après avoir fait reconnoître les lieux, ils ſe mirent en mouvement.

Lorſqu'ils arrivèrent ſous les murs de Rome, ils eurent un autre ſujet de ſurpriſe. Ils ne pouvoient croire ce qu'ils voyoient; car les portes de la ville étoient ouvertes, & ils ne découvroient pas une ſeule ſentinelle. Comme le jour étoit ſur la fin, ils ne jugèrent pas devoir entrer.

Les Romains n'étoient pas moins ſurpris de voir les Gaulois, tout-à-coup arrêtés devant une place qui ne ſe défendoit pas. Ils s'attendoient à être aſſaillis pendant la nuit; & ne l'ayant pas été, ils crurent devoir l'être avec le jour. Ils ne le furent pas encore. Leur conduite paroiſſoit ſans doute ſuſpecte aux Gaulois, qui craignoient de ſe ha-

ſarder dans une ville qu'ils ne connoiſſoient pas.

Quoique l'armée qui avoit été défaite, & dont une partie s'étoit retirée à Véies, n'eût été que de quarante mille hommes, Rome, où trois ans auparavant il y avoit cent cinquante-deux mille citoyens en âge de prendre les armes, n'eut pas aſſez de troupes pour penſer à ſe défendre. Il ne s'y trouva, ſelon Florus, que mille ſoldats qui ſe renfermèrent dans le Capitole, avec tout ce qu'on put ramaſſer de vivres. Les vieillards, les femmes & les enfans ſe diſpersèrent dans les champs, ou ſe retirèrent dans les villes voiſines. Les vieux ſénateurs, qui ne pouvoient ni pren-

dre les armes, ni ſe réſoudre à fuir, ſe dévouèrent pour la patrie, & attendirent la mort, aſſis à la porte de leurs maiſons.

Voilà, dit-on, ce qui frappa le plus les Gaulois, quand ils ſe répandirent dans la ville. Ils s'arrêtoient avec reſpect devant ces vieillards; ils n'oſoient en approcher; lorſqu'un d'eux plus hardi porta familièrement la main à la barbe de M. Papirius. Ce ſénateur offenſé, lui donna un coup de bâton, & fut tué. Sur le champ, on maſſacra tous ceux qui s'étoient dévoués avec lui. On pourroit demander comment ces circonſtances ont été tranſmiſes à Tite-Live. Il paroît ſur-tout bien étonnant qu'il ait ſu

juſqu'au

juſqu'au nom du ſénateur, dont on avoit pris la barbe.

Quoi qu'il en ſoit, le Capitole ſe défendoit par ſa ſituation. Brennus, n'ayant pu l'emporter d'aſſaut, l'avoit inveſti. Cependant les flammes conſumoient les maiſons, on abattoit les temples & Rome fut ruinée entièrement.

Maîtres de la ville, les Gaulois dévaſtoient la campagne, & comme aucun corps de troupes ne ſe préſentoit devant eux, ils s'y répandoient ſans précaution. Mais Camille, qui les obſerve, tombe ſur eux pendant la nuit, & en égorge un grand nombre. Il avoit fait prendre les armes aux Ardéates, chez qui il s'étoit retiré.

A la nouvelle de cette victoire, les Romains, qui s'étoient réfugiés à Véïes, ſe raſſemblèrent, & avec le ſecours des Latins, ils formèrent une armée, à laquelle il ne manquoit plus qu'un chef. Ils jettèrent les yeux ſur Camille; mais ils ne croyoient pas pouvoir lui donner le commandement, ſans y être autoriſés par un ſénatus-conſulte; & cependant il ne paroiſſoit pas poſſible d'avoir ce décret, puiſque le ſénat étoit bloqué dans le Capitole. Pontius Cominius fut aſſez hardi & aſſez heureux pour pénétrer dans cette citadelle, & il rapporta un ſénatus-conſulte qui décernoit la dictature à Camille.

L'audace de Pontius expoſa le

Capitole à être ſurpris, parce que les traces de ſon paſſage découvrirent aux ennemis un chemin, qui les conduiſit juſqu'au pied des murailles. La ſentinelle étoit endormie, & les Gaulois ſe croyoient déjà maîtres de la place; lorſque M. Manlius, réveillé aux cris des oyes conſacrées à Junon, accourut & les précipita.

Cependant les vivres commençoient à manquer dans le Capitole, & on n'avoit aucune nouvelle de Camille. Mais la diſette n'étoit pas moindre dans le camp des Gaulois, où une maladie contagieuſe faiſoit de grands ravages. La paix étant donc à deſirer pour les deux partis, on ſe porta de part

& d'autre à une négociation.

Camille paroît tout-à-coup au milieu de la conférence, dans le moment que les Romains ſe rachetoient avec de l'or, & que les Gaulois le peſoient avec de faux poids. Reprenez votre or, dit-il aux Romains; & vous, Gaulois, préparez-vous au combat. Auſſitôt il les chaſſe de Rome, il les défait une ſeconde fois, & il n'en échappe pas un ſeul. Il eſt étonnant que Tite-Live ait raconté ſérieuſement une victoire, ſi dénuée de vraiſemblance. Polybe n'en parle pas.

CHAPITRE VII.

Juſqu'à l'abaiſſement du tribunat militaire ; époque où le conſulat devint commun aux deux ordres de la république.

LES tribuns proposèrent de tranſporter à Véies le ſénat & le peuple. En effet, il paroiſſoit aſſez raiſonnable de préférer une ville bâtie à une ville ruinée. Mais il ſembloit que la religion ne permettoit pas d'abandonner le Capitole. Ce motif décida le peuple, & Rome fut rebâtie en moins d'un an. Il y a lieu de préſumer qu'en changeant de lieu, les Romains auroient changé de maximes; il eſt

au moins certain que dans des murs étrangers, l'amour de la patrie n'auroit pas été le même, que dans les murs où ils étoient nés, & où avoient vécu leurs pères.

Depuis la fondation de Rome, juſqu'à la priſe de cette ville par les Gaulois, l'hiſtoire romaine eſt fort incertaine; ſoit parce que dans les premiers ſiècles on écrivoit peu, ſoit parce que les écrits qu'on avoit conſervés ont été conſumés pour la plupart dans l'incendie de Rome. Le premier ſoin des magiſtrats fut de faire une recherche de ce qui avoit échappé aux flammes.

Avant que Rome eût pu réparer ſes pertes, les Eques, les Volſques & les Etruſques ſe hâtèrent de pren-

dre les armes, ſe flattant de vaincre les Romains, parce que les Gaulois les avoient vaincus. Les Latins & les Herniques, depuis ſi long-tems alliés de la république, ſe joignirent à eux. Camille, créé dictateur pour la troiſième fois, triomphe des uns & des autres. Ce général, pendant quatre ans, fut preſque ſeul à la tête des armées, & eut toujours les mêmes ſuccès.

La gloire dont il ſe couvroit excita la jalouſie de M. Manlius, ſurnommé Capitolinus, parce qu'il avoit ſauvé le Capitole. C'étoit un conſulaire diſtingué parmi les patriciens. Aſſez conſidéré par lui-même pour pouvoir obſcurcir la

réputation d'un homme dont il étoit jaloux, il déprimoit Camille dans tous ſes diſcours. Mais ſon reſſentiment retomboit principalement ſur les ſénateurs, qui, à ſon gré, ne rendoient juſtice ni à ſes talens ni à ſes ſervices. Déterminé à ſe venger, il réſolut de ſoulever le peuple, & de changer le gouvernement.

Les malheurs publics avoient augmenté la misère & les vexations. Les pauvres, à qui il ne reſtoit que des maiſons ruinées, des champs dévaſtés & des dettes, ſe voyoient ſans reſſources, expoſés à la dureté des créanciers, arrêtés, traînés en priſon; les loix étoient encore contr'eux. Manlius

parut ſeul occupé de leur ſoulagement. N'aurai-je donc ſauvé le Capitole, diſoit-il, que pour voir charger de fer mes concitoyens? Il payoit leurs dettes; pour les acquitter, il mettoit ſes terres en vente; & il déclaroit que tant qu'il auroit quelque choſe, il ne ſouffriroit point de pareilles oppreſſions.

Par cette conduite, il s'attachoit les citoyens obérés, qui le regardoient comme leur libérateur. Ils l'eſcortoient, ils excitoient des tumultes; prêts à tout oſer ſous un chef qui les avoit ſouſtraits à la domination des Gaulois, & qui paroiſſoit les devoir ſouſtraire à la tyrannie des patriciens.

Plus Manlius ſe croyoit aſſuré de la multitude, & plus il ſe déclaroit ouvertement contre le premier ordre. Il aſſuroit qu'on avoit trouvé dans le camp de Brennus, plus d'or qu'il n'en falloit pour payer toutes les dettes du peuple; il parloit de forcer les ſénateurs à le reſtituer, & il promettoit un nouveau partage des terres. On ne parloit plus à Rome que de l'or des Gaulois; on juroit de le retirer des mains des ſénateurs; on demandoit où il étoit caché; & Manlius faiſoit entendre qu'il le diroit, quand il en ſeroit tems.

Dans de pareilles circonſtances, un dictateur pouvoit ſeul contenir le peuple. C'étoit un magiſtrat au-

quel on obéiſſoit ſans oſer demander pourquoi on devoit lui obéir. Comme on le voyoit rarement à la tête de la république, ſa préſence en impoſoit ; & ſon autorité continuoit d'être abſolue, parce qu'on étoit encore accoutumé à la reſpecter. Le ſénat réſolut donc de créer un dictateur. Mais parce qu'il ne vouloit pas qu'on le ſoupçonnât de craindre Manlius, il prit pour prétexte une nouvelle guerre des Volſques ; peuple qui tant de fois défait, reparoiſſoit toujours avec de nouvelles forces ; ce qui étonne Tite-Live.

A. Cornelius Coſſus, créé dictateur, nomma général de la cavalerie T. Quintius Capitolinus. Quoi-

que ſa préſence parût néceſſaire à Rome, il ſe hâta de marcher à la tête des légions, ſoit qu'il voulût confirmer que c'étoit-là l'objet de ſa dictature, ſoit que les progrès des ennemis ne permiſſent pas de différer.

Quatre ans auparavant, Camille, qui avoit ſubjugué les Volſques, paroiſſoit avoir achevé la ruine de cette nation, qui depuis ſoixante-dix ans armoit continuellement contre Rome. Cependant l'armée que combattit Cornelius, n'en fut pas moins grande. Il la défit; & les Volſques armèrent encore.

Les troubles, qu'excitoit Manlius, rappellèrent bientôt à Rome le dictateur. On tint les comices,

où Cornelius à la tête du ſénat, & Manlius à la tête du peuple, parurent comme deux chefs prêts à en venir aux mains. Mais la multitude craint, quand on ne la redoute pas.

Le dictateur ſomma Manlius de nommer ceux qu'il accuſoit d'avoir détourné l'or des Gaulois, & de dire dans quels lieux ils le tenoient caché. Il ne l'interrogea que ſur ce ſeul fait, parce que toute autre diſcuſſion eût été longue & difficile à éclaircir. Manlius tenta d'éluder la queſtion. Le dictateur l'y ramena; & ſur le refus qu'il fit de donner une réponſe préciſe, il ordonna qu'on le menât en priſon comme ſéditieux & calomnia-

teur. Manlius montroit le Capitole qu'il avoit ſauvé, il invoquoit les dieux, il conjuroit le peuple; mais perſonne n'oſa remuer, & les ordres du dictateur furent exécutés.

Le peuple cependant ne cacha pas ſa douleur. On prit des habits de deuil, comme dans une calamité. Lorſque Cornelius triompha, on dit qu'il ne triomphoit pas des Volſques, mais d'un citoyen; & parce que les captifs étoient le principal ornement de cette pompe, on ajoutoit que Manlius manquoit au char du dictateur.

Plus hardis après que Cornelius eut abdiqué, les plébéiens ſe reprochoient leur foibleſſe. C'eſt le peuple, diſoient-ils, qui met lui-

même dans les fers Manlius Capitolinus. Coupable de la mort de Sp. Caſſius & de celle de Sp. Métius, il retrouve un nouveau protecteur, & il le livre encore à ſes ennemis. Faut-il donc que ſa faveur précipite ceux qu'elle élève ? & refuſera-t-il toujours ſon ſecours aux défenſeurs de la liberté publique ?

A ces diſcours le peuple s'ameutoit, & paroiſſoit réſolu de forcer les priſons. Le ſénat crut l'appaiſer en relâchant Manlius ; mais il donna un chef aux ſéditieux. Manlius ſe montra avec d'autant plus d'audace, que la timidité du ſénat paroiſſoit l'aſſurer des diſpoſitions du peuple.

Le peuple, quoique toujours mécontent, ignoroit ſes forces, ou n'oſoit en faire uſage. C'étoit le ſujet des reproches de Manlius. Craindrez-vous toujours, diſoit-il, des tyrans qui ſont faits pour vous craindre? ou comptez-vous fléchir par des plaintes des hommes avides, qui ont pour maxime de vous tenir dans la misère? Non; il faut prendre les armes; vous me verrez à votre tête; je ne veux d'autorité que pour vous ſervir. Je ferai un nouveau partage des terres, j'abolirai les dettes, j'anéantirai le conſulat, la dictature, & j'établirai une égalité parfaite entre tous les citoyens.

Le ſénat donna un décret qui

ordonnoit aux tribuns militaires de veiller à ce que la république ne reçût aucun dommage. C'étoit la formule dont il ſe ſervoit lorſque l'état paroiſſoit en danger. Il étoit embarraſſé ſur le choix des moyens propres à prévenir les troubles, lorſque les tribuns, jaloux de la faveur de Manlius auprès du peuple, ouvrirent un avis qui entraîna tous les ſuffrages. Il fut arrêté qu'on accuſeroit Manlius d'aſpirer à la tyrannie, & que cette accuſation ſeroit faite par les tribuns, ce qui ſuffiroit pour le rendre ſuſpect. On ne doutoit pas que ce ſoupçon ne le rendît odieux, & que le peuple, en devenant ſon juge, ne ceſsât d'être ſon protecteur.

Les comices ſe tinrent dans le champ de Mars, d'où l'on voyoit le Capitole. A cette vue, quelque coupable que Manlius pût être, le peuple ne pouvoit prendre ſur lui de le condamner. Les tribuns qui remarquèrent cette diſpoſition des eſprits, rompirent l'aſſemblée, & la convoquèrent quelques jours après, dans un lieu d'où le même objet ne frappoit plus les yeux. Manlius fut condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne.

Le peuple ſe reprocha bientôt ce jugement. Il regretta Manlius. La peſte qui ſurvint, & qui dura l'année ſuivante, lui donna de nouveaux remords. Il crut que Ju-

piter le puniſſoit d'avoir fait périr le citoyen qui avoit ſauvé ſon temple. Cependant la république fut ſans diſſentions pendant trois ans, parce qu'elle eut la guerre avec les Volſques & avec les colonies de Circée & de Vélitre.

Lorſque Rome fut priſe par les Gaulois, un nouveau cenſeur avoit été ſubſtitué à un cenſeur, mort l'année précédente; & on s'imagina que cette ſubſtitution étoit la cauſe du malheur arrivé pendant ce luſtre. En conſéquence on arrêta que lorſqu'un des deux cenſeurs mourroit, celui qui ſurvivroit ſeroit obligé d'abdiquer, & qu'il ne pourroit pas ſe ſubroger un collègue. Ce cas étant arrivé, on

élut deux nouveaux cenſeurs. Mais comme ils abdiquèrent preſque auſſitôt, parce qu'on trouva quelque vice dans leur élection, le ſénat jugea que les dieux ne vouloient pas qu'il y eût de cenſure pour cette année, & il déclara qu'il n'y en auroit point.

Les tribuns, ſaiſiſſant cette occaſion de déclamer contre le ſénat, l'accusèrent de ne chercher qu'un prétexte pour empêcher le cens. Les ſénateurs, ſelon eux, n'avoient d'autre deſſein que de cacher les richeſſes qu'ils avoient acquiſes par des uſures. Ils craignoient que les cenſeurs ne miſſent dans un trop grand jour la misère des citoyens, qui avoient été dans la néceſſité

de faire des dettes ; & ils ne ſuſcitoient continuellement des guerres, que parce qu'ils haïſſoient la paix, qui permettoit au peuple de s'occuper de ſes intérêts, & aux tribuns de faire entendre leurs voix dans les comices. Une armée de Prénestins, qui s'avança juſqu'aux portes de Rome, fit ceſſer ces diſſentions. Le peuple demanda des armes. T. Quintinius Cincinnatus, nommé dictateur, défit les ennemis. En vingt jours, il conquit neuf villes, triompha & abdiqua.

L'année ſuivante, trois tribuns militaires du ſecond ordre furent défaits par les Volſques qui ne profitèrent pas de la victoire. Le ſénat ſe conſola de cet échec, parce

que les tribuns militaires eurent assez de crédit pour maintenir la tranquillité au dedans.

Aussitôt qu'ils furent sortis de charge, les troubles recommencèrent, & on fut obligé de nommer des censeurs, pour prendre connoissance des dettes, qui en étoient la cause. Mais la guerre ne permit pas de faire le cens. Il fallut armer contre les Volsques, qui avoient fait une nouvelle irruption. Leur pays fut mis à feu & à sang. Cependant la guerre ne finit pas avec la campagne. Les Volsques la continuèrent, & les Latins se joignirent à eux. Dans cette circonstance, les censeurs, bien loin de soulager le peuple, mirent un nouvel impôt.

La campagne fut encore heureuſe. Elle le fut ſur-tout pour le ſénat, qui crut en recueillir tout le fruit. La misère, cauſée par les impôts & par les uſures, avoit répandu un ſi grand découragement, que le peuple ſembloit ſe faire une néceſſité de ſouffrir. Les principaux plébéiens, las de combattre toujours ſans vaincre, paroiſſoient avoir renoncé à toute ambition. Non-ſeulement ils n'aſpiroient pas au tribunat militaire, ils ne ſe mettoient pas même ſur les rangs pour être tribuns du peuple. On eut dit enfin que toute l'autorité étoit paſſée au ſénat, lorſqu'une petite jalouſie changea la face des choſes.

M. Fabius Ambuſtus, père des trois Fabius dont nous avons parlé, avoit donné ſa fille cadette à C. Licinius Stolo, riche plébéien, alors tribun militaire. Un jour que les deux ſœurs cauſoient enſemble chez Sulpicius, ce magiſtrat rentra, précédé d'un licteur qui frappa ſuivant l'uſage, à la porte, avec le bâton des faiſceaux. Surpriſe par ce bruit, la jeune Fabia parut effrayée; ſa ſœur la raſſura, mais avec un ſouris qui ſembloit lui reprocher qu'elle n'étoit que la femme d'un plébéien. La jeune Fabia ſe retira honteuſe, le dépit & la jalouſie dans l'ame.

Son chagrin parut devant ſon père. Elle n'oſoit cependant lui faire

faire un aveu, qui n'étoit pas honnête pour ſon mari, & qui décéloit ſa jalouſie pour ſa ſœur. Fabius la devina; il l'aimoit. Réſolu de ſacrifier à la vanité de ſa fille les intérêts des patriciens, il lui promit qu'avant peu de tems, elle verroit chez elle les mêmes honneurs, qu'elle voyoit dans la maiſon de ſon aînée.

Auſſi-tôt il ſe concerte avec Licinius & avec L. Sextius, jeune plébéien, capable de former un projet hardi, & plus capable encore de le ſoutenir. Ils conſidèrent que tout dépend de perſuader au peuple, qu'il ne peut attendre de juſtice que de lui-même; qu'il doit par conſéquent, ſe ſaiſir des gran-

des magiſtratures ; & ils prennent la réſolution de bruſquer la choſe au premier moment favorable.

Il étoit d'abord néceſſaire que Licinius & Sextius fuſſent tribuns du peuple, & ils le furent. Alors Sextius fit afficher trois loix ; l'une, touchant les dettes, portoit qu'on déduiroit ſur la ſomme principale, les intérêts que les débiteurs auroient déjà payés ; & que le reſte ſeroit acquitté en trois années, & en trois payemens égaux ; l'autre, concernant les terres, défendoit que perſonne en pût poſſéder plus de cinq cens arpens ; la troiſième aboliſſoit le tribunat militaire, rétabliſſoit le conſulat, & ordonnoit que des deux conſuls, l'un ſeroit

toujours tiré du ſecond ordre. Les deux tribuns ſe proposèrent de lier ces trois loix, & de faire paſſer la troiſième, qui n'intéreſſoit que les principaux plébéiens, à la faveur des deux autres qui intéreſſoient le grand nombre.

L'ambition & l'avarice des patriciens s'élevoient contre ces innovations. Le ſénat mit toute ſa reſſource dans le *veto* des collègues des deux tribuns. Il les gagna, & ils arrêtèrent tout par leur oppoſition. Sextius ne pouvoit lever cet obſtacle, mais il ne ſe déconcerta pas. *Je le ſaurai prononcer*, dit-il aux ſénateurs, *ce mot que vous entendez avec tant de plaiſir; & j'empêcherai que le peuple ne s'aſ-*

ſemble pour l'élection des tribuns militaires! Il tint parole.

Il ſut, ainſi que Licinius, ſe faire continuer pendant cinq ans dans le tribunat plébéien; & pendant cinq ans, ils s'opiniâtrèrent l'un & l'autre à s'oppoſer à l'élection des premiers magiſtrats. Pendant tout cet intervalle, on ne tint les comices que pour élire les tribuns du peuple & les édiles, & la république fut ſans tribuns militaires, comme ſans conſuls.

Jamais Rome n'avoit été ſi agitée. Sans doute, les Volſques furent enfin hors d'état de profiter de ces diviſions, puiſqu'ils ne commirent aucune hoſtilité. Mais les habitans de Vélitre firent des courſes ſur

les terres de la république, & formèrent le ſiège de Tuſculum, ville alliée des Romains. Les deux tribuns voyant que cette inſulte humilioit le peuple comme le ſénat, ſentirent qu'ils s'expoſeroient à l'indignation des deux ordres, s'ils ne levoient leur oppoſition. Ils la levèrent, & on élut des tribuns militaires.

Une ſeule campagne ne termina pas la guerre. On défit les ennemis, on délivra Tuſculum, & on aſſiégea Vélitre. Mais cette place n'ayant pas été priſe par les généraux, qui avoient commencé le ſiége, il fallut ſouffrir qu'on élût de nouveaux tribuns militaires.

Cette nouvelle campagne, pen-

dant laquelle il ne ſe paſſa rien de mémorable, fit à peine diverſion aux troubles domeſtiques. Licinius & Sextius, continués dans le tribunat plébéien pour la huitième année, avoient fait comprendre, dans l'élection des tribuns militaires, M. Fabius Ambuſtus qui appuyoit ouvertement toutes leurs propoſitions. De huit de leurs collègues qui s'y étoient oppoſés, ils en avoient gagné trois, & les cinq autres paroiſſoient s'y oppoſer foiblement, ſe bornant à repréſenter qu'un grande partie du peuple étant au ſiége de Vélitre, il falloit différer de porter les nouvelles loix, & attendre que le retour de l'armée permît à tous les con-

citoyens de donner leurs ſuffrages.

L'entrepriſe de Licinius & de Sextius ſouffroit donc de moindres difficultés, & ces deux tribuns n'en étoient que plus audacieux. Sextius ſur-tout, déclamoit hautement contre les principaux ſénateurs. Il les apoſtrophoit; il les interrogeoit ſur leurs biens, ſur leurs dignités; il leur reprochoit leurs vexations, leur demandoit ſi chacun d'eux ne pourroit pas vivre avec cinq cens arpens de terre. Enfin, aux tableaux de leurs richeſſes, qu'il exagéroit peut-être, il oppoſoit celui de la misère du peuple, qu'il ne pouvoit pas exagérer. S'adreſſant enſuite aux plébéiens, il leur déclaroit qu'ils ne ſeroient libres,

que lorſqu'ils auroient part à tous les honneurs ; & qu'ils n'y auroient part que lorſque la loi ne permettroit pas de les décerner aux ſeuls patriciens. Il leur faiſoit remarquer que depuis l'établiſſement du tribunat militaire juſqu'à P. Licinius Calvus, le premier plébéien qui eût obtenu cette magiſtrature, il s'étoit écoulé quarante-quatre ans ; & il concluoit qu'ils parviendroient difficilement au conſulat, ou que même ils ne l'obtiendroient jamais s'il n'étoit ordonné de prendre dans leur ordre l'un des deux conſuls. Applaudi par la multitude, il fit encore une nouvelle propoſition ; & le ſénat ne voyoit plus quel terme ce

tribun mettroit à ſes entrepriſes.

Les livres des Sibylles étoient confiés à la garde de deux patriciens, qu'on nommoit duumvirs. Eux ſeuls avoient le droit de les conſulter, & on pouvoit conjecturer qu'ils les interprétoient toujours conformément aux intérêts de leur ordre. Sextius demanda qu'on leur ſubſtituât des décemvirs, dont une moitié ſeroit priſe parmi les patriciens, & l'autre parmi les plébéiens. Déterminé à faire paſſer enſemble toutes les loix qu'il propoſoit, il attendoit le retour de l'armée, afin d'ôter tout prétexte à l'oppoſition de ſes collègues.

Ayant repris cette affaire l'année ſuivante, ſous de nouveaux tri-

buns militaires, les tribuns du peuple, qui perſiſtoient dans leur oppoſition paroiſſoient devoir l'arrêter, mais Licinius & Sextius, continués dans leur magiſtrature, convoquèrent les tribuns, déclarant qu'ils n'auroient aucun égard au *veto* de leurs collègues.

Dans une conjoncture ſi critique, le ſénat décerna la dictature à Camille; mais cette magiſtrature devenue trop fréquente, commençoit à être moins reſpectée, & c'étoit la compromettre, que de la montrer dans une aſſemblée tumultueuſe. En effet, plus on oppoſoit d'obſtacles aux deux tribuns, plus ils ſe roidiſſoient. Si l'oppoſition de leurs collègues étoit

contr'eux, ils avoient pour eux les réglemens qu'ils propoſoient, & qui leur aſſuroient la faveur du peuple. Déja ils prenoient les ſuffrages des tribuns, & il ſembloit que le dictateur ne fût préſent que pour être témoin des loix qu'ils alloient porter.

Cependant leur conduite n'étoit pas régulière. Il paroiſſoit fort étrange que des tribuns ne reſpectaſſent pas dans leurs collègues le droit d'oppoſition, puiſque ce droit conſtituoit ſeul l'eſſence de la puiſſance tribunicienne. Mais dans l'état de guerre où ſe trouvoient les deux ordres, les loix n'étoient plus écoutées; & la force donnoit aux plébéiens le droit de tout oſer, & fai-

ſoit aux patriciens une obligation de ſe ſoumettre.

Dans cette circonſtance, Camille prit le ſeul parti qu'il pouvoit prendre. Il ſe déclara le protecteur de la puiſſance tribunicienne contre les deux tribuns qui en violoient les droits. Cependant au mépris de la dictature même, Licinius & Sextius continuoient d'aller aux ſuffrages.

Alors Camille rompt l'aſſemblée. Il envoie les licteurs pour forcer le peuple à ſe retirer; il menace ſi on lui déſobéit, de lever les légions, & de conduire hors de la ville tous les citoyens en âge de porter les armes. Mais les deux tribuns le menacent lui-même de

le

le mettre à l'amende s'il entreprend quelque choſe en qualité de dictateur. Le tumulte, qu'éleva cette étrange conteſtation, fit ce que l'autorité ne pouvoit faire ; il empêcha de rien terminer, & le peuple ſe ſépara. Cependant Licinius & Sextius n'en étoient que plus animés à pourſuivre leur entrepriſe.

Content d'avoir pour cette fois rendu leurs efforts inutiles, Camille abdiqua la dictature, parce qu'on crut remarquer quelque défaut dans la manière dont on avoit pris les auſpices. Il y eut donc un interrègne. Le ſénat jugeant avoir beſoin d'un dictateur, l'entre-roi nomma à cette dignité P. Manlius.

Ce nouveau magiſtrat choiſit,

pour général de la cavalerie, un plébéien nommé C. Licinius, qu'il ne faut pas confondre avec le tribun. Par ce choix qui étoit ſans exemple, il déplut beaucoup au ſénat, & ce fut envain qu'il crut ſe juſtifier ſur ce que Licinius avoit été tribun militaire, & qu'il lui étoit allié.

Cependant les deux tribuns ſuſpendirent leur entrepriſe, parce qu'ils eurent occaſion de connoître que la multitude n'étoit pas également favorable à toutes les loix qu'ils propoſoient. Si elle déſiroit le partage des terres & l'extinction d'une partie des dettes, elle voyoit avec indifférence les tentatives qu'on faiſoit pour enlever le conſulat aux

patriciens. Afin de lui donner d'autres diſpoſitions, Licinius & Sextius feignirent de ne plus vouloir du tribunat où ils ſe maintenoient depuis neuf ans. Ils parurent las d'avoir toujours à lutter contre leurs collègues ou contre un dictateur. Ils ſe plaignoient de l'ingratitude du peuple, qui vouloit laiſſer vieillir ſans honneurs les tribuns qui lui avoient donné des champs, & qui auroient briſé ſes chaînes ; & ils déclaroient que ſi on vouloit encore d'eux, il falloit abſolument ſe réſoudre à porter toutes les loix qu'ils propoſoient; & que ſi au contraire, on étoit dans le deſſein d'en rejeter une ſeule, on n'avoit qu'à prendre d'autres tribuns.

Les patriciens ſe défendoient à l'abri des auſpices ſous leſquels Rome avoit été fondée, & ſous leſquels elle avoit de tout tems fait la guerre & la paix. Or, c'étoit à eux ſeuls qu'appartenoient ces gages de la protection des dieux. Selon eux, il ne pouvoit plus y avoir d'auſpices ſous des conſuls plébéiens, & par conſéquent cette innovation devoit être le renverſement de la religion même. Ils raiſonnoient ſur le conſulat commun aux deux ordres, comme ils avoient raiſonné ſur les alliances de leurs familles avec les familles plébéiennes. Cependant leurs raiſonnemens étoient encore plus mauvais; car il étoit aiſé de

leur répondre, que les plébéiens pouvoient participer aux auſpices comme conſuls, puiſqu'ils y avoient participé comme tribuns militaires. Quelque ſuperſtitieux que fût le peuple, l'eſpérance d'obtenir des terres & une diminution de dettes prévalut ſur les motifs de religion. Pour s'aſſurer les loix qu'il déſiroit, il réſolut de paſſer toutes celles qui avoient été propoſées, & il continua dans le tribunat Sextius & Licinius.

Les tribuns reprirent auſſi-tôt la loi qui devoit ſubſtituer des décemvirs aux duumvirs. Elle paſſa, & les livres des Sibylles furent confiés à des citoyens, cinq de chaque ordre. Le peuple content

de ce ſuccès qui le faiſoit participer au ſacerdoce, & qui paroiſſoit lui promettre d'autres avantages, conſentit qu'on élût encore pour une fois des tribuns militaires.

Le ſiége de Vélitre duroit encore; mais on prévoyoit que cette place ne tarderoit pas à ſe rendre. Une guerre, plus faite pour allarmer, ſuſpendit les diſſentions. On apprit que les Gaulois avançoient à grandes journées. Cette nouvelle réunit tous les citoyens ſous les ordres de Camille, nommé dictateur pour la cinquième fois, à l'âge de quatre-vingts ans. Ce général vainquit les Gaulois. Vélitre ſe rendit bientôt après; & les diſſentions recommencèrent.

Camille, qui vouloit abdiquer la dictature, la conſerva pour ne pas ſe refuſer aux inſtances des ſénateurs. Mais comme cette magiſtrature étoit moins reſpectée depuis quelque tems, il crut devoir ſe borner à n'être que médiateur entre le ſénat & le peuple. Les tribuns ayant donc aboli le tribunat militaire, & arrêté qu'à l'avenir un des deux conſuls ſeroit pris dans le ſecond ordre, Camille propoſa de créer un nouveau magiſtrat pour l'adminiſtration de la juſtice, parce qu'en effet, les guerres ne permettoient pas aux conſuls d'y vaquer avec aſſez de ſoin. Cette propoſition fut acceptée. Alors il invita le ſénat, qui refuſoit de ra-

tifier la loi portée par les tribuns, à céder au peuple une des deux places du consulat; & il exhorta le peuple à céder aux patriciens la nouvelle magistrature. Ces conditions acceptées de part & d'autre rétablirent la paix entre les deux ordres, & en mémoire de cet évènement, Camille jeta les fondemens du temple de la Concorde.

Les édiles ayant refusé de faire célébrer les grands jeux que le dictateur avoit voués, de jeunes patriciens offrirent de s'en charger. Le sénat, qui les agréa, créa à cette occasion une nouvelle édilité qu'il réserva pour le premier ordre, & qu'on nomma majeure ou curule, pour la distinguer de l'édilité plé-

béienne. La chaire curule, qu'on accorda aux édiles patriciens, étoit une des marques diſtinctives des conſuls, des cenſeurs & du dictateur. Ils avoient droit de l'avoir aux ſpectacles, aux aſſemblées du peuple, & ils la pouvoient faire porter par-tout où ils alloient.

On nomma préteur le nouveau magiſtrat chargé de l'adminiſtration de la juſtice. On lui accorda la robe prétexte, bordée de pourpre, la chaire curule & ſix licteurs. Comme cette magiſtrature étoit un démembrement du conſulat, le préteur, en l'abſence des conſuls, en faiſoit toutes les fonctions. Sp. Furius, fils de Camille, a été le premier préteur; & L. Sextius a été

le premier conſul plébéien. Licinius le fut quelque tems après.

L'ambition des principaux plébéiens étoit ſatisfaite, & on avoit dédommagé les patriciens. Il reſtoit à contenter la multitude. C'eſt à quoi on pourvut par la loi qui concernoit les terres de conquête. Elle fut reçue, & on nomma trois commiſſaires pour la faire exécuter. Cette loi appellée Licinia, de Licinius Stolo, portoit qu'aucun citoyen, ſous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit poſſéder à l'avenir plus de cinq cens arpens; & qu'on diſtribueroit gratuitement, ou qu'on affermeroit à vil prix le ſurplus à de pauvres citoyens.

CHAPITRE VIII.

Juſqu'à la creation de quatre nouveaux prêtres & de cinq nouveaux augures ; époque où les plébéiens ſont parvenus à tous les honneurs.

LA concorde n'étoit pas ſi bien rétablie, qu'il ne reſtât des ſemences de diviſion. A la vérité, ce n'étoient encore que des murmures ; mais enfin les tribuns ſe plaignoient, que pour un conſul accordé aux plébéiens, on eût créé pour les patriciens deux nouvelles magiſtratures. Selon eux, on n'auroit pas dû leur abandonner la préture, qui les rendoit maîtres de l'adminiſtration de la juſtice, & l'é-

dilité curule qui anéantiſſoit toute l'autorité des édiles plébéiens. Ils appelloient, en quelque ſorte, de tout ce qui avoit été fait; & ils demandoient que, ſans diſtinction de naiſſance, on choisît indifféremment dans les deux ordres, pour remplir toutes les dignités, tant civiles que ſacerdotales.

Mais la peſte, qui commença ſous le conſulat de L. Sextius, & qui faiſoit des progrès, donna d'autres ſoins. On ne fut occupé que des moyens d'arrêter ce fléau. Après avoir eſſayé ſans ſuccès d'un lectiſternium, on eut recours à une autre ſuperſtition, qui, étant nouvelle, en mérita mieux la confiance.

Chez les peuples d'Italie, ainſi que chez les Grecs, les jeux faiſoient partie du culte; & en conſéquence, ils paroiſſoient devoir appaiſer la colère des dieux. D'après ce préjugé, les Romains, qui ne connoiſſoient encore que les combats du cirque, s'imaginèrent que des jeux nouveaux n'en ſeroient que plus propres à rendre les dieux favorables; & ils firent venir d'Etrurie des hiſtrions, qui danſoient au ſon de la flûte. Mais les hiſtrions dansèrent, & la peſte continua. C'eſt à cette époque que Tite-Live fait commencer les jeux ſcéniques chez les Romains.

Enfin, des vieillards conſeillèrent de créer un dictateur, pour en-

foncer ſolemnellement un clou dans la muraille du temple de Jupiter, du côté du temple de Minerve. Ils ſe ſouvenoient d'avoir ouï dire dans leur enfance que cette cérémonie avoit produit des miracles. L. Manlius Impérioſus, nommé dictateur, enfonça le clou. La peſte, qui duroit depuis deux ans, ceſſa parce qu'elle devoit ceſſer; & les Romains ſe crurent guéris d'une maladie contagieuſe par une maladie plus contagieuſe encore.

La ſuperſtition de ce clou venoit d'un uſage, qui s'étoit introduit dans les ſiècles où il étoit rare de ſavoir écrire. C'étoit d'abord pour marquer le nombre des années que les Romains, à l'exem-

ple des Etruſques, enfonçoient tous les ans un clou dans les murs d'un temple. Lorſque dans la ſuite ils furent moins ignorans, ils négligèrent ſans doute cette cérémonie; & ils ne s'en ſeroient peut-être jamais ſouvenus, ſi elle n'eût pas dégénéré en ſuperſtition. Au reſte, il n'appartenoit qu'aux premiers magiſtrats d'enfoncer ce clou ſacré.

La peſte avoit ceſſé depuis un an, lorſqu'il s'ouvrit, au milieu de la place, un abyme qui ne put être comblé. Les augures ayant déclaré qu'il ne ſe refermeroit, qu'après qu'on y auroit jeté ce que Rome avoit de plus précieux. M. Curtius jeune patricien, convaincu

que les Romains n'avoient rien dont le prix ne cédât à celui du courage & des armes, ſe précipita tout armé dans le gouffre qui ſe referma auſſi-tôt. Cette fable, que Tite-Live ne croit pas, mérite d'être conſervée dans l'hiſtoire d'un peuple ſuperſtitieux & crédule.

Les Romains avoient triomphé bien des fois des peuples qui habitoient le Latium, & de ceux qui en étoient voiſins. Mais pour les avoir vaincus, ils ne les avoient pas ſubjugués; & on voit que s'ils ont ſu vaincre de bonne heure, ils ont été long-tems avant de ſavoir aſſurer leur domination. Ils ne l'aſſurèrent même, que parce qu'ils exterminèrent les nations les

unes après les autres; ils dominèrent ſur les pays, plutôt que ſur les peuples, & quand ils eurent conquis l'Italie, les campagnes ne furent preſque plus cultivées que par leurs eſclaves, qui avoient pris la place des anciens habitans.

Juſqu'alors, ils n'avoient ſu que combattre & vaincre. Ils étoient ſi peu politiques, que quoiqu'ils euſſent des ennemis à leurs portes, ils ne ſavoient pas ménager leurs alliés. Ils ſe hâtèrent d'appeſantir le joug ſur les Latins & ſur les Herniques, qui étoient dans leur alliance depuis près de cent ans, & ils les ſoulevèrent.

Les Herniques, qui armèrent les premiers, ouvrirent la campagne

par une victoire. Les Romains tombèrent dans une embuſcade, où le conſul Génucius perdit la vie. C'étoit le premier plébéien, qui commandoit les armées.

Jamais les deux ordres n'avoient attendu un évènement avec tant d'inquiétude. Le ſénat triomphoit de la conſternation du peuple. *Les dieux*, s'écrioit-il, *ont vengé leurs auſpices profanés. Que les tribuns oſent déſormais propoſer d'élever des plébéiens au conſulat!* Cependant C. Licinius Calvus fut conſul l'année ſuivante. Mais il ne commanda pas. Ap. Claudius nommé dictateur, marcha contre les Herniques, qui avoient raſſemblé toutes leurs forces, & armé ſans diſtinction

d'âge, tout ce qui pouvoit encore porter les armes. Le combat fut opiniâtre, & la victoire coûta cher aux Romains. Après l'abdication de Claudius, les conſuls continuoient cette guerre, lorſque les Gaulois vinrent camper à trois milles de Rome. On nomma dictateur T. Quintius Pennus.

Le Téveron ſéparoit les deux armées, qui étoient l'une & l'autre en face du pont, & qui ſe livroient des combats fréquens pour ſe ſaiſir de ce poſte. Un Gaulois d'une taille extraordinaire s'avança ſeul ſur le pont, & défiant les Romains : que le plus brave, dit-il, ſe préſente, & qu'on juge aux coups que nous nous porterons, laquelle

des deux nations eſt plus guerrière. Les combats ſinguliers devoient être du goût d'un peuple, qui ſe regardoit comme le plus courageux, & qui ne connoiſſoit que le métier des armes.

Les Romains écoutoient en ſilence, lorſque T. Manlius demanda au dictateur la permiſſion de combattre. Je ferai voir, dit-il, que je ſuis d'une famille, dont le chef précipita ces barbares du haut du Capitole. En effet, il étendit à ſes pieds le Gaulois. On lui donna le ſurnom de Torquatus d'un collier qu'il prit à ce barbare. Ce combat parut aux Gaulois d'un ſi mauvais augure pour eux, qu'ils décampèrent la nuit ſuivante avec préci-

pitation. Ils ſe retirèrent d'abord chez les Tiburtins qui leur fournirent des vivres, & avec qui ils firent alliance. Ils paſsèrent enſuite dans la Campanie. Ils revinrent l'année ſuivante au ſecours des Tiburtins leurs alliés, & ils ſe montrèrent juſques ſous les murs de Rome. La république, qui ſe croyoit toujours en danger quand elle avoit la guerre avec eux, nomma dictateur Q. Servilius Ahala. Les Romains combattirent à la vue de leurs femmes & de leurs enfans. La perte fut grande de part & d'autre, & les Gaulois ſe retirèrent à Tibur.

Juſqu'ici nous avons ſouvent négligé de parler des courſes des Romains, parce que les victoires con-

tribuoient rarement à leur agrandiſſement. Comme ils vont faire des conquêtes, nous ſerons obligés, pour en marquer les progrès, de parler déſormais plus ſouvent de leurs guerres. On ne ſe propoſe pas néanmoins d'entrer à ce ſujet dans de grands détails. Nous ne dirons que ce qu'il faut pour montrer comment ils s'agrandirent de proche en proche.

La guerre avec les Herniques continuoit, & les Tarquiniens en commençoient une nouvelle. Heureuſement les Latins, qui depuis long-tems menaçoient de prendre les armes demandèrent la paix. Ils renouvellèrent leur alliance avec la république, & ils lui donnèrent

du ſecours. Ce retour, auquel elle ne s'étoit pas attendue, la mit en état de repouſſer une nouvelle armée de Gaulois, dont le dictateur C. Sulpicius triompha.

La même année, le peuple porta une loi pour réprimer les brigues des plébéiens, qui aſpiroient au conſulat par toutes ſortes de voies.

Les tribuns la propoſèrent eux-mêmes avec l'approbation du ſénat. Ils ſentirent ſans doute, qu'elle intéreſſoit le ſecond ordre autant que la république.

Une autre loi qu'on porta ſous le conſulat ſuivant, réduiſit l'intérêt de l'argent, & mit un frein aux uſures, qui, dans une ville ſans commerce, ſont d'autant plus per-

nicieuſes, qu'elles paroiſſent y devoir être plus arbitraires qu'ailleurs. On remarque encore qu'on tenoit la main à l'exécution de la loi Licinia. Son auteur même, C. Licinius, fut condamné à l'amende pour l'avoir éludée. Ayant mille arpens de terre, il avoit émancipé ſon fils, afin de les partager avec lui. On regarda cette émancipation, comme faite en fraude de la loi.

La guerre avec les Tarquiniens ayant fait prendre les armes à une partie de l'Etrurie, le ſénat ordonna de nommer un dictateur. Il ſemble que depuis qu'un des deux conſuls étoit tiré du ſecond ordre, le ſénat ne cherchoit qu'un prétexte pour

pour leur ôter le commandement. Mais ce fut un plébéien, C. Marcius Rutilus, à qui la dictature fut conférée, & il choisit pour général de cavalerie un autre plébéien, C. Plautius.

Depuis que l'un des deux consuls étoit plébéien, il étoit facile de prévoir que les plébéiens parviendroient à la dictature, puisque les consuls nommoient le dictateur. Cependant le sénat aussi indigné que s'il ne l'eût pas prévu, désapprouva hautement le choix qui avoit été fait. Il tenta même d'empêcher les légions de marcher sous les ordres de Marcius. Mais le peuple n'en montra que plus d'empressement. Le dictateur tailla en pièces

l'armée ennemie, fit huit mille priſonniers & triompha malgré le ſénat.

Les plébéiens avoient donc obtenu la première magiſtrature. Il paroît qu'ils étoient déjà parvenus à l'édilité curule. Il ne leur manquoit plus que d'obtenir la cenſure, la préture & le ſacerdoce.

Le ſénat, jaloux de leur élévation, tenta de les exclure du conſulat. Comme il lui importoit, pour faire réuſſir ce projet, que ni le conſul plébéien ni le dictateur ne préſidât aux comices, il en retarda la convocation ſous divers prétextes, de ſorte qu'elle fut renvoyée à un interrègne. Alors maître de l'aſſemblée, parce que l'entre-

roi, qui en étoit le préſident, & qu'il avoit choiſi lui-même, entroit dans ſes vues, il fit tomber les ſuffrages ſur deux patriciens. Les deux nouveaux conſuls, jaloux de conſerver le conſulat dans leur ordre, prirent encore à cet effet toutes les meſures néceſſaires, & ils eurent le même ſuccès. Il en en fut de même de leurs ſucceſſeurs.

Cette politique avoit un terme. Le ſénat néanmoins parloit déjà de ne plus partager le conſulat avec le peuple. Mais les tribuns déclarèrent qu'ils s'oppoſeroient à la convocation des comices, ſi on ne les tenoit pas pour élire un conſul plébéien. Les rétardemens qu'ap-

porta cette conteſtation, renvoyèrent l'élection ſous un interrègne, pendant lequel les diſſentions continuèrent juſqu'au onzième entre-roi (1). Comme alors le peuple renouvelloit ſes anciennes plaintes ſur les uſures, le ſénat céda, & les comices élurent P. Valérius Publicola & C. Marcius Rutilius.

Lorſque Sextius & Licinius eurent obtenu ce qu'ils demandoient pour eux, ils oublièrent tout-à-fait la loi concernant les dettes. Leurs ſucceſſeurs dans le tribunat n'y penſèrent pas davantage, & ce fut

(1) Les entre-rois gouvernoient chacun cinq jours, comme ceux qui s'étoient ſaiſis du gouvernement après la mort de Romulus.

le mécontentement du peuple à cet égard dont le ſénat profita, pour exclure de trois conſulats les plébéiens qui briguoient cette magiſtrature. Les nouveaux conſuls, ſe propoſant d'aſſoupir au moins les querelles qui s'élevoient continuellement entre les débiteurs & les créanciers, nommèrent cinq commiſſaires pour prendre connoiſſance des dettes, & pour faire quelques règlemens à ce ſujet. Quoiqu'il fût difficile de contenter un parti ſans mécontenter l'autre, & que tout tempérament parût même devoir être déſagréable aux deux, les commiſſaires ſe conduiſirent avec tant de ſageſſe, qu'ils firent ceſſer les plaintes des débiteurs, ſans don-

ner lieu aux créanciers de ſe plaindre. La paix parut ſi bien rétablie entre les deux ordres, que dans les comices ſuivans, le ſénat diſpoſa, preſque ſans réſiſtance, des deux places du conſulat, & il fit élire deux patriciens.

Cet avantage ne pouvoit être que paſſager. En effet, les comices qui ſe tinrent pour l'élection des cenſeurs, réveillèrent la jalouſie entre les deux ordres, & les plébéiens ſe dédommagèrent du conſulat qu'on leur avoit enlevé.

C. Marcius Rutilius ſe préſenta parmi les candidats qui briguoient la cenſure. Cette démarche, ſans exemple de la part d'un plébéien, paroiſſoit faite à contre-tems ſous

le conſulat de deux patriciens qui préſidoient aux comices. Les conſuls en effet lui donnèrent l'excluſion; mais la conſidération dont il jouiſſoit, l'appelloit à tous les honneurs; & le peuple l'élut.

Pour exclure du conſulat les plébéiens, le ſénat imagina de faire préſider aux comices un dictateur, créé uniquement à cet effet. Cependant L. Cornelius Scipio, patricien, eut pour collegue un plébéien, M. Popilius Lénas. Il y avoit déja dans le peuple, des hommes à qui les honneurs & les ſervices commençoient à tenir lieu de naiſſance. Tel étoit entr'autres Popilius. Il avoit été deux fois conſul; & c'eſt même lui qui avoit

nommé un dictateur, Marcius Rutilius. Dans ce troisième consulat, il vainquit les Gaulois, & il en triompha, lorsqu'un dictateur venoit de faire élire deux consuls patriciens. Le peuple applaudit au triomphe, & murmura contre le sénat.

Sous les deux consuls patriciens des pirates grecs infestèrent les côtes, les Gaulois firent encore des irruptions, & les Latins refusèrent leur secours à la république.

Il ne se passa rien de mémorable entre les pirates grecs, qui n'avoient pas assez de forces pour hasarder une action sur terre, & les Romains qui n'avoient point encore de vaisseaux. Quant aux Gaulois

ils furent entièrement défaits. Le combat général fut précédé d'un combat ſingulier, dans lequel M. Valérius vainquit un Gaulois à la vue des deux camps. On dit qu'un corbeau, perché ſur ſon caſque, combattit pour lui. Le ſurnom de Corvus qu'il a porté, a pu donner lieu à cette fable. Ce même Valérius fut conſul l'année ſuivante, & eut pour collegue M. Popilius Lénas.

Les Gaulois ceſſèrent enfin leurs hoſtilités, & les plébéiens, qui avoient un conſul de leur ordre, n'élevèrent aucune querelle. Mais la tranquillité fut troublée par une peſte, pour laquelle on ordonna un lectiſternium.

Sous ce conſulat, les Carthaginois renouvellèrent avec la république l'alliance qu'ils avoient déja faite, lors de l'expulſion des rois. Quelques années après, commença la guerre contre les Samnites; longue guerre qui conduiſit les Romains à la conquête de l'Italie.

Les Samnites occupoient le pays qu'on nomme aujourd'hui l'Abruzze. Hors d'état par leur ſituation de s'adonner au commerce, ils n'étoient que ſoldats, ainſi que les Romains; comme eux, endurcis aux fatigues, accoutumés à une diſcipline ſévère, ils avoient encore le même courage. Auparavant ſéparées par le Latium, ces deux nations n'avoient pas eu occaſion

d'armer l'une contre l'autre ; elles s'étoient même liées par des traités. Mais lorſque les Eques, les Herniques, les Latins & les Volſques eurent été ſubjugués, c'eſt-à-dire, lorſque ces peuples, après les pertes qu'ils avoient faites, ſe trouvèrent ſans forces, & ſe virent réduits à la néceſſité de ſe ſoumettre à la république, comme alliés ou comme ſujets ; alors les Romains, devenus les voiſins des Samnites, en devinrent les ennemis. Capoue fut l'occaſion de la guerre.

La Campanie, dont cette ville étoit la capitale, eſt un des plus beaux & des plus fertiles pays de l'Italie. Riche par ſon ſol, cette province s'enrichiſſoit encore par

le commerce ; & Capoue étoit alors dans ſon état floriſſant, c'eſt-à-dire, dans cet état d'opulence, où les citoyens jugent de leur puiſſance par leur luxe.

Un peuple opulent invite à le conquérir, & offre une conquête facile. Malheur à lui, s'il a pour voiſins des peuples pauvres & guerriers ! Les Samnites ne pouvoient donc manquer de porter leurs armes dans la Campanie. Les Campaniens hâtèrent ce moment en armant pour les Sidicins, qui étoient prêts à tomber ſous la domination des Samnites. Ils furent défaits. Dès la premiere campagne, forcés à ſe renfermer dans leurs murs, ils n'eurent plus de reſſource que dans les

ſecours

ſecours qu'ils demandèrent aux Romains.

Le ſénat touché de leur ſituation, répondit à leurs députés qu'il accepteroit volontiers leur alliance; mais qu'il ne pouvoit ſans offenſer les dieux, violer les engagemens qu'il avoit avec les Samnites. Il refuſa donc de prendre les armes, & il offrit ſeulement d'intercéder pour eux auprès de ſes anciens alliés & amis.

Si vous ne voulez pas prendre notre défenſe, répliquèrent les députés de Capoue, *prenez donc la vôtre, & défendez vos biens; car nous nous donnons à vous, nous, nos champs, nos villes, nos dieux, tout ce que nous poſſedons; & dès ce jour, c'eſt*

contre vos ſujets que les Samnites ſont armés. Les Campaniens, qui n'avoient que le choix d'un maître, choiſiſſoient le plus éloïgné.

Le ſénat ayant accepté la donation de Capoue, envoya des ambaſſadeurs aux Samnites pour leur ſignifier, que cette ville appartenoit au peuple romain, & leur enjoindre, en conſéquence de leur alliance & amitié, de retirer leurs troupes de deſſus les terres de la république. La réponſe des Samnites fut telle qu'on avoit dû l'attendre. Ils regardèrent la donation acceptée par les Romains, comme une infraction aux traités. Il leur parut étrange que le ſénat réclamât une alliance & une amitié,

dont il briſoit lui-même les liens; & indignés qu'il en prit encore le langage pour leur enlever leur conquête, ils ordonnèrent à leur général, en préſence même des ambaſſadeurs, de mettre la Campanie à feu & à ſang. La république, conformément à un ancien uſage qu'elle obſervoit encore quelquefois, déclara la guerre par ſes féciales, & on s'y prépara de part & d'autre.

Dans la premiere campagne, ſous le conſulat de M. Valérius Corvus & de Cornélius Coſſus, tous deux patriciens, les Samnites perdirent deux batailles ſanglantes. Ils laiſsèrent dans une ſeule, trente mille hommes ſur la place, & dans l'au-

tre, dont on ne ſait pas le nombre des morts, les Romains leur enlevèrent quarante mille boucliers. L'année ſuivante leur pays, qu'ils n'osèrent ou ne purent défendre, fut dévaſté impunément, & lorſque les Romains ſe préparoient à commencer une troiſième campagne, ils demandèrent la paix, & ils renouvellèrent leur alliance avec Rome.

On croiroit que les ſuccès que les Romains venoient de remporter, auroient dû répandre la conſternation parmi leurs anciens ennemis. Cependant les Privernates & les Volſques commirent de nouvelles hoſtilités; & les Latins, qui depuis long-tems, méditoient de

ſecouer le joug, faiſoient des préparatifs de guerre, ſous prétexte de donner du ſecours aux Sidicins contre les Samnites.

Le ſénat averti de leurs deſſeins, donna ordre à leurs chefs de venir à Rome, & nommément aux deux préteurs qui gouvernoient la république des villes latines. Il feignit cependant de ne les appeller, que parce que les Samnites avoient porté des plaintes contr'eux. Mais les Latins ne s'y méprirent pas, & ils n'en parurent pas intimidés. Ils avoient dans leur parti les Sidicins, les Campaniens même, & pluſieurs colonies romaines, & ſe croyant des forces égales à celles des Romains, ils vouloient partager l'em.

pire avec eux, ou rendre la liberté au Latium. C'eſt ce que L. Annius, l'un des deux préteurs, oſa déclarer en plein ſénat, demandant que déſormais un des deux fût toujours latin, & que les membres du ſénat fuſſent pris en égal nombre dans les deux nations. Une pareille propoſition ne pouvoit qu'être rejettée.

En s'engageant dans cette guerre, le ſénat jugea devoir établir la diſcipline la plus ſévère. Tout étoit commun entre les Romains & les Latins; la langue, les uſages, les armes, & ſur-tout, les inſtitutions militaires, qui étoient abſolument les mêmes chez les deux peuples. Cette conſidération parut demander dans les généraux une grande

vigilance & une grande obéiſſance dans les troupes. Pour prévenir toute confuſion entre les ſoldats romains & les ſoldats latins, qui avoient auparavant ſervi ſous les mêmes drapeaux, il fut défendu de combattre hors de rang, ſans en avoir obtenu la permiſſion.

Les deux conſuls, T. Manlius Torquatus & P. Décius Mus conduiſirent les légions dans la Campanie, où les Latins avoient raſſemblé leurs forces. On prétend qu'ils avoient eu chacun la même viſion. Un ſpectre, qui leur apparut pendant le ſommeil, leur dit qu'il étoit dû aux dieux manès, le général de l'un des deux peuples & l'armée de l'autre; & que la vic-

toire ſe déclareroit pour la nation, dont le général dévoueroit les légions ennemies en ſe dévouant lui-même. Manlius & Décius, s'étant communiqué leur ſonge, convinrent que ſi une des deux aîles de leur armée venoit à plier, le conſul qui la commanderoit, ſe dévoueroit pour la patrie. La réponſe des aruſpices, qu'ils conſultèrent, fut conforme à la viſion qu'ils avoient eue, & les confirma dans leur réſolution.

Les ennemis étoient campés auprès du mont Véſuve. T. Manlius fils du conſul, envoyé pour les reconnoître, s'approcha à la portée du trait, d'un corps de cavalerie, dont le chef le provoqua à un combat ſingulier. Le jeune romain, qui

n'écouta que ſon courage, oublia la défenſe qui avoit été faite. Il accepta le défi, & ſortit vainqueur du combat; il revint au camp avec les dépouilles de l'ennemi.

Vous avez déſobéi, dit le conſul à ſon fils, & vous m'avez mis dans la néceſſité d'oublier ce que je dois à la république, ou ce que je dois à mon ſang. Si je ne puniſſois pas votre déſobéiſſance, il n'y auroit plus de diſcipline. Que votre mort répare donc votre faute. Va, licteur. A ce jugement terrible, les ſoldats ſaiſis d'étonnement & d'horreur, n'osèrent proférer une parole. Ils frémiſſoient en ſilence, lorſque la tête abattue du jeune Manlius donna un libre cours aux

larmes, aux gémiſſemens & aux exécrations. Mais cet exemple barbare aſſuroit la diſcipline.

L'action s'étant engagée, la premiere ligne de l'aîle où commandoit Décius ſe replia ſur la ſeconde. Voici le moment, dit ce conſul au pontife, où nous avons beſoin du ſecours des dieux. Prononcez les paroles que je dois répéter après vous. Alors, debout, un javelot ſous ſes pieds, le menton appuyé ſur la main droite, & revêtu d'une prétexte dont une partie rejetée ſur ſa tête, lui voiloit le viſage, & dont l'autre retournée autour de ſon corps, le ceignoit en forme de baudrier, il prononça cette priere: *Janus, Jupiter, pere Mars, Qui-*

rinus, Bellone, dieux Lares, dieux Novenſiles, dieux du pays, dieux qui tenez ſous votre puiſſance nous & nos ennemis, dieux Manes, je vous adore, je vous prie, je vous le demande, je l'attends de vous; donnez la force & la victoire aux Romains, répandez la terreur, l'épouvante & la mort parmi les ennemis. Je le déclare, c'eſt pour la république romaine, pour ſon armée, pour ſes légions, que je dévoue aux dieux Manes & à la Terre, l'armée des Latins, leurs légions & moi-même.

Après avoir achevé cette prière, Décius monta à cheval & ſe précipita au milieu de l'armée ennemie où il mourut percé de coups.

Les Romains perſuadés que les manes & la terre s'aſſouviſſoient de ſang, ne doutoient pas que celui qui ſe dévouoit à de pareilles divinités, n'eût le droit de leur livrer tous ceux qu'il vouloit dévouer avec lui. Les Latins, dans les mêmes préjugés, crurent être devenus par la mort de Décius, la proie des mêmes dieux. La frayeur devoit donc ſe répandre parmi eux, & ils furent défaits.

Cette guerre finit la troiſième année, ſous le conſulat de Furius Camillus & de C. Ménius, à qui Rome éleva des ſtatues équeſtres dans la place publique; honneur qu'elle avoit juſqu'alors rarement accordé. Trois campagnes avoient abſolu-

ment ruiné les forces des Latins & celles de leurs alliés. Il ne tient qu'à vous, dit Camillus au ſénat, que le Latium ne ſoit plus. Le ſénat le conſerva. Mais parce qu'il ne crut pas devoir traiter avec la même ſévérité, ni avec la même indulgence, tous les peuples qui avoient pris les armes, il accorda la paix nommément à chacun d'eux avec des conditions différentes. On apporta à Rome les proues des vaiſſeaux pris ſur les Antiates, & on en décora la tribune aux harangues.

Dans la ſeconde année de cette guerre, Q. Publius Philo, plébéien, parvint à la dictature, & fit trois loix en faveur du peuple. La première, que les plébiſcites oblige-

roient généralement tous les citoyens. Elle avoit déja été portée; mais les patriciens avoient, ſans doute, trouvé le moyen de s'y ſouſtraire. La ſeconde, que les loix paſſeroient au ſénat, avant d'être portées aux comices, qui auroient le droit de les approuver ou de les rejetter. Auparavant, elles alloient des comices au ſénat, & elles n'étoient reçues que de l'aveu de ce corps, ce qui lui donnoit la plus grande part à la légiſlation. La troiſième, que l'un des deux cenſeurs ſeroit toujours pris dans l'ordre du peuple. Il fondoit la raiſon de cette loi, ſur ce que deux ans auparavant, on en avoit fait une, qui permettoit de choiſir les deux con-

ſuls parmi les plébéiens. Les ſénateurs penſoient que les victoires remportées ſur les Latins, ne réparoient pas les torts, que cette dictature avoit faits à la république. Quelque tems après, Publius obtint la préture.

Pendant que la paix duroit encore avec les Samnites, les Romains eurent quelques guerres peu conſidérables avec les Auſoniens de Cales, les Sidicins & les Privernates. Ils triomphèrent de tous ces peuples. La peſte qui ſurvint, fut un plus grand fléau, & fut ſuivie d'un autre plus grand encore. Par une eſpèce de frénéſie ſans exemple, des femmes de tout état parurent avoir conjuré la mort des

hommes. Elles firent périr par le poiſon pluſieurs des principaux citoyens. On eſt auſſi étonné du nombre des coupables, que du complot qu'elles avoient formé. Cent ſoixante & dix furent condamnées à mort, & on ne crut pas devoir rechercher toutes celles qui méritoient d'être punies. Comme on ne ſut pas quel pouvoit avoir été leur deſſein, leur rage parut un prodige; & pour appaiſer les dieux, on nomma un dictateur qui enfonça un clou dans le mur du temple de Jupiter.

Sur la nouvelle de la peſte qui étoit à Rome, les Palépolitains, peuples de Naples, commirent des hoſtilités ſur les terres des colonies

que la république avoit établies dans la Campanie. Ils comptoient ſur les habitans de Nole, qui en effet leur envoyèrent du ſecours, & ſur les Samnites qui ſe préparoient à rompre la paix avec les Romains.

Il y a différentes manières des conquérir. Nous avons vu qu'en Aſie, la conquête de pluſieurs provinces étoit ſouvent l'ouvrage d'une ſeule victoire. C'eſt qu'on n'avoit pas beſoin de ſoumettre des peuples, de tout tems ſoumis à une domination abſolue. On n'armoit pas contr'eux proprement; on armoit ſeulement contre le monarque, & il ſuffiſoit de l'avoir vaincu.

Aujourd'hui en Europe où les puiſſances ont élevé des barrières

entr'elles, une victoire n'ouvre pas une province. On eſt arrêté par les places qu'il faut aſſiéger; & on appelle conquête une ville qu'on a priſe après une longue campagne, & qu'on rend à la paix.

On comprend que les peuples d'Italie ne pouvoient conquérir ni à la manière des Aſiatiques, ni à la manière des Européens d'aujourd'hui.

Ils ne pouvoient pas conquérir à la manière des Aſiatiques; parce que les guerres étoient de nation à nation, qui toutes avec la même pauvreté, le même endurciſſement aux fatigues & le même courage, ſe croyoient libres après leurs défaites, ſi elles pouvoient encore armer.

Ils ne pouvoient pas conquérir à la manière des Européens d'aujourd'hui ; parce qu'ils n'avoient pas élevé des places fortes ſur leurs frontières. Ils ne défendoient leurs pays qu'avec des armées, tant qu'ils avoient des ſoldats, c'eſt à-dire, tant qu'ils avoient des citoyens en âge de porter les armes.

Tels étoient, ſur-tout, les Samnites & les Romains. On conçoit donc que l'un des deux peuples ne fut conquis, que lorſqu'il n'eût plus de ſoldats ; & que par conſéquent le vainqueur ne fut conquérant, que lorſqu'il eut exterminé le vaincu. Voilà les conquêtes que nous admirons.

Pendant que le conſul L. Corné-

lius Lentulus obſervoit les Samnites qui ne s'étoient pas encore déclarés, ſon collègue Q. Publilius Philo aſſiégea Falépolis. L'année de ſon conſulat s'étant écoulée avant la priſe de cette place, il fut continué dans le commandement de l'armée avec le titre de proconſul; & il eſt le premier qui ait joui de cette diſtinction. Nous le remarquons, parce que cet uſage, qui devenoit tous les jours plus fréquent, fut funeſte à la république.

Les Lucaniens & les Apuliens, peuples ennemis des Samnites, offrirent leurs ſecours au peuple romain qui les reçut dans ſon alliance; & les conſuls portèrent la guerre dans le Samnium, où ils ſe rendi-

rent maîtres de trois places. Paléopolis ſe rendit auſſi à Publilius, à qui on accorda les honneurs du triomphe, quoiqu'il fût ſorti du conſulat : choſe juſqu'alors ſans exemple, & qui paſſa déſormais en uſage.

Il y avoit alors une autre guerre dans la grande Grèce. Cette province comprenoit l'Apulie, la Calabre, la Lucanie, le pays des Brutiens & la Campanie.

Tarente, colonie grecque, fondée par les Lacédémoniens, avoit été la capitale de la Calabre, de la Lucanie & de l'Apulie. Située avantageuſement pour le commerce, elle s'étoit enrichie, & dans ſon opulence, elle avoit perdu ſon

empire. Impuiſſante contre des voiſins auxquels elle avoit commandé, elle appella à ſon ſecours Alexandre, roi d'Epyre, frere d'Olympias. Ce prince, après avoir remporté pluſieurs victoires ſur les Brutiens & ſur les Lucaniens, & leur avoir enlevé pluſieurs villes, périt miſérablement, & cette guerre finit l'année que celle des Samnites recommençoit.

Après avoir perdu le roi d'Epire, Tarente trembla, quand elle vit les progrès des Romains dans la Campanie. Elle apprit tout-à-la-fois que Palépolis s'étoit rendue à Publilius, que dans le Samnium trois villes avoient été priſes par les conſuls, & que la république venoit de re-

cevoir dans ſon alliance les Apuliens & les Lucaniens. Elle voyoit donc les Romains s'approcher d'elle. Menacée de les avoir pour ennemis ou pour maîtres, il ne lui reſtoit d'eſpérance que dans les Samnites, qui ſeuls, lui paroiſſoient trop foibles. Dès lors, elle ne s'occupa que des moyens d'armer contre Rome tous les peuples de la grande Grèce. Mais elle les entraîna dans ſa ruine.

Il ſemble que Rome devenoit plus redoutable, depuis que les plébéiens avoient part au gouvernement. Cependant chez ce peuple, qui menaçoit la liberté de tous les autres, la liberté de chaque citoyen n'étoit pas aſſurée. Un jeune homme qui s'étoit engagé pour les dettes de

ſon père, parut en public, le corps déchiré de coups de verges. Ce ſpectacle & le récit des outrages qu'il avoit reçus firent une ſi grande impreſſion, que les conſuls, par ordre du ſénat, portèrent au peuple une loi qui défendoit de mettre pour dette, aucun citoyen dans les fers. Mais ce réglement qui parut aux riches un violement de la foi publique, fut mal obſervé.

La guerre continuoit, & les ennemis ſe multiplioient. Les Lucaniens, ſollicités par les Tarentins, avoient abandonné l'alliance des Romains, & s'étoient joints aux Samnites. Les Veſtins étoient entrés dans la même confédération; & la république regardoit déja comme autant

ayant d'ennemis, les Marſes, les Péligniens & les Maruciniens, peuples voiſins des Veſtins.

Les conſuls ayant, ſuivant l'uſage, tiré au ſort le département des provinces, Junius Brutus eut le département de l'armée contre les Veſtins. Il les défit, les força à ſe renfermer dans leurs murs, dévaſta leurs terres, & leur enleva deux places, dont il abandonna le butin aux ſoldats. Les Samnites ne purent pas leur donner du ſecours, parce qu'ils avoient eux-mêmes à défendre leurs frontières contre l'autre armée. Camillus qui la commandoit, étant tombé malade, céda le commandement à L. Papirius Curſor, qu'il nomma dictateur.

Papirius avoit joint l'armée, lorſque celui qui gardoit les poulets ſacrés lui donna quelques inquiétudes, qui le forcèrent à revenir à Rome pour commencer les auſpices. Avant de partir, il défendit à Q. Fabius Maximus, général de la cavalerie, de combattre en ſon abſence; mais il n'obéit pas. L'occaſion de vaincre ſe préſenta; il n'y put réſiſter; & il défit les ennemis qui laiſsèrent vingt mille hommes ſur la place. Ayant enſuite fait brûler les dépouilles, de crainte qu'elles ne ſerviſſent au triomphe de Papirius, il dédaigna de lui faire part de ſa victoire, & il adreſſa ſes lettres au ſénat même. Papirius, moins troubé des auſ-

pices, que d'une victoire remportée ſans lui, repart auſſi tôt, & arrive au camp, lorſque Fabius, qui étoit prévenu, avoit harangué les ſoldats, & que les légions s'étoient engagées à prendre ſa défenſe.

Le dictateur qui avoit la diſcipline & ſon injure à venger, menace de faire tomber ſous la hache la tête du général de la cavalerie. Il lui demande s'il ne lui a pas défendu de combattre, & s'il a pu, au mépris de ſes ordres, des auſpices & des dieux, haſarder le ſalut de la république; & il commanda aux licteurs de le dépouiller, & d'apprêter leurs verges & leurs haches. Fabius ſe retire au milieu des ſoldats, qui re-

pouſſent les licteurs. Ils prient pour lui, ils murmurent, ils menacent, ils ſont prêts à ſe ſoulever, & la nuit ſeule met fin au tumulte. Le dictateur toujours inexorable, ordonne à Fabius de reparoître le lendemain.

Fabius ſe ſauve à Rome, & ſon père le conduit au ſénat. C'étoit ce même Fabius Ambuſtus dont nous avons parlé; homme reſpectable par une dictature & par trois conſulats. A peine il commençoit à ſe plaindre de la ſévérité du dictateur, que le bruit des licteurs ſe fit entendre. Pour cette fois, ſans être Fabia, on pouvoit en être effrayé. En effet, Papirius, ſourd aux prières des ſénateurs, ordonne de ſaiſir Fabius. Le père en appelle au peuple.

Le peuple s'aſſemble. Le jeune Fabius a pour lui les vœux de l'armée, le ſénat, les tribuns & le peuple entier. Mais ce ſont de foibles ſecours contre une autorité, d'où paroiſſoit dépendre le maintien de la diſcipline, & qui ſe défendoit à l'abri des auſpices & des dieux. L'aſſemblée en qui réſidoit la ſouveraineté, pouvoit ſans doute, ſe porter pour juge, mais c'eût été intervertir l'ordre, & ſi la dictature étoit une fois ſans force, elle pouvoit être affoiblie pour toujours. C'eſt pourquoi le peuple, quoiqu'indigné contre Papirius, reſpectoit encore le dictateur, qui citant les exemples de Brutus & de Manlius, faiſoit voir

avec force les conſéquences d'une déſobéiſſance impunie. On ne prévoyoit pas quel ſeroit le dénouement, lorſque tout-à-coup le peuple eut recours aux prières & aux ſupplications. Le ſénat & les tribuns conjurent le dictateur de ſe laiſſer fléchir, & les deux Fabius qui tombent à genoux, tendent les bras à leur juge. Dès qu'on ne réſiſtoit plus, l'autorité étoit ſauvée, & Papirius accorda comme une grace au peuple ſuppliant, le citoyen qu'il avoit refuſé au peuple révolté. Ainſi fut conſervé Fabius, qui fut depuis toujours vainqueur, toujours la reſſource de la république, & juſques dans ſa vieilleſſe.

Le dictateur ayant rejoint l'armée, livra une bataille dont l'avantage fut douteux. Il attribua ſon peu de ſuccès au mécontentement des troupes. Il les gagna par des manières populaires, & ayant alors engagé une ſeconde action, il remporta une victoire complète. Les Samnites, affoiblis par tant de pertes, demandèrent la paix, & obtinrent une trève d'un an, qu'ils ne gardèrent pas. Ils comptoient reprendre les armes avec avantage, parce qu'ils venoient de faire alliance avec les Apuliens. Mais ils firent encore deux campagnes malheureuſes, dans leſquelles ils perdirent leurs meilleures troupes. Leurs terres & celles de leurs alliés fu-

rent ravagées, & ils demandèrent la paix, ſans pouvoir l'obtenir.

Forcés à continuer la guerre, ils entrèrent en campagne, & ils ſe virent au moment de réparer leurs pertes, & de n'avoir plus à craindre les Romains. Il fut en leur pouvoir d'exterminer les légions ennemies, que Caius Pontius, leur général, avoit enfermées dans un vallon, nommé les Fourches Gaudines, entre Capoue & Benévent. Il paroît par Tite-Live, que c'étoit tout ce que la république avoit de troupes, & que ſi elle les eût perdues, Rome ſeroit reſtée ſans défenſeurs.

Hérennius, père de Pontius, conſulté par les Samnites ſur le

parti qu'il convenoit de prendre, conſeilla de renvoyer tous les Romains ſains & ſauves, afin de s'en faire des amis; ou de donner la mort à tous, afin de n'avoir pas à les craindre de long-tems. Pontius prit un parti mitoyen. Il traita avec les conſuls, fit paſſer l'armée romaine ſous le joug, & garda ſix cens ôtages. Par le traité, la république s'engageoit à ne plus faire la guerre aux Samnites, & à retirer les colonies qu'elle avoit établies ſur leurs terres. Voyons comment elle ſe croyoit libre de tout engagement.

Sp. Poſthumius, un des conſuls qui avoient commandé cette armée malheureuſe, ouvrit un avis, qui

ne faiſoit honneur qu'à ſa généroſité. Il conſeilla de le livrer aux Samnites, lui & tous ceux qui avoient eu part au traité ; aſſurant, que l'ennemi pouvant tirer d'eux telle vengeance qu'il jugeroit à propos, le peuple romain, qui n'auroit rien ratifié, ne ſeroit tenu à rien. Cet avis paſſa. Les victimes, chargées de fers, furent préſentées à Pontius, qui les fit délier & les renvoya. Il ſe plaignit avec raiſon, de la mauvaiſe foi des Romains, qui auroient dû ratifier le traité ou remettre les choſes dans l'état où elles étoient auparavant.

La guerre ayant recommencé avec plus de fureur que jamais, les Tarentins offrirent leur média-

tion, menaçant de tourner leurs armes contre celui des deux peuples qui la refuſeroit. Mais au mépris de ces menaces, les conſuls qui avoient déjà remporté une victoire, attaquèrent une ſeconde fois les Samnites, les maſſacrèrent preſque ſans réſiſtance; en firent paſſer ſept mille ſous le joug, & ſe rendirent maîtres de Satrique. Après ces ſuccès, Rome accorda une trève de deux ans.

Il ſeroit ennuyeux pour nos lecteurs de les arrêter ſur les détails de chaque campagne. Mais il ne l'eſt pas de remarquer que les peuples, tous également jaloux de leur liberté, ne quittoient les armes que par épuiſement, tandis que Rome

les exterminoit pour les conquérir. Elle n'accordoit d'ordinaire que des trèves fort courtes, parce qu'elle ne vouloit pas laiſſer à ſes ennemis le tems de recouvrer de nouvelles forces; & les peuples, auxquels elle donnoit la paix, étoient des peuples ruinés. On leur enlevoit une partie de leurs terres; on y établiſſoit des colonies; & les citoyens puiſſans achevoient peu-à-peu de leur enlever les champs qu'on leur avoit laiſſés.

Les guerres avoient ſuſpendu les querelles entre les deux ordres. Les colonies fréquentes, auxquelles le ſénat donnoit des terres dans les pays conquis, prévenoient ou faiſoient ceſſer les plaintes du peuple, &

& purgeoient Rome des citoyens les plus inquiets. Mais auſſitôt que la république fut tranquille au dehors, les diſſentions recommencèrent au dedans. Le ſacerdoce en fut l'occaſion.

Il y avoit alors quatre pontifes & quatre augures, tous patriciens. Les tribuns Q. & Cn. Ogulnius proposèrent de créer pour les plébéiens quatre places de pontifes & cinq d'augures, parce que le nombre de ceux-ci devoit être impair. Les patriciens qui avoient cédé tant de fois, & qui prévoyoient qu'ils ſeroient forcés de céder encore, affectoient de n'avoir d'autres intérêts que ceux de la religion, & diſoient que c'étoit aux dieux à em-

pêcher la profanation des choſes ſacrées. Ap. Claudius, qui faiſoit valoir leurs raiſons, répéta tout ce qui avoit déja été dit dans de pareilles diſputes. Mais ces raiſons perdoient tous les jours de leur force. Il étoit difficile de perſuader que le ſacerdoce fût profané, pour être communiqué à des hommes qui étoient parvenus à tous les honneurs, qui avoient triomphé ſous les auſpices des dieux, & à qui le dépôt des livres ſibyllins donnoit déjà quelque part au ſacerdoce. C'eſt ce que repréſenta P. Décius Mus, le fils de celui qui s'étoit dévoué; & la loi paſſa. Par cette innovation, le collège des prêtres fut compoſé de huit membres, & celui des augures, de neuf.

A cette époque, toutes les dignités étoient communes aux deux ordres. Si les Romains jugeoient auparavant de la nobleſſe par la naiſſance, ils en jugèrent déſormais par les magiſtratures. Les patriciens, n'ayant, comme patriciens, aucune diſtinction, furent confondus dans le peuple, quand ils n'eurent d'autres titres que ceux de la naiſſance; & les plébéiens furent de l'ordre du ſénat, quand ils eurent obtenu des dignités curules. Cette révolution fit en quelque ſorte ceſſer la diſtinction qui étoit entre les plébéiens & les patriciens; & à ces deux ordres, elle en ſubſtitua deux nouveaux, celui du peuple & celui du ſénat.

CHAPITRE IX.

Juſqu'à la conquête de l'Italie.

LA guerre recommença avec les Samnites. Il ſuffit de remarquer qu'elle n'a été pour eux qu'une ſuite de revers. Après pluſieurs défaites, leurs troupes, chaſſées du Samnium, ſe réfugièrent en Etrurie. Tout leur pays fut ravagé, & leurs principales villes tombèrent ſous la domination des Romains.

Réunis aux Etruſques, ils n'en furent pas plus heureux. Les conſuls remportèrent de nouvelles victoires ſur les deux peuples ligués. Ils dévaſtent l'Etrurie & forcent les Etruſques à demander la paix. En-

fin les Samnites, après avoir fait de nouveaux efforts & de nouvelles pertes, mirent bas les armes, parce qu'il ne leur étoit plus poſſible de défendre leur liberté. Cette guerre qui a duré quarante-neuf ans, a donné lieu à vingt-quatre triomphes. Dans une des dernières batailles, Publius Décius Mus, à l'exemple de ſon père, ſe dévoua pour l'armée. La république dut à Fabius ſes plus grands ſuccès.

Il falloit que la fin des guerres fût toujours le commencement des diſſentions. Malgré la loi qui défendoit aux créanciers d'attenter à la liberté des débiteurs, l'uſage continuoit de livrer aux fers celui qui ne pouvoit pas s'acquitter, & on

vit renouveller la même ſcène qui avoit donné lieu à cette loi. Véturius, fils d'un conſul, avoit été réduit à emprunter de C. Plotius. Cet uſurier l'ayant mis, par des uſures accumulées, hors d'état de s'acquitter, ſe ſaiſit de ſa perſonne, exigea de lui tous les ſervices qu'on tiroit des eſclaves, & voulut encore lui faire violence. Ce jeune homme s'étant échappé, ſe préſenta devant les conſuls & leur demanda juſtice. On voyoit ſur ſon corps les veſtiges des coups qu'il avoit reçus. Les conſuls en firent auſſi-tôt leur rapport au ſénat, qui fit mettre Plotius en priſon, & qui ordonna de rendre la liberté à tous ceux qui étoient arrêtés pour dettes.

Le peuple, peu content de ce jugement, demanda une abolition entière des dettes ; & il ſe retira ſur le Janicule, déterminé à ne point rentrer dans la ville, qu'on ne lui eût donné ſatisfaction. Q. Hortenſius, nommé dictateur, ſut néanmoins le ramener ſans lui accorder tout ce qu'il demandoit. La loi Publilia, qui portoit que tout citoyen ſeroit tenu d'obſerver les plébiſcites, étoit continuellement violée ; & c'étoit pour le peuple un des principaux ſujets de mécontentement. Hortenſius la renouvella, & ſut perſuader au peuple de ne rien exiger de plus pour le moment.

Il y avoit douze ans que les Sénonois, peuple Gaulois, établi ſur

la mer Adriatique, étoient venus au ſecours des Etruſques : ils avoient été défaits à la journée où Décius ſe dévoua. Ils reprirent les armes pour porter la guerre en Etrurie, & ils mirent le ſiége devant Arétium, ville alors alliée des Romains. La république arma & négocia tout-à-la-fois, mais les Sénonois égorgèrent les ambaſſadeurs qu'elle leur renvoya, & l'armée qu'elle fit marcher au ſecours des Arétins, fut taillée en pièces. Elle ne tarda pas à ſe venger. Le conſul Cornelius Dolabella s'avança à grandes journées vers la Gaule Sénonoiſe, qui ſe trouva ſans défenſe contre une irruption ſubite & imprévue. Il ravage les terres, il brûle les mai-

ſons, il paſſe au fil de l'épée tout ce qui eſt en âge de porter les armes, il emmène les vieillards, les femmes & les enfans, & il ne laiſſe par-tout qu'une affreuſe ſolitude. L'année ſuivante, les habitans de la Gaule Boïenne, qui venoit d'armer contre les Romains, furent taillés en pièces, & demandèrent la paix. Cette guerre des Gaulois finit la troiſième année.

Les Etruſques & les Samnites, par leur longue réſiſtance, avoient enveloppé dans leur ruine tous les peuples voiſins qui avoient pris part à leurs querelles; & depuis les Gaules Boïenne & Sénonoiſe juſqu'à l'Apulie & à la Lucanie incluſivement tout étoit ſubjugué, c'eſt-

à-dire, que tous les peuples étoient réduits à un état d'épuiſement & de foibleſſe, qui ne leur permettoit plus d'être indépendans. C'eſt dans cette circonſtance que les Tarentins commencèrent à commettre des hoſtilités, quoique juſqu'alors ils n'euſſent pas oſé ſe déclarer ouvertement. Ils ſe ſaiſirent de quelques galères romaines qui navigeoient ſur leurs côtes, ils prirent la ville de Thuries qui s'étoit miſe ſous la protection de la république; & lorſque Rome leur fit porter des plaintes, ils inſultèrent ſes ambaſſadeurs. Le conſul L. Emilius marche contr'eux, défait le peu de troupes qu'on lui oppoſe, prend pluſieurs places, & met tout le pays à feu & à ſang.

Les Tarentins ne pouvoient ſe réſoudre à ſubir le joug. Cependant trop foibles pour ſe défendre par eux-mêmes, ils attendoient peu de ſecours de leurs voiſins. Les plus puiſſans étoient affoiblis par leurs défaites; les autres, ou n'oſoient ſe déclarer contre les Romains, ou étoient entrés dans leur alliance.

Il y avoit long-tems que les Tarentins étoient dans l'uſage d'appeller l'étranger. Archidamus, fils d'Agéſilas, Cléonime de Sparte, Aghatocles, tyran de Syracuſe, & Alexandre, roi d'Epire, étoient venus à leur ſecours. Ils appellèrent Pyrrhus, ils l'invitoient à la conquête de la république romaine,

ils l'assuroient qu'ils n'avoient besoin que d'un général, & qu'en joignant leurs forces à celles des Messaniens, des Lucaniens & des Samnites, ils lui fourniroient trois à quatre cent mille hommes de troupes.

Pyrrhus s'étoit trouvé à la bataille d'Ipsus. Il avoit appris la guerre sous les généraux d'Alexandre, & il a été regardé comme un des grands capitaines de son siècle. Il ne lui manquoit que d'avoir moins d'inquiétude dans l'esprit, & plus de suite dans ses projets. Cinéas, son ministre, qu'il entretenoit de la conquête assurée de l'Italie, lui demanda ce qu'il se proposoit ensuite. De l'Italie en Sicile il n'y a pas loin, dit le roi,

& il nous ſera d'autant plus aiſé de nous rendre maîtres de cette iſle, qu'elle eſt diviſée par bien des partis. Et enſuite ? Enſuite nous paſſerons en Afrique. Penſez-vous que Carthage puiſſe nous réſiſter ? Et encore, quand vous aurez conquis Carthage ? Nous retomberons avec toutes nos forces ſur la Grèce & ſur la Macédoine, & nous ſubjuguerons l'une & l'autre. Enfin quand nous aurons tout dompté ? Alors nous nous repoſerons & nous nous amuſerons. Hé pourquoi ne pas commencer aujourd'hui à nous repoſer & à nous amuſer ?

Plutarque qui rapporte cette converſation, peut l'avoir imaginée ; mais elle repréſente fort bien le

caractère d'un héros inquiet, & celui d'un miniſtre plus ſage que ſon maître.

Tite-Live examine ce qui ſeroit arrivé, ſi Alexandre, après la conquête de l'Aſie, eût tourné ſes armes contre les Romains; & il préſume avec raiſon qu'il auroit échoué comme nous allons voir échouer Pyrrhus. En effet, les Romains ſavoient mieux la guerre qu'aucun peuple, parce qu'ils l'avoient toujours faite. Ils avoient alors un grand nombre d'excellens généraux; & jamais les ſoldats n'avoient été plus endurcis aux fatigues, & plus accoutumés à la diſcipline. Quand Alexandre auroit eu l'avantage dans tous les

combats, les victoires lui auroient au moins coûté cher. Il ſe ſeroit donc affoibli, & cependant les Romains qui avoient alors deux cent cinquante mille hommes en âge de porter les armes, auroient reparu avec de nouvelles forces. Ils pouvoient facilement ſe recruter; & il eût été difficile à Alexandre de faire venir de nouvelles troupes. Comme les Romains n'avoient qu'un moyen pour ſubjuguer les Samnites, il n'y avoit auſſi qu'un moyen pour les ſubjuguer eux-mêmes. Il falloit, à force de les vaincre, exterminer les citoyens qui pouvoient porter les armes. Alexandre l'auroit-il pu?

Pyrrhus vint au ſecours des Ta-

rentins avec vingt-cinq à trente mille hommes. Il fut étonné que la guerre ne fît pas diverſion aux mœurs de ce peuple efféminé, & qu'on s'occupât de feſtins & de jeux, avec la même ſécurité qu'en tems de paix. On eût dit que c'étoit à lui ſeul de combattre, & que les Tarentins ne l'avoient appellé que pour écarter l'ennemi qui auroit pu troubler leurs plaiſirs. Il leur fit prendre les armes, les incorpora dans ſes troupes, & les aſſujettit à une diſcipline ſévère. Il parut à leurs yeux un tyran inſupportable. Pyrrhus comptoit encore ſur les Lucaniens & ſur les Samnites, qui portoient impatiemment le joug des Romains, & qui en effet ſe préparoient à le joindre.

Ayant appris que le conſul P. Valérius Lévinus ravageoit la Lucanie, il s'avança juſques dans une plaine, qui eſt entre les villes de Pandoſie & d'Héraclée; & il envoya aux Romains un héraut pour leur offrir ſa médiation. Le conſul répondit que la république ne prenoit pas Pyrrhus pour arbitre, & qu'elle ne le craignoit pas pour ennemi. Le roi qui trouva cette réponſe fière, monta à cheval pour aller lui-même reconnoître les Romains, qui campoient de l'autre côté du Siris. *L'ordonnance de ces barbares*, dit-il, en obſervant leur diſpoſition, *n'eſt nullement barbare.*

Il ſe propoſoit de ne rien pré-

cipiter, parce qu'il attendoit les troupes des alliés. D'ailleurs il jugeoit qu'un délai pouvoit être funeſte aux Romains, qui étoient dans le pays ennemi. Mais le conſul ayant paſſé le Siris, l'action s'engagea. Le combat fut opiniâtre ; on plia pluſieurs fois de part & d'autre, & on revint à la charge avec le même courage. Enfin les éléphans que Pyrrhus avoit réſervés pour la dernière attaque, décidèrent du gain de la bataille. Ces animaux que les Romains voyoient pour la première fois, jettèrent l'effroi dans leurs rangs ; les chevaux qui n'en pouvoient ſouffrir l'odeur, emportèrent les cavaliers ; alors Pyrrhus tombant ſur les lé-

gions avec ſa cavalerie theſſalienne, acheva de les mettre en déroute, & en fit un grand carnage. Mais il laiſſa lui-même ſur le champ de bataille, preſqu'autant de morts. *Je ſuis perdu*, diſoit-il, *ſi je remporte encore une pareille victoire.* Il commençoit à craindre que la conquête de l'Italie ne fût pas auſſi facile qu'il l'avoit cru.

Il fut joint par les Lucaniens & par les Samnites, qui s'excusèrent de n'être pas arrivés plutôt. Pluſieurs villes, auparavant alliées des Romains, ſe déclarèrent pour lui, & il ravagea les terres des peuples qui reſtèrent attachés à la république. Mais il tenta inutilement de ſurprendre Capoue & Naples; il fut

prévenu par Valérius, qui l'obſervoit, & harceloit ſon arrière-garde. Ce conſul avoit reçu deux nouvelles légions, & ſon armée étoit auſſi forte qu'avant ſa défaite.

N'ayant pas réuſſi dans cette entrepriſe, Pyrrhus en forme une plus hardie. Il marche tout-à-coup à Rome; & il s'avance juſqu'à Préneſte, c'eſt-à-dire, à moins de ſept lieues de cette ville. Mais Coruncanius, collègue de Valérius, arrivoit alors d'Etrurie avec une armée victorieuſe. Le roi ſe voyant entre deux armées conſulaires, reprit le chemin de Tarente.

Quoique Rome eût pour maxime de ne jamais racheter les priſonniers, elle envoya des ambaſſa-

deurs à Pyrrhus pour traiter de la rançon de ceux qui avoient été faits à la bataille d'Héraclée. C'eſt qu'en effet les ſoldats avoient combattu avec courage, & que le malheur de cette journée ne pouvoit être attribué qu'à l'effroi que les éléphans avoient répandu.

Le roi rendit de grands honneurs à tous les ambaſſadeurs, & ſur-tout à C. Fabricius qu'il voulut s'attacher. Le généreux Romain, pauvre & de famille plébéienne, fut inſenſible à toutes les offres qui lui furent faites. Pyrrhus, qui l'en eſtima davantage, lui offrit de faire alliance avec les Romains, & de rendre tous les priſonniers ſans rançon. Il demanda ſeulement que les

Tarentins fuſſent compris dans le traité. Lorſque les ambaſſadeurs s'en retournèrent, il permit de les ſuivre à tous les priſonniers qui voudroient ſe trouver aux Saturnales, comptant ſur la parole qu'ils donneroient de revenir, ſi la république ne conſentoit pas à la paix, & il envoya une ambaſſade à Rome.

Cinéas étoit le chef de cette ambaſſade. Diſciple de Démoſthène, il paroiſſoit devoir perſuader. En effet, les ſénateurs penchoient déjà tous vers la paix, lorſqu'Ap. Claudius, alors le plus éloquent des Romains, leur inſpira d'autres ſentimens. On répondit à Pyrrhus, que la république ne traiteroit avec lui, que lorſqu'il ſeroit ſorti d'Italie.

Après les Saturnales, le ſénat ordonna à tous les priſonniers qui étoient venus à Rome, de retourner à Tarente ſous peine de mort.

Le printems ſuivant, ſous le conſulat de P. Sulpicius & de P. Décius, Pyrrhus entra dans l'Apulie, & les deux conſuls vinrent au-devant de lui, & le joignirent près d'Aſculum, où ils lui livrèrent bataille. On ne ſait laquelle des deux armées eut l'avantage : la nuit les ſépara, & la perte fut grande des deux côtés. On ignore ſi Décius ſe dévoua, mais Pyrrhus avoit eu la précaution de raſſurer ſes troupes, dans le cas où il ſe dévoueroit, comme le bruit s'en étoit répandu.

C. Fabricius & Q. Emilius ſuc-

cédèrent aux deux conſuls précédens. Le médecin de Pyrrhus offrit au premier d'empoiſonner ce prince, ſi on l'aſſuroit d'une récompenſe proportionnée à ce ſervice. Le vertueux Fabricius, frappé d'horreur à cette propoſition, avertit le roi d'Epire de la perfidie de ſon médecin. Pyrrhus touché de la probité de ſon ennemi, lui renvoya tous les priſonniers ſans rançon, & députa encore Cinéas pour traiter de la paix. Le ſénat renvoya un égal nombre de priſonniers; mais il fit, ſur la paix propoſée, la même réponſe qu'il avoit déjà faite.

Les pertes des Romains ſe réparoient, il n'en étoit pas de même de

de celles du roi d'Epire. Il avoit perdu ſes meilleures troupes ; & il ſe reprochoit la légéreté avec laquelle il s'étoit engagé dans cette guerre qu'il n'auroit pas pu ſoutenir, quand même il auroit eu de plus grands ſuccès. Dans cette conjoncture, la Sicile lui offroit une reſſource digne de ſa généroſité, de ſon courage, & de ſon inquiétude. Syracuſe, Agrigente & Léontium implorèrent ſon ſecours contre les Carthaginois. Il ſaiſit ce prétexte, trop heureux d'en avoir un pour quitter l'Italie. Il laiſſa néanmoins une garniſon dans la ville de Tarente.

Pendant ſon abſence, qui fut de deux ans, les Romains reprirent la

guerre conte les Samnites, les Lucaniens, & les Brutiens, alliés du roi d'Epire; & ils la pouſſèrent vivement, quoique la peſte, qui ſurvint à Rome, y répandît la conſternation. Tous ces peuples, après bien des pertes, ſe voyant dans l'impuiſſance de ſe défendre, députèrent à Pyrrhus, & lui repréſentèrent, que s'il ne les ſecouroit promptement, il leur étoit impoſſible de ne pas paſſer ſous le joug des Romains. Le roi d'Epire, qui étoit plus embarraſſé en Sicile qu'il ne l'avoit été en Italie, revint à Tarente. Il étoit condamné à ſaiſir des prétextes pour abandonner toutes ſes entrepriſes.

Il tenta une dernière fois le ſort

des armes près de Bénévent. Défait par Curius Dentatus, il perdit vingt-cinq mille hommes. Alors il ne chercha plus de prétexte. Il ne ſongea qu'aux moyens de tromper ſes alliés, pour trouver le moment de s'évader; & lorſqu'on s'y attendoit le moins, il mit à la voile, & retourna en Epire.

Il avoit laiſſé dans la citadelle de Tarente, Milon avec une garniſon; & les Tarentins ſe trouvoient aſſervis au roi d'Epire. Ils crurent que les Carthaginois pourroient les ſecourir. Ils les appellèrent; & une flotte carthaginoiſe vint les aſſiéger par mer pendant que l'armée romaine les aſſiégeoit par terre. Menacés de tomber ſous

la domination de Carthage ou ſous celle de Rome, ils n'eurent pas la liberté de choiſir. Milon ayant traité avec le conſul Papirius Curſor, ils furent dans la néceſſité de ſe rendre aux Romains. Ils livrèrent leurs armes, leurs vaiſſeaux ; on abattit leurs murs, & on leur impoſa un tribut.

Le Samnium, la Lucanie, le Brutium & les autres provinces, qui avoient autrefois combattu pour la liberté, alors dépeuplées & hors d'état de ſe défendre, ſubirent le joug, & les Romains achevèrent la conquête de l'Italie. On ne comprenoit pas ſous ce nom la Gaule Ciſalpine. La république ayant étendu ſa domination, on créa quatre

nouveaux queſteurs, & le nombre fut porté à huit.

CHAPITRE X.

De la conſtitution de la république, à la fin du cinquième ſiècle.

NOUS avons vu que les tribus de Servius Tullius n'étoient qu'une diviſion purement locale. Ce roi diviſa Rome en quatre parties, le champ romain en dix-ſept ; ce qui fit en tout, vingt-une tribus.

Le nombre des tribus de la ville n'a point varié ; les ruſtiques ſe ſont multipliées, à meſure que la république a fait des conquêtes. Après la priſe de Véïes, les cenſeurs en

établirent quatre nouvelles, dans les terres qu'on venoit d'enlever aux Etruſques; comme elles avoient été formées ſous les conſuls, on les nomma conſulaires pour les diſtinguer des anciennes.

Dans la ſuite, on en créa dix autres en différens tems, pour les provinces nouvellement conquiſes. Il y eut alors trente-cinq tribus, dont quatorze étoient conſulaires. Mais les deux dernières n'ont été formées que l'an de Rome 513.

Il paroît qu'à la fin du cinquième ſiècle, la ſouveraineté avoit paſſé preſqu'entiérement des comices par centuries aux comices par tribus. Il n'y avoit plus que quelques cas particuliers, où l'on prenoit encore

les ſuffrages par centuries ; on voit des conſuls élus dans des aſſemblées par tribus (1).

Les hiſtoriens ne nous éclairent pas ſur la manière dont cette révolution s'eſt faite. Elle a été lente ſans doute. Autant les plébéiens auront fait d'effort pour attirer toutes les affaires aux comices par tribus, autant les patriciens en auront fait pour les ramener aux comices par centuries. Mais enfin cette révolution s'eſt achevée, lorſque les dignités ont été communes aux deux ordres.

Dès que les tribus commencè-

(1) *Voyez* Mém. de l'Acad. des belles-lettres 1. 4. Diſſertation de M. Boindin ſur les tribus.

rent à avoir quelqu'influence dans le gouvernement, elles ne purent plus être regardées comme une diviſion purement locale, & elles devinrent une diſtribution politique. C'eſt ſous ce point de vue qu'il faut déſormais les conſidérer. Voyons dans quel eſprit la république faiſoit cette diſtribution.

Lorſqu'elle formoit des tribus dans les pays conquis, elle les compoſoit d'anciens citoyens; & elle tranſportoit à Rome, ou dans les tribus ruſtiques de Servius Tullius, les habitans qu'elle dépouilloit, pour donner un établiſſement aux nouvelles tribus.

D'un côté, ces nouveaux citoyens, qui ſe trouvoient ſous

les yeux des magiſtrats, avoient peu d'influence; parce qu'étant diſtribués dans vingt-une tribus, ils étoient un petit nombre dans chacune.

De l'autre côté, les nouvelles tribus ſervoient, non-ſeulement à contenir les provinces, elles y portoient encore l'eſprit & l'amour du gouvernement romain.

Ces tribus n'étoient pas contigues, comme celles de Servius Tullius. Situées dans différentes provinces, elles étoient ſéparées les unes des autres.

Lorſqu'un peuple obtenoit le droit de ſuffrage, au lieu de le réunir à une des tribus conſulaires dont il étoit voiſin, on le diſtribuoit

dans les anciennes tribus ruſtiques. Par cette diſtribution qui ne lui étoit pas commode, il avoit moins d'autorité dans les comices.

Les citoyens, qui n'avoient pas de champs, furent répandus dans les quatre tribus de la ville, qui par cette raiſon, ſe trouvèrent fort mal compoſées. Elles comprenoient les affranchis & tout ce que nous nommons populace. Il fut honteux d'être de ces tribus. Les ruſtiques, dans leſquelles paſsèrent les principales familles, parurent ſeules honorables; & parmi celles-ci les conſulaires, quoique créées les dernières, étoient les plus conſidérées, parce qu'elles ſe trouvoient compoſées d'anciens citoyens.

Dès que les tribus n'étoient plus une diviſion purement locale, ce fut naturellement aux cenſeurs à diſtribuer le peuple par tribus. En faiſant cette diſtribution, ils avoient attention de donner, autant qu'il étoit poſſible, plus d'influence aux riches qu'aux pauvres, & aux anciens citoyens qu'aux nouveaux. Aucune loi ne limitoit, ne régloit même leur puiſſance à cet égard. L'abus qu'un d'eux a fait de la cenſure en eſt la preuve.

L'an de Rome 442, Ap. Claudius élu cenſeur, abuſa inſolemment de ſon pouvoir. Pour ſe faire un parti dans le ſénat, il le compoſa indignement, juſques-là qu'il y fit entrer des fils d'affranchis. Son

collègue, C. Plautius, abdiqua, honteux d'une élection qui avoit été faite ſans ſon aveu, & qui fut regardée comme irrégulière.

Les conſuls de l'année ſuivante, C. Junius Bucullus, & Q. Emilius, portèrent au peuple leurs plaintes contre Claudius. Ils déclarèrent qu'ils n'auroient aucun égard au choix qu'il avoit fait; & tout auſſi-tôt ils convoquèrent l'ancien ſénat.

Claudius voyant que cette tentative ne lui avoit pas réuſſi, en fit une autre. Il diſtribua toute la populace de Rome dans les tribus ruſtiques. Cette multitude ainſi répandue, eut la plus grande influence dans les comices. Ce fut une faction puiſſante

puiſſante dont Claudius étoit le chef, & qui proſtituoit les honneurs à ſes créatures. Elle donna l'édilité curule à C. Flavius, fils d'un affranchi.

Nous avons vu qu'on avoit porté une loi, qui ordonnoit que ſi un cenſeur reſtoit ſeul, il abdiqueroit. Claudius, par conſéquent, auroit dû abdiquer, lorſque Plautius ſe retira. On ne put pas l'y contraindre.

Il fit plus; il conſerva la cenſure pendant cinq ans, quoiqu'il eût dû s'en démettre au bout de dix-huit mois. Il prétendoit que la loi Emilia ne concernoit que les cenſeurs qui étoient en magiſtrature, dans le tems que le dictateur

Emilius l'avoit fait paſſer. Le tribun Publius Sempronius le cita. Il lui reprocha la haine que ſa famille avoit toujours eue pour le peuple, & l'eſprit de tyrannie qui lui étoit commun avec ſes ancêtres. Il voulut l'envoyer en priſon ; mais trois autres tribuns s'y opposèrent, & Claudius continua d'être cenſeur au mépris des loix.

Q. Fabius, & P. Décius lui ſuccédèrent. Ils rétablirent l'ordre en rejettant toute la populace dans les quatre tribus de la ville. Ce fut principalement l'ouvrage de Fabius ; & ce ſervice parut ſi important, que ce fut à cette occaſion qu'on lui donna le ſurnom de *Maximus*. Claudius, au reſte, fit des

ouvrages utiles, qu'il n'auroit pu achever en dix-huit mois; la voie Appia, qui fut le modèle des chemins faits depuis, & un aqueduc pour conduire à Rome des eaux plus ſaines que celles du Tibre, les ſeules qu'on eût bues juſqu'alors. Cet homme, pendant ſa cenſure, s'eſt rendu célèbre par le bien, comme par le mal qu'il a fait.

Les cenſeurs, dit M. de Monteſquieu, *jettoient les yeux tous les cinq ans ſur la ſituation actuelle de la république, & diſtribuoient de manière le peuple dans ſes diverſes tribus, que les tribuns & les ambitieux ne puſſent pas ſe rendre maîtres des ſuffrages, & que le peuple même ne pût pas abuſer de ſon pou-*

voir (1). Voilà en effet quelle étoit la politique des cenſeurs; & on conçoit pourquoi les tribuns avoient ſouvent tant de peine à réuſſir dans leurs entrepriſes. Comme la loi agraire & la ſuppreſſion des dettes n'intéreſſoient particulièrement que la populace de Rome, quand cette populace étoit renfermée dans quatre tribus, elle n'aſſuroit aux tribuns que quatre ſuffrages. Il nous reſte à conſidérer la conduite de la république avec les peuples d'Italie.

Elle n'accordoit pas à tous les mêmes privilèges. Très-ſévère envers ceux qui avoient renoncé à ſon alliance, elle traitoit favora-

(1) Grandeur & décadence des Romains, Chap. 8.

blement ceux qui lui avoient été fidèles. Elle avoit deux ſortes d'alliés ; les uns qu'on nommoit *ſocii*, aſſociés ; les autres, *federati*, confédérés.

Parmi les premiers étoient les peuples libres, qui avoient préféré l'amitié de la république à la gloire d'en arrêter les progrès. Ils étoient aſſociés à ſes armes, & ils partageoient le fruit des conquêtes. Tels ont été les Latins & les Herniques juſqu'en 365, qu'ils ſe liguèrent avec les Eques, les Volſques & les Etruſques.

Parmi les autres étoient les peuples qu'on avoit ſoumis ; mais ceux-là ſeulement pour qui on avoit eu quelque indulgence, à qui on avoit

permis de ſe gouverner par leurs loix, & qu'on nommoit *municipes*. La république leur accordoit des privilèges, à proportion qu'elle en étoit plus contente; privilèges qui étoient une conceſſion des droits de citoyen en tout ou en partie. Aux uns, elle accordoit le droit de ſuffrage, & ils pouvoient parvenir aux charges civiles & militaires. Les autres, beaucoup plus bornés dans leurs privilèges, n'avoient dans la qualité de citoyens, qu'un titre honorifique qui ne leur donnoit aucune part au gouvernement.

Quant aux peuples conquis, qu'on traitoit à la rigueur, ils étoient gouvernés par des préfets qu'on leur envoyoit tous les ans

& qui leur donnoient des loix. Il y avoit deux ſortes de préfectures; les unes auxquelles le peuple nommoit; les autres qui étoient à la diſpoſition du préteur.

Le ſort des colonies n'étoit pas égal. On ne leur conſervoit aucun privilège, quand elles étoient compoſées indifféremment de citoyens romains & d'alliés du Latium. Quand au contraire, elles n'étoient formées que de citoyens romains, tantôt on en faiſoit des tribus, & elles jouiſſoient, par conſéquent, de tous les droits; d'autres fois, on ne leur laiſſoit que les titres honorifiques avec le pouvoir de ſe choiſir des magiſtrats, & elles n'avoient point de voix dans les comices.

Cependant l'état de tous ces peuples n'étoit pas ſi arrêté, qu'il ne pût changer, & qu'il ne changeât ſouvent. Les uns perdoient des privilèges, les autres en acquéroient. Les droits de municipes devenoient une récompenſe pour ceux qui étoient gouvernés par des préfets, & les préfectures devenoient une punition pour les municipes. Mais la plus grande faveur étoit d'être compris dans les tribus. La république avoit pour maxime de récompenſer, & ſur-tout, de punir, & elle puniſſoit ſévèrement.

CHAPITRE XI.

Caractère des Romains.

ROME, élevée ſur un ſol étranger, ſubſiſta de pillage, & ſe défendit par la valeur brutale d'environ trois mille brigands. Ils enlevèrent des moiſſons, des beſtiaux des champs, des femmes. Dans la néceſſité de vaincre ou de périr, ils ſe défendirent avec avantage contre des peuples qui n'étant pas dans la même alternative, ſe conduiſirent avec plus d'animoſité que de ſageſſe. Bientôt la victoire fit oublier ce qu'ils avoient été; ils ſe trouvèrent tout-à-coup citoyens; & le brigandage, qui les avoit ar-

més, prit le nom d'amour de la patrie, lorſqu'ils eurent quelque choſe à perdre. Cependant ils ne ſe tinrent pas ſur la défenſive. Ils avoient attaqué; il fallut attaquer encore. Forcés à chercher au dehors une diverſion aux diſſentions qui les troubloient au-dedans, ils étoient continuellement entraînés d'une guerre dans une autre. Pour achever de ſubjuguer les peuples déjà conquis, il falloit en ſubjuguer d'autres, & les exterminer tous en quelque ſorte, pour ôter à tous le pouvoir de recouvrer leur liberté. La néceſſité de vaincre ne ceſſant donc pas, les Romains continuèrent d'avoir des ſuccès, & ſe crurent enfin nés pour commander.

Le gouvernement n'étoit pas purement monarchique, parce qu'il ne fut pas au pouvoir du ſouverain de s'arroger toute l'autorité. Tant que le peuple eut part à la puiſſance, il eut part au butin & aux conquêtes. Dans la ſuite, devenu pauvre, il fut moins craint, moins reſpecté, & la ſouveraineté paſſa toute entière aux patriciens, qui ſe croyant ſouverains par droit de naiſſance, furent naturellement durs & injuſtes.

La puiſſance conſulaire n'offrit qu'une ombre de liberté & fit naître pluſieurs tyrans pour un qu'elle avoit détruit. La guerre ne ſe fit plus que pour les patriciens. Si les plébéiens étoient hors d'état de

fournir aux frais de chaque campagne, ils contractoient des dettes; & s'ils devenoient insolvables, ils tomboient dans les fers de ceux pour qui ils avoient conquis des terres.

Voilà la source des dissentions. Les patriciens, durs & aveugles, ne cèdent rien, & se laissent tout ravir. Un premier avantage est pour les plébéiens un droit de demander & d'obtenir encore. Le tribunat militaire s'établit; le consulat se partage entre les deux ordres; tous les honneurs enfin deviennent communs à l'un & à l'autre.

Les dettes & les loix agraires sont le grand instrument des tribuns du peuple. Elles sont le prétexte des démarches, dont l'ambition

tion eſt le motif. Les pauvres reſtent pauvres, & les tribuns parviennent aux dignités.

Au milieu des troubles, on demande des loix. On en fait, on les élude, on les oublie, on les enfreint. Rien n'eſt réglé, ni les droits des patriciens, ni ceux des plébéiens, ni même ceux des magiſtrats. L'avidité eſt la règle des citoyens puiſſans; ils ſe font des droits de leurs prétentions, & ils uſurpent. L'autorité eſt donc en quelque ſorte au pillage. Comme le même eſprit conduit les citoyens au-dedans & au dehors, on n'écoute pas plus la juſtice dans les diſſentions que dans les guerres. Dans celles-là, les plébéiens ſont

traités de ſéditieux, & les patriciens de tyrans; dans celles ci les Romains ſont traités d'uſurpateurs, & leurs ennemis de rebelles. Malheur, ſur-tout, aux peuples alliés; s'ils ne ſe croient pas ſujets, Rome ſe croit ſouveraine; & elle punit en eux, comme une révolte, l'amour qu'ils montrent pour la liberté.

Le courage eſt le beau côté des Romains. Admirons leur valeur, mais apprécions-la. Pouvoient-ils ne pas être courageux, puiſqu'ils ſe voyoient toujours dans la néceſſité de vaincre ou de tomber en eſclavage? D'ailleurs, un peuple doit tout oſer, lorſqu'il ſe croit aſſuré de la victoire, ſur la foi des auſpices qui lui déclarent que les

dieux ſont pour lui. Son courage devient alors un vrai fanatiſme. En combattant pour ce qu'il appelle la patrie, il croit combattre pour les dieux, qu'il rend complices de toutes ſes entrepriſes, même des plus injuſtes. Mais les vertus, ce nous ſemble, perdent beaucoup de leur prix, lorſqu'elles ont pour principes des préjugés qui déshonorent la raiſon.

Il ſeroit fâcheux pour nous que les Grecs n'euſſent pas exiſté. Mais que devons-nous aux Romains? qu'ont-ils inventé? qu'ont-ils perfectionné? ils ont eu de grands hommes, ſans doute; mais enfin un pareil peuple eſt un fléau pour la terre.

On loue leur frugalité, leur désintéreſſement & leur pauvreté. On cite Cincinnatus qui cultivoit ſon champ, Fabricius qui ſe refuſoit aux offres de Pyrrhus, & Curius Dentatus qui répondit aux Samnites, *J'aime mieux commander à ceux qui ont de l'or que d'en avoir moi-même.* Cependant ce n'eſt pas d'après quelques citoyens, qu'on doit juger d'une nation; il faut conſidérer l'eſprit qui la gouverne. Or, c'eſt l'avarice des riches qui jetta le peuple dans la misère; c'eſt elle qui donna naiſſance aux uſures les plus criantes, c'eſt elle qui chargea de fers les citoyens inſolvables; c'eſt elle, en un mot, qui a été le principe de tous les

troubles domeſtiques. A la vérité, tant que les Romains n'ont pas connu l'argent, ils n'en ont pas été avares; mais ils l'ont été du cuivre, & le métal ne fait rien à la choſe.

Les exemples de déſintéreſſement qu'on voit dans le cinquième ſiècle, ſont uniquement l'effet de la jalouſie qui régnoit entre les deux ordres. Les plébéiens, tels que les Fabricius & les Curius, aimoient leur pauvreté, parce qu'elle les mettoit à l'abri de l'envie, & ils l'aimoient d'autant plus que les patriciens ſe rendoient odieux par leur avarice. Cette façon de penſer devoit être commune à tous les plébéiens, qui pouvant ſe diſtinguer par leurs ſervices, n'avoient

pas beſoin de la conſidération que donnent les richeſſes.

Les citoyens riches ne penſoient pas de même. On n'a jamais pu réprimer leurs uſures, ni empêcher leurs uſurparions. Quoique la loi Licinia ne permît pas de poſſéder au-delà de cinq cens arpens, ils s'approprièrent, pendant les dernières guerres, des provinces entières; ils en chaſsèrent les anciens habitans, & ils les peuplèrent de leurs eſclaves. Tel étoit l'état où l'avidité avoit réduit pluſieurs des pays conquis, lorſque Rome acheva la conquête de l'Italie.

Fin du Livre ſixième, & du cinquième Volume.
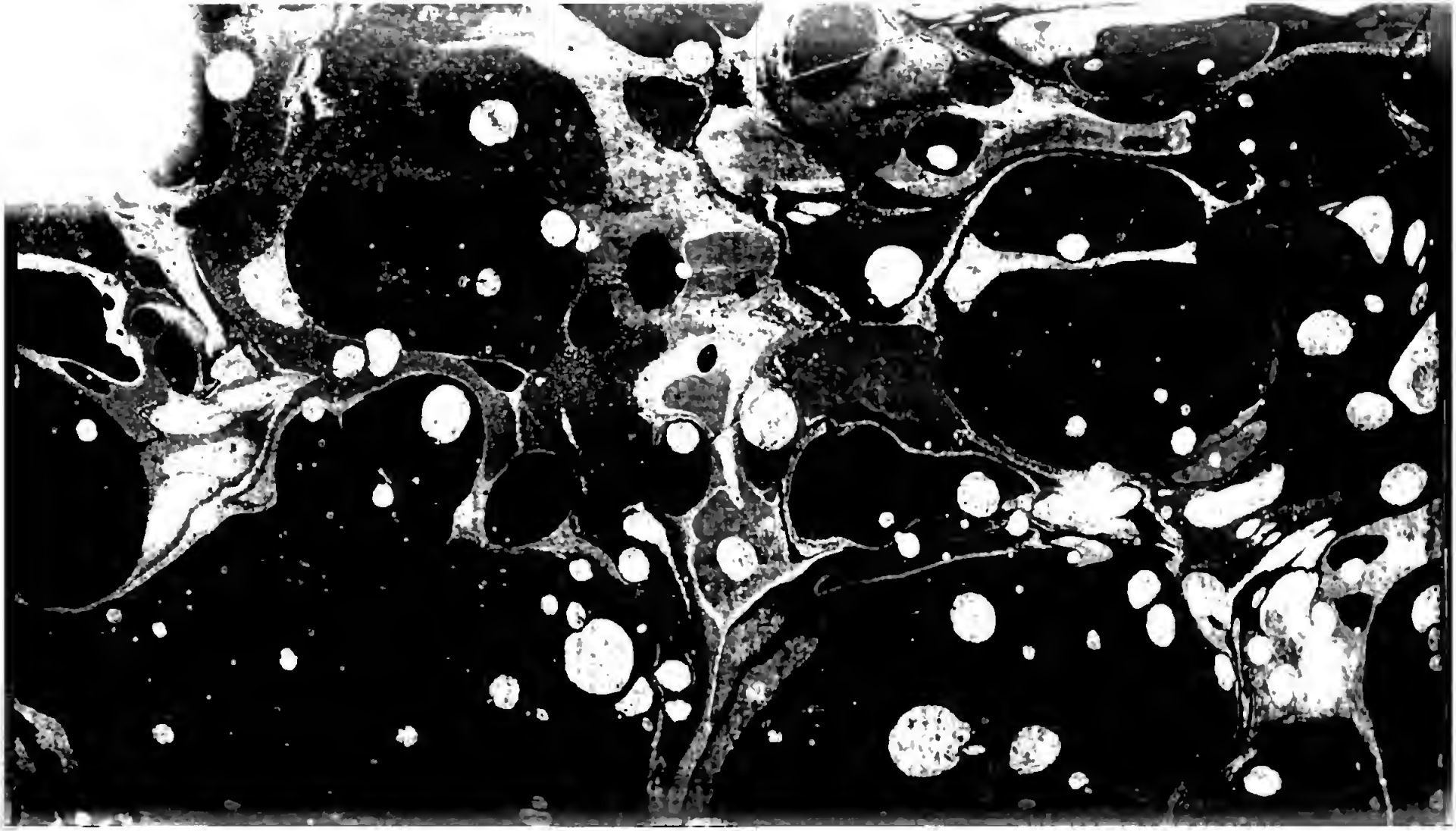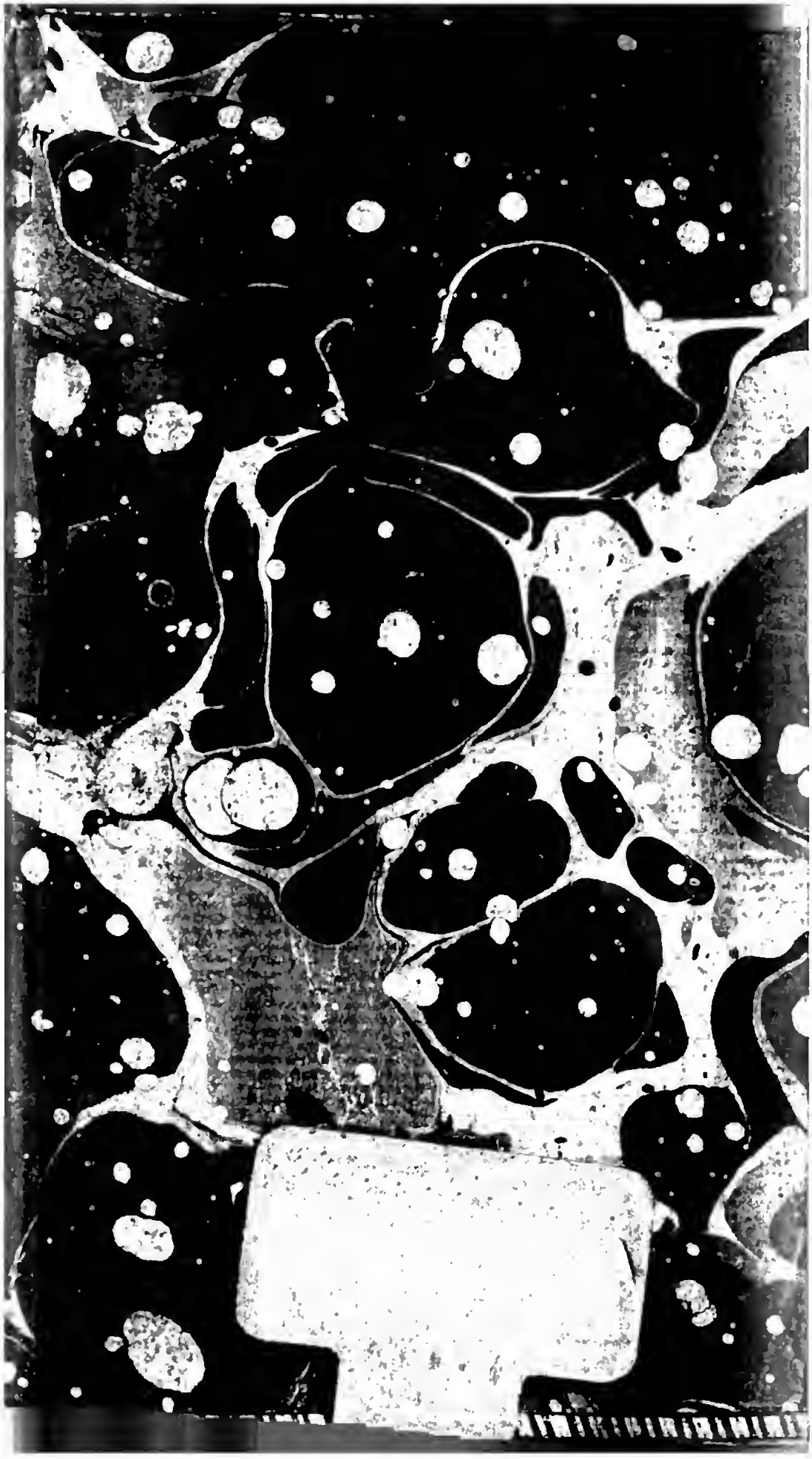
599645
SBL